



BILAN À MI-PARCOURS



*PCAET de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel*



ÉVOLUTION DU DOCUMENT

ÉMETTEUR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL
6 Rue des Calaubys
03380 Huriel

DOCUMENT

Date	Rédacteur	Action
Juin à octobre	SDE03	Rédaction V1
Octobre - novembre	SDE03 – CCPH	Relectures V2/V3
	CCPH	Validation V4

SOMMAIRE

Liste des figures	1
Liste des tableaux	1
Introduction.....	2
I. Contexte.....	3
1. La démarche Plan Climat Allier.....	3
a. Rappels généraux.....	3
b. Les grandes étapes des PCAET en Allier.....	4
c. La vie des PCAET.....	5
2. Rappels des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie	6
a. Réduire la consommation énergétique du territoire.....	6
b. Développer les énergies renouvelables	6
c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	6
d. Améliorer la qualité de l'air.....	7
e. Maintenir le stockage carbone	7
3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050.....	8
II. Dynamique du territoire	9
1. Consommations énergétiques	9
a. Evolution des données	9
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	10
2. Production énergies renouvelables.....	12
a. Evolution des données	12
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	13
c. Focus sur l'autonomie énergétique du territoire	15
3. Emissions de gaz à effet de serre	16
a. Evolution des données	16
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	17
4. Qualité de l'air	19
a. Evolution des données	19
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	20
5. Stockage carbone	22
a. Flux de carbone.....	22
b. Stock total	22
Evaluation des actions.....	24
1. Méthodologie.....	24
2. Evaluation globale des actions de la collectivité.....	25

3. Evaluation globale des actions des partenaires	27
Synthèse	31
1. Synthèse du bilan	31
a. Synthèse des évolutions des piliers PCAET	31
b. Synthèse de l'avancement des actions du plan d'action PCAET	31
2. Anticipation et préparation des évolutions futures	32
a. Compatibilité.....	32
b. Prise en compte des documents d'urbanisme.....	33
c. Actualités législatives et réglementaires	33
Conclusion	34
Lexique	35
Annexes	36
Annexe 1 : Détails des avancements des actions portées par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.	37
Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les structures partenaires.	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC	4
Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source: SDE03.....	5
Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la CCPH (Source : Stratégie du PCAET de la Communauté de communes du Pays d'Huriel)	7
Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel	8
Figure 5: Evolution des consommations d'énergie de la communauté de communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory avec données ORCAE.	10
Figure 6: Trajectoire PCAET sur la consommation d'énergie sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory.....	11
Figure 7: Production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory avec données ORCAE	12
Figure 8: Trajectoire PCAET sur la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory.....	14
Figure 9: Comparaison de la production d'énergie et de la consommation d'énergie. Source: Terristory, données ORCAE 2022	15
Figure 10: Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory.....	16
Figure 11: Trajectoire PCAET sur les émissions de GES sur le territoire de Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory.....	17
Figure 12 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel selon les échéances réglementaires du PCAET. Source : stratégie Air Energie Climat du PCAET.....	19
Figure 13: Evolution des polluants atmosphériques du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory.....	19
Figure 14: Flux de carbone sur le territoire de CCPH. Source: ALDO	22
Figure 15: Stock carbone sur la Communauté de Communes du Pays d'Huriel par type de surface. Source: Terristory ..	23
Figure 16: Avancement des fiches action PCAET portées par la CCPH.	26
Figure 17: Répartition des avancements des fiches actions portées par les partenaires dans le PCAET de la CCPH.	29
Figure 18: Etat d'avancement des fiches action du PCAET de la CCPH, à mi parcours de la démarche	32
Figure 19 : Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie)	68
Figure 20: Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs. Source: Plateforme Mobilité....	106
Figure 21: Carte du territoire d'action du SICTOM RM. Source : SICTOM RM.....	109

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Avancement des actions portées par la communauté de communes du Pays d'Huriel.	25
Tableau 2: Avancement des actions portées par les structures partenaires.....	27
Tableau 3: Récapitulatifs des évolutions chiffrées des piliers du PCAET pour la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.....	31

INTRODUCTION

L'année 2024 marque l'année du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), étape obligatoire réglementairement 3 ans après le vote du PCAET comme défini dans l'article R. 229-51 du code de l'environnement. La communauté de communes du Pays d'Huriel ayant voté son PCAET le 30 novembre 2021, ce bilan à mi-parcours parait en fin d'année 2024. Ce bilan à mi-parcours vise à prendre du recul sur les 3 premières années d'application du PCAET pour permettre de réorienter les efforts sur les 3 années restantes, et préparer sa révision au bout des 6 ans de mise en œuvre.

Il a été décidé de réaliser ce bilan via le pôle ingénierie du SDE03 afin d'appliquer, comme lors de la réalisation des PCAET, une logique de fédération des acteurs et de mutualisation des moyens entre les EPCI du département. Ce fonctionnement a été proposé aux élus des territoires lors d'une Commission Mixte Paritaire du 12/12/2023 et acté à cette occasion.

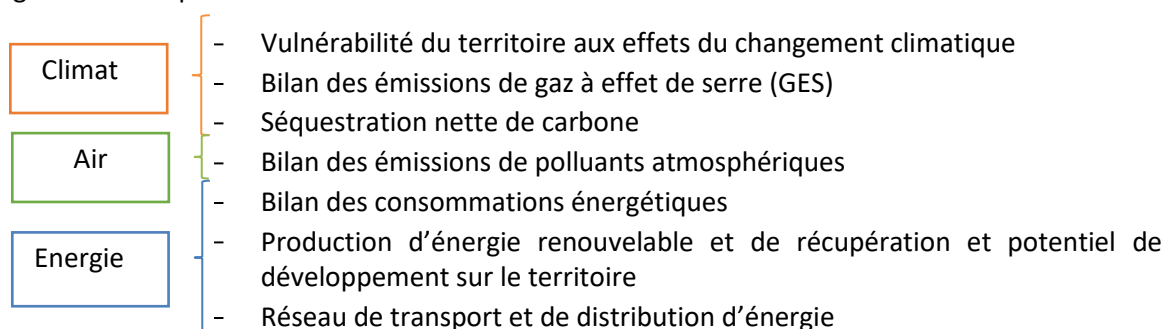
Après une présentation des rappels sur le PCAET, ce rapport présente un avancement des grands objectifs stratégiques du PCAET (pour la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de GES, la qualité de l'air et le stockage carbone), les bilans par actions et les éléments d'attention déjà notés et qui seront à prendre en compte lors de la révision du PCAET. Ce rapport est rendu disponible à tous dans un souci de transparence et comme demandé par la réglementation.

I. CONTEXTE

1. La démarche Plan Climat Allier

a. Rappels généraux

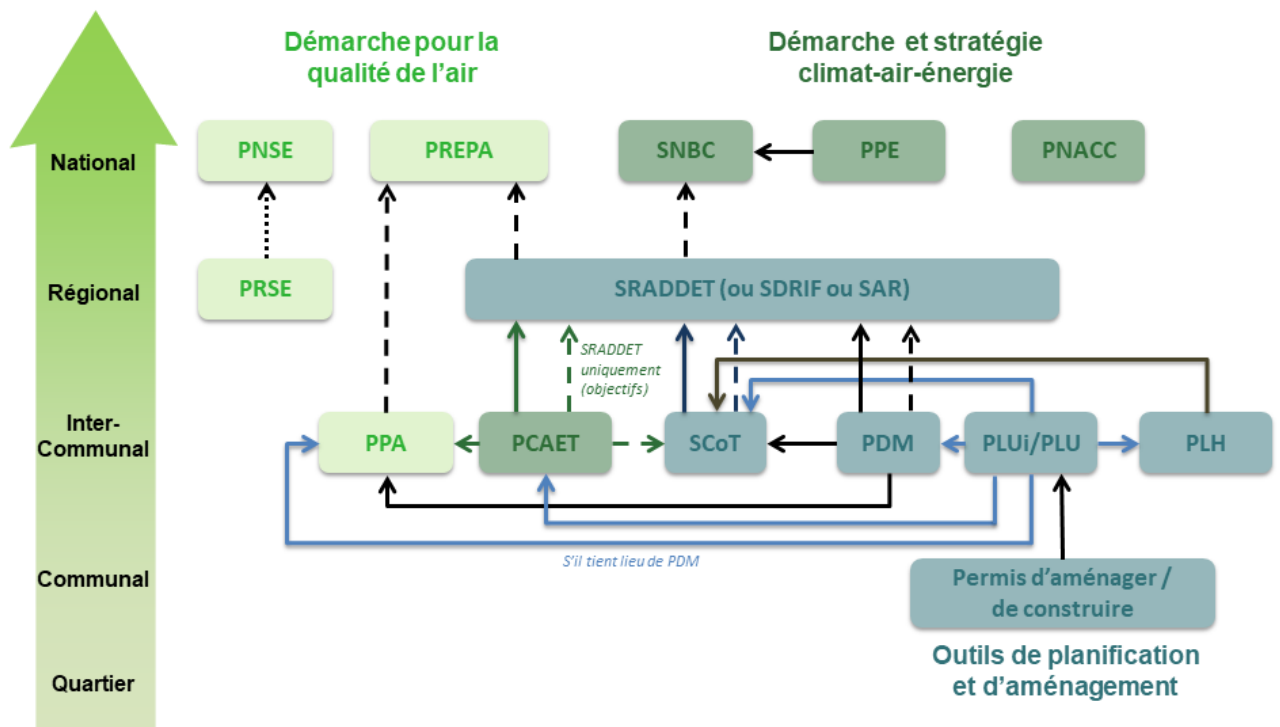
Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :



Elaboré à l'échelle d'une intercommunalité, le PCAET mobilise les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat. Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et donne un pool d'actions à suivre durant 6 ans pour rentrer dans une trajectoire à atteindre à horizon 2030 et 2050.

Il se doit d'être conforme avec les textes internationaux (COP21), européens (protocole de Kyoto), nationaux (Grenelle I et II, LTECV) et territoriaux (SRADDET).

A l'échelle intercommunale, les PCAET constituent des documents de planification renforçant le rôle des collectivités sur les enjeux climat-air-énergie et dont l'élaboration doit s'articuler avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, la démarche doit s'articuler avec les autres outils de planification et documents d'urbanisme existants afin d'assurer une certaine complémentarité, comme le présente le schéma suivant :



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC

b. Les grandes étapes des PCAET en Allier

Dès 2018, le SDE03 a proposé aux 11 EPCI de l'Allier, obligés et non obligés, de travailler sur les PCAET. Cela a permis de mutualiser le travail pour :

- Les phases de diagnostic, concertation des territoires, définition des stratégies et objectifs à atteindre et la construction des plans d'action qui ont été réalisés pour les 11 EPCI par le bureau d'étude E6/Nepsen.
- Les phases d'évaluation environnementale des démarches qui ont été réalisées par le bureau d'étude Even.
- L'encadrement global de la démarche et les liens à assurer entre les différents partenaires de la démarche qui ont été assurés par 3 agents du SDE03 (financements Leader à hauteur de 80%).

Chaque EPCI de l'Allier est donc couvert par son propre PCAET et en est responsable. Chaque EPCI s'est organisé en interne pour définir un binôme technicien/élu afin de participer à la réalisation de son PCAET.

Ces différentes étapes, détaillées dans la figure 2 ci-dessous, ont permis d'aboutir, après plus de deux ans de travail, au vote du PCAET en 18/11/2021.

LE PCAET PAR ÉTAPES



Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source: SDE03

c. La vie des PCAET

L'intercommunalité travaille depuis ce vote à mettre en œuvre et suivre les actions du PCAET. Le binôme agent/élu défini par l'intercommunalité est appuyé par un agent du SDE pour réaliser ce travail (via une convention de mutualisation EPCI-SDE03).

La réalisation du suivi est une obligation réglementaire dans le cadre des PCAET mais aussi un travail clé dans la connaissance des actions et dans l'amélioration continue de la démarche. Ainsi, chaque fiche action possède une partie dédiée aux indicateurs pour suivre l'avancement des actions. Ces indicateurs ont été définis par les différents porteurs et rédacteurs des fiches action. Ce suivi a pu se traduire par la réalisation de points d'échanges avec l'équipe technique de la communauté de commune et à un COPIL en 2023 et par ce rapport à mi-parcours.

Lors de la première année du PCAET, le suivi des indicateurs initialement prévus dans les fiches action a été particulièrement complexe : données inexistantes, données non disponibles annuellement, données existantes mais complexes à récupérer, etc. Un travail sur ces indicateurs a donc été réalisé en deuxième année pour rendre l'étape de suivi réalisable. Pour cela, il a été nécessaire de refaire le point avec les différentes structures sur tous les indicateurs initialement proposés pour identifier les indicateurs pertinents et réellement récupérables. Ce travail a été fait en cohérence avec les informations remontées par la DDT03, à savoir : la possibilité de réaliser des modifications mineures sur les fiches sans besoin de réaliser de révision totale de la démarche.

Cette simplification des indicateurs à suivre a été faite en parallèle d'un travail d'optimisation des outils de suivi interne (réalisation d'un tableau de bord propre à chaque EPCI et identification des plateformes informatiques pouvant apporter des données).

2. Rappels des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie

a. Réduire la consommation énergétique du territoire

A l'échelle nationale, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) établit des objectifs ambitieux pour la France, avec une réduction visée de 20% de la consommation énergétique finale d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à 2012. Au niveau régional, le SRADDET de la Région Auvergne Rhône Alpes vise à réduire la consommation énergétique de 15% d'ici 2030 par rapport à 2015.

D'après les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, une réduction maximale de 56% de la consommation énergétique d'ici 2050 est possible sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

b. Développer les énergies renouvelables

Des objectifs ont également été établis à ces différentes échelles pour augmenter la part des énergies renouvelables ainsi que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En effet, la LTECV vise à ce que 32% des besoins énergétiques de la France soient couverts par des énergies renouvelables d'ici 2030. La loi Énergie-Climat, parue au Journal Officiel le 9 novembre 2019, renforce cet engagement en portant cet objectif à 33%. Le SRADDET envisage d'augmenter la production d'énergie renouvelable de 54% d'ici 2030, avec pour objectif d'atteindre une augmentation de plus de 100% d'ici 2050, à l'échelle de la Région.

Selon les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, le territoire du Pays d'Huriel a un potentiel de développement des énergies renouvelables qui permettrait d'aller jusqu'à 205 GWh, soit 6 fois plus de la production relevée en 2015.

c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la LTECV vise une réduction de 75% d'ici 2050 par rapport à 1990, tandis que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise une réduction de 73% pour la France par rapport à 2015. La loi Énergie Climat élève cet objectif en visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le SRADDET, quant à lui, fixe un objectif de diminution de 30% d'ici 2030 par rapport aux émissions de 2015 et vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le diagnostic Air Energie Climat estime qu'une réduction de 36% des émissions par rapport à 2015 est possible pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

d. Améliorer la qualité de l'air

La LTECV, en remplaçant les PCET par les PCAET, a élargi le champ d'action de ce dernier en intégrant des mesures visant à améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition aux polluants dans les territoires concernés. Des objectifs nationaux ont été fixés par décret (conformément à la directive européenne 2016/2284) puis déclinés à travers le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), établi en mai 2017, et couvrant la période 2017-2021. Au niveau régional, le SRADDET fixe des objectifs sectoriels pour 2030 visant à réduire les émissions de polluants par rapport à 2015.

Dans les PCAET, six polluants (oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO2), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), l'ammoniac (NH3), et les particules fines (PM10 et PM2,5)) sont suivis à partir des données d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et ont fait l'objet d'un diagnostic pour l'année 2016.

À partir de ce constat, la Communauté de communes du Pays d'Huriel a pu définir des potentiels de réduction d'ici 2050 pour chacun de ces polluants, illustrés dans le tableau ci-dessous :

	2016	Potentiel de réduction		Emissions 2050 avec potentiel
SO2	2,7 t	-2,5 t	-95%	0,1 t
NOx	96,9 t	-32,0 t	-33%	64,9 t
COVNM	120,0 t	-82,6 t	-69%	37,4 t
NH3	879,0 t	-174,5 t	-20%	704,5 t
PM10	104,5 t	-54,3 t	-52%	50,2 t
PM2,5	57,7 t	-34,4 t	-60%	23,3 t

Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la CCPH (Source : Stratégie du PCAET de la Communauté de communes du Pays d'Huriel)

e. Maintenir le stockage carbone

Le décret n° 2016-849 a rendu obligatoire l'évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET mais aucun objectif chiffré du maintien ou de l'augmentation du stockage carbone n'est imposé. Cependant, travailler sur le stockage carbone peut permettre d'atteindre les objectifs visés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'objectif pour le stockage carbone doit être à minima de compenser la non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

Le diagnostic Air Energie Climat ne fixe pas de potentiel de développement du stockage carbone atteignable.

3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050

Ainsi, ces différentes données ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, visant à atteindre ces objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'énergie, d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

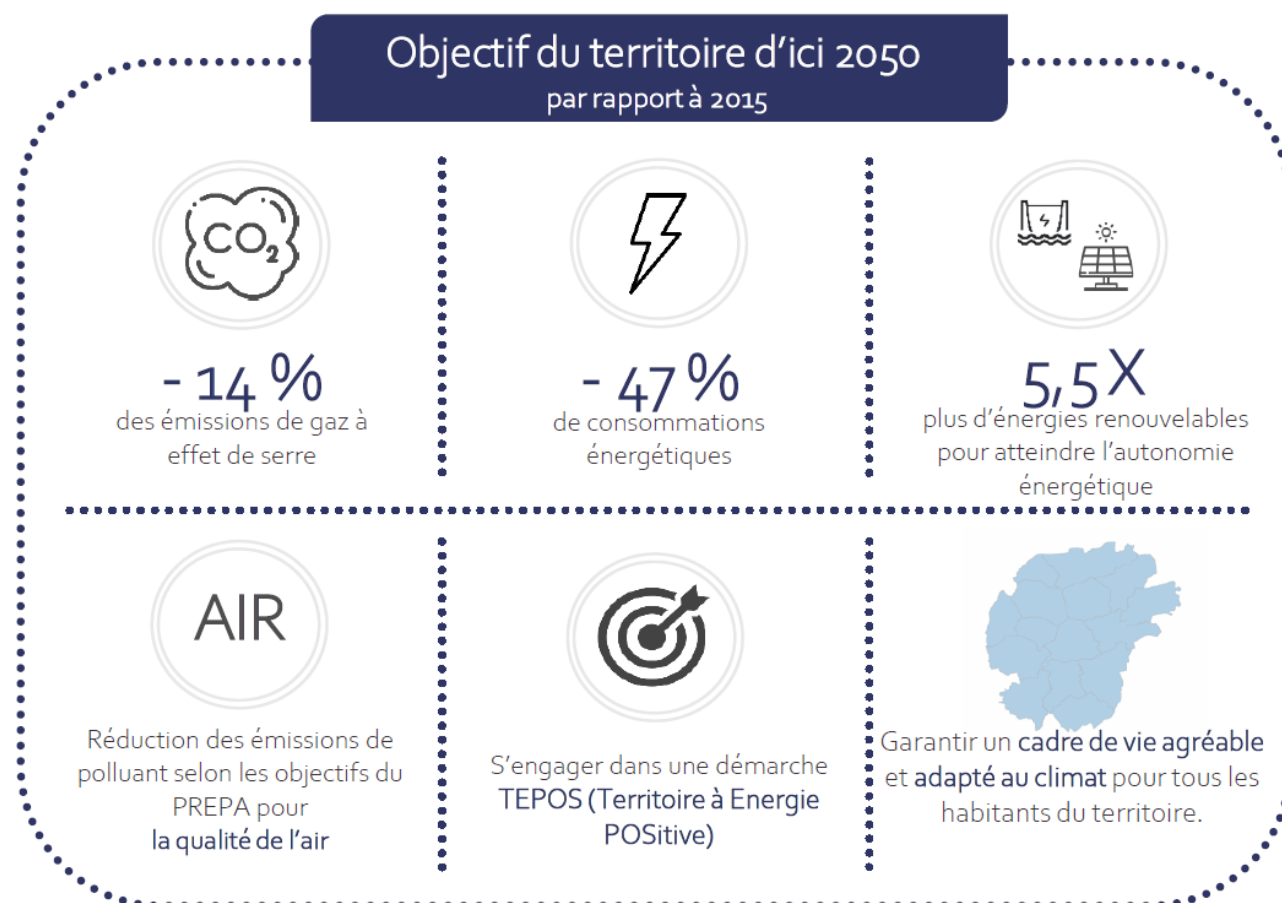


Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

II. DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Une méthodologie commune a été définie en accord avec les 11 intercommunalités de l'Allier. La dynamique générale du territoire sera présentée à travers les évolutions sur les années passées des 5 piliers du PCAET à savoir : la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la qualité de l'air et le stockage carbone. Pour chaque pilier, des visuels réalisés par la plateforme Terristory, qui s'appuient sur des données en Open Data et produites par des structures de référence, ont été utilisés pour présenter les données les plus récentes (2022 lors de la rédaction). Ainsi, les données de consommation et de production d'énergie proviennent de l'Observatoire Régionale du Climat de l'Air et de l'Energie, les données relatives aux émissions de GES et à la qualité de l'air proviennent d'ATMO AuRA (Association Agréée pour Surveillance de la Qualité de l'Air AuRA), et les données relatives à la séquestration carbone proviennent de l'outil ALDO de l'ADEME. Ces observatoires et sources de données sont les mêmes que ceux utilisés en 2019 pour la réalisation des diagnostics.

Ces différents observatoires peuvent être amenés à faire évoluer leur méthodologie de calculs. Cela a pour objectif d'avoir des données plus fines à l'échelle des territoires. Cependant, ces changements de méthodologie peuvent entraîner des écarts entre les valeurs prises comme référence dans les PCAET et les valeurs recalculées. En plus d'entraîner des incompréhensions, cela peut fausser la trajectoire à atteindre et visée dans le PCAET du territoire. C'est pour cela que, dès que cela est possible, les objectifs PCAET seront exprimés en pourcentage d'évolution.

1. Consommations énergétiques

La consommation d'énergie finale englobe « la consommation de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie) et des quantités de produits énergétiques transformés en d'autres produits. » ADEME.

En 2015, la consommation d'énergie finale du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Huriel s'élevait à 147 GWh. Il est à rappeler que l'objectif de **réduction d'ici 2050 est de 47%**. Grâce aux données de l'observatoire ORCAE, nous disposons des valeurs de consommation énergétique de 2015 à 2022, ce qui nous permet d'effectuer des analyses sur cette période.

a. Evolution des données

On observe dans la figure 5 ci-dessous que la consommation d'énergie sur le territoire, tout secteur confondu, est globalement en baisse depuis 2015. On note cependant une remontée des consommations après l'année COVID de 2020 ce qui amène les consommations à quasiment revenir à leurs valeurs d'avant COVID, principalement pour le résidentiel. En effet, les consommations (tout secteur confondu) étaient de 129 GWh en 2019 puis 125 GWh en 2020 avant de remonter à 124 GWh en 2021 et 132 GWh en 2022.

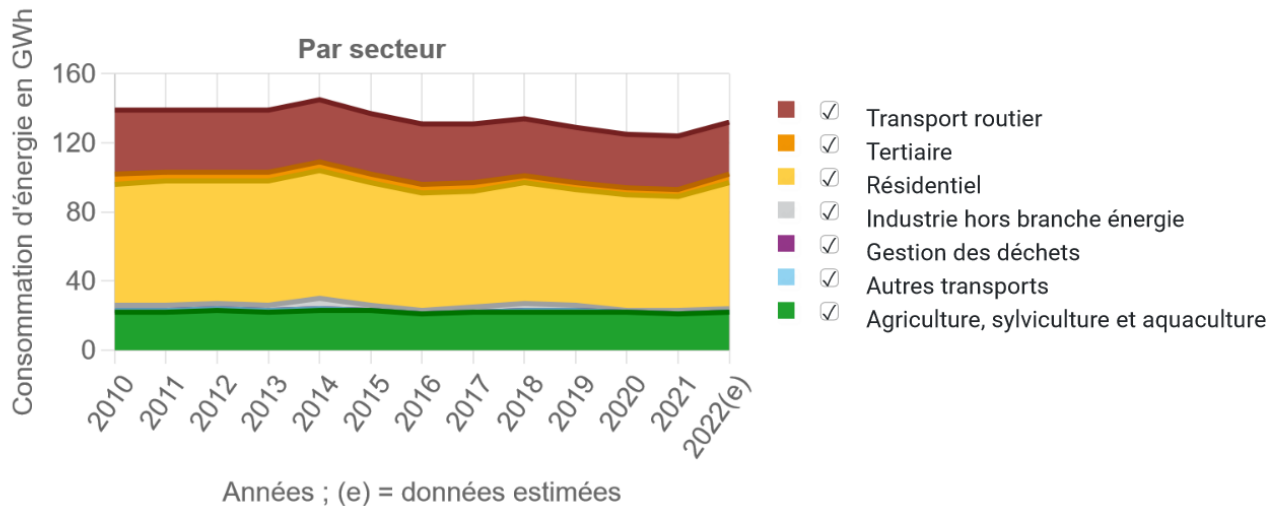


Figure 5: Evolution des consommations d'énergie de la communauté de communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory avec données ORCAE.

On note que le secteur le plus consommateur d'énergie est le résidentiel. Cela souligne que les actions à destination de l'habitat (public et privé) doivent être **maintenues**.

Entre 2015 et 2022, on observe une diminution globale puisque les consommations d'énergie passent de 137 GWh en 2015 à 132 GWh en 2022, soit une baisse de 4% des consommations d'énergie (-14% dans les transports routiers, stagnation dans le tertiaire, + 3% dans le résidentiel, -33% pour les industries hors branche énergie, stagnation pour les autres transports et -4% pour agriculture, sylviculture et aquaculture).

C'est le secteur des industries hors branche énergie qui a subi la baisse de consommation la plus importante avec une baisse de 33% de ses consommations entre 2015 et 2022. Ce secteur reste minime dans les consommations totales puisqu'il ne représente que 2% des consommations totales en 2022.

Cette baisse des consommations est à mettre en parallèle de données phare telles que le nombre d'habitants. Concernant la population, on dénotait 7670 habitants sur le territoire en 2015 et 7355 habitants en 2021 (estimés). La consommation d'énergie par habitant est donc passée de 17,8 MWh/habitants en 2015 à 17,9 MWh/habitants en 2022. On note donc une très légère baisse dans la consommation par habitant et on peut donc émettre comme hypothèse que la baisse globale de consommation d'énergie sur le territoire semble être imputée plutôt à la baisse d'habitant qu'à un changement de pratiques.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, une trajectoire a été proposée pour estimer à les paliers à respecter pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Cette trajectoire est représentée dans la figure 6 ci-dessous :

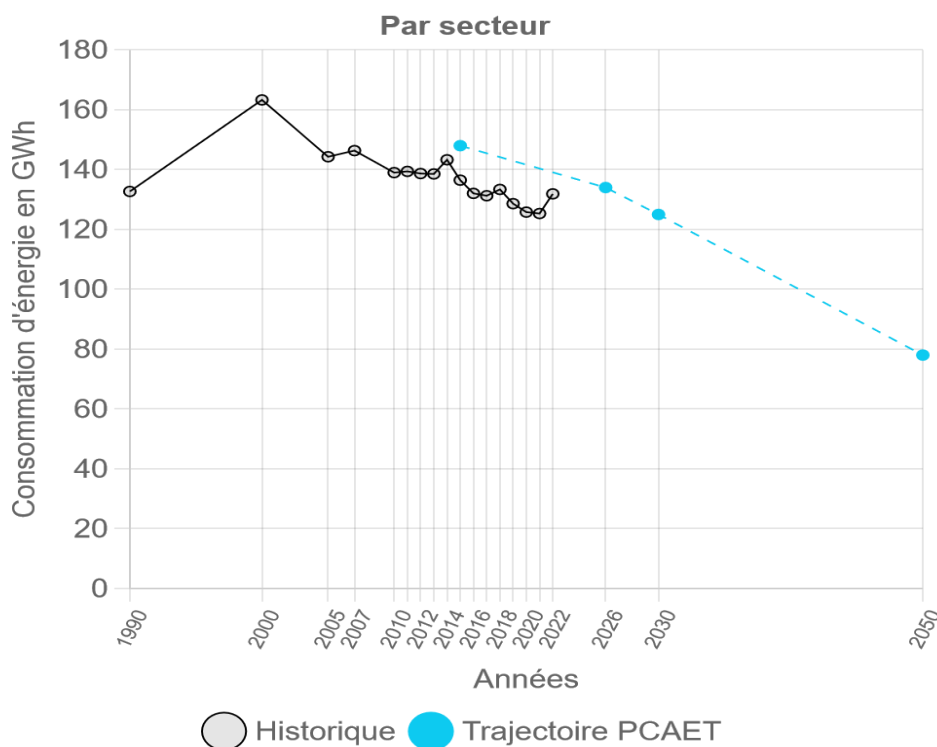


Figure 6: Trajectoire PCAET sur la consommation d'énergie sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Huriel.
Source: Terristory

On observe que la consommation d'énergie en 2022 (132 GWh) est inférieure à la tendance PCAET proposée pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Le palier de 2026 étant à 134 GWh de consommation, il devrait être respecté si les consommations restent sur la tendance de baisse observée sur les années précédentes en arrêtant la hausse des consommations entre 2020 et 2022.

On peut donc considérer que pour le pilier de la consommation d'énergie la Communauté de Communes du Pays d'Huriel est dans la bonne tendance mais que les actions de réduction des consommations (en particulier les actions sur les consommations d'énergie du résidentiel) doivent continuer pour consolider cette dynamique de réduction des consommations. Une vigilance particulière doit être maintenue sur ces consommations d'énergie car c'est une thématique sur laquelle le territoire n'a pas complètement une influence directe.

A retenir - Consommations d'énergie

Le secteur le plus consommateur d'énergie est le **résidentiel**.

⇒ Besoin de maintenir les actions à destination de l'habitat (public et privé).

La **tendance de réduction** des consommations d'énergie sur le territoire est **cohérente** par rapport à la tendance visée dans le PCAET.

⇒ Besoin de consolider cette tendance.

2. Production énergies renouvelables

Le diagnostic obligatoire dans l'élaboration d'un PCAET comprend un état de la production des énergies renouvelables du territoire. L' Article R229-51 du code de l'environnement spécifie qu'il doit détailler « les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique. »

Pour rappel, la Communauté de communes s'est engagée à accroître sa production d'énergie renouvelable de manière significative d'ici 2050, avec pour ambition une **production totale de 180 GWh soit une multiplication par 5,5 par rapport à la production de 2015**. Lors du diagnostic Air Energie Climat, les principales sources d'énergie disponibles sur le territoire étaient le solaire photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation, le bois-énergie et la géothermie. Dans cette section, nous analyserons l'évolution de la production d'énergie renouvelable du territoire depuis 2015 afin d'évaluer sa progression par rapport à l'objectif fixé.

a. Evolution des données

On observe dans la figure 7 ci-dessous que la production d'énergies renouvelables est en hausse rapide sur les dernières années (augmentation de 12 GWh entre 2020 et 2021) permettant d'arriver à une production totale de 42 GWh en 2022.

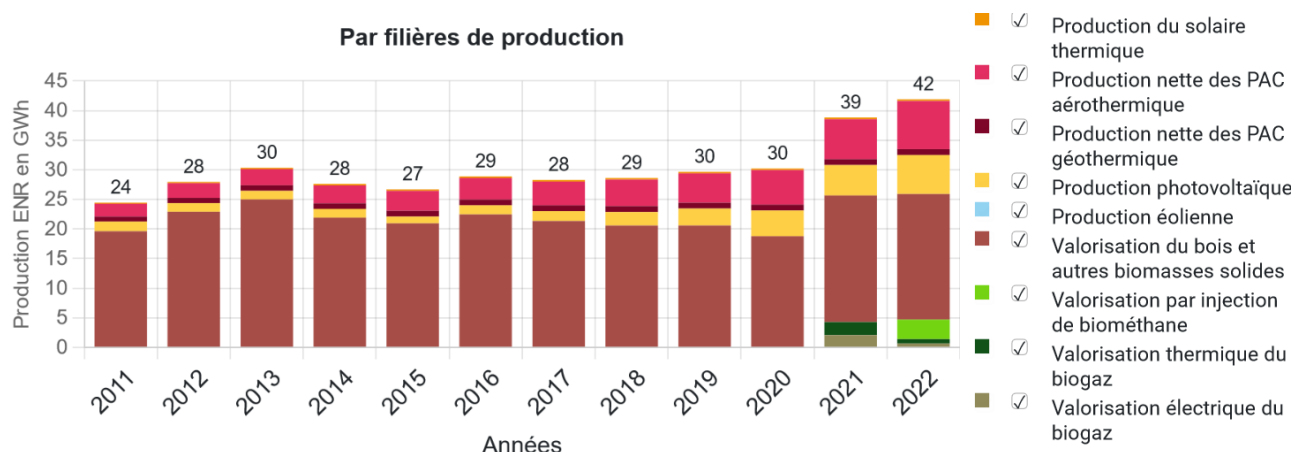


Figure 7: Production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory avec données ORCAE

On observe une hausse de la production, toutes filières de production confondues, entre 2015 et 2022 avec 27 GWh produits en 2015 et 42 GWh en 2022, soit 57% d'augmentation. En observant ces évolutions par filières, on note les éléments suivants :

- **La valorisation du bois et autres biomasse solides** reste relativement constante puisqu'elle passe de 21 GWh de production en 2015 à 21,2 GWh de production en 2022, soit une hausse de 1%. La valorisation du bois était la principale source d'énergie en 2015 (en représentant 78% de la production totale d'énergie sur le territoire) et, malgré les évolutions des différentes filières de production, elle reste la principale source de production en 2022 puisque la valorisation du bois et autres biomasses solides représente 51% de la production totale d'énergie renouvelable sur le territoire.

- **Les Pompes A Chaleur (PAC)** passent de 4,4 GWh en 2015 à 9,1 GWh en 2022 soit une multiplication par environ 2,1. Les PAC représentent 21% de la production totale en 2022 (alors qu'elle représentait 15% en 2015).
 - o Cette catégorie regroupe les PAC aérothermiques air-eau et les PAC géothermiques eau-eau. Ce sont principalement les PAC aérothermiques qui évoluent.
- **L'énergie photovoltaïque** a la plus grosse évolution puisqu'elle passe de 1,2 GWh en 2015 à 6,6 GWh en 2022, soit une multiplication par environ 6 en 7 ans. Cela correspond à l'augmentation du nombre de toitures solarisées, chez les privés et les particuliers. L'énergie photovoltaïque ne représente cependant que 16% de la production totale d'énergie renouvelable en 2022.

La production totale d'énergie renouvelable sur le territoire est complétée par d'autres filières produisant plus à la marge. C'est le cas de :

- **L'énergie solaire thermique** qui évolue très peu entre 2015 et 2022 puisqu'on passe de 0,25 GWh en 2015 à 0,27 GWh en 2022. Cela peut s'expliquer par les concurrences représentées par les autres énergies renouvelables permettant la production de chaleur comme les pompes à chaleur.
- **La valorisation électrique du biogaz et la valorisation thermique du biogaz** qui produisent respectivement 0,7 GWh en 2022 alors qu'il n'y avait pas de production en 2015.
 - o Pour rappel, le biogaz provient des installations de méthanisation. L'ORCAE rappelle que le biogaz peut être utilisé pour produire de la chaleur soit en utilisation directe dans une chaudière ou en production combinée d'électricité et de chaleur par cogénération. Epuré, il devient du biométhane pouvant être injecté dans le réseau de gaz.
- **La valorisation par injection du biométhane** qui produit 3,3 GWh en 2022 alors qu'il n'y avait pas de production en 2015.

Certaines filières de production sont non existantes comme l'énergie éolienne (puisque aucun projet n'était installé jusqu'en 2022) et l'énergie hydroélectrique (puisque aucun barrage avec production d'énergie n'est installé sur le territoire).

On note que le mix énergétique du territoire est en train de se construire puisque de nombreuses sources d'énergie renouvelables différentes sont présentes sur le territoire, même si elles n'évoluent pas toutes à la même vitesse, mais que le travail reste à continuer si le territoire souhaite développer toutes les filières de production d'énergie renouvelable.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, une trajectoire a été proposée pour estimer à différentes échéances les paliers à respecter pour atteindre les objectifs 2030 et 2050. Cette trajectoire est représentée dans la figure 8 ci-dessous :

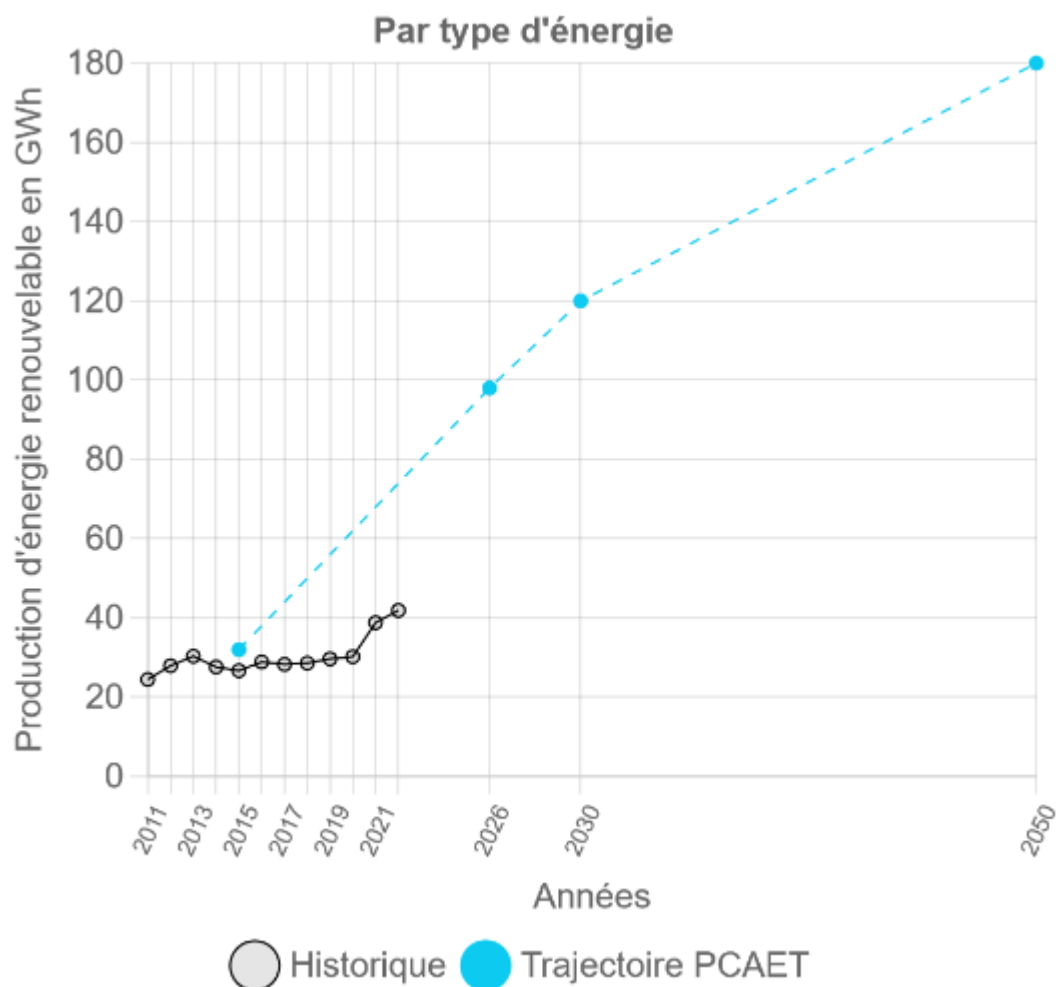


Figure 8: Trajectoire PCAET sur la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Huriel. Source: Terristoty.

On observe que l'augmentation de la production d'énergie renouvelable est positive mais reste inférieure à la trajectoire proposée pour atteindre les objectifs 2030 et 2050 du PCAET. On peut donc considérer que pour le pilier de la production d'énergie renouvelable, la communauté de communes du Pays d'Huriel doit renforcer la production d'énergie renouvelable.

Le nombre de projet de développement d'énergies renouvelables variant d'une année sur l'autre, on ne peut pas émettre l'hypothèse d'une hausse linéaire dans les années à venir. De plus, la durée de montage des projets est à prendre en compte. En effet, les projets actuellement émergents ou en cours de traitement administratif auront besoin de plusieurs années pour être gérés, puisque plusieurs années sont nécessaires entre la délivrance des autorisations d'urbanisme, la réalisation de l'infrastructure puis sa mise en service.

A retenir - Production d'énergie

C'est l'**énergie photovoltaïque** qui a le plus augmenté dans les dernières années mais c'est la filière de valorisation du bois et autres biomasse solides qui produit le plus parmi les énergies renouvelables sur le territoire.

⇒ Poursuivre le développement du mix énergétique du territoire.

La tendance de hausse des productions d'énergie renouvelable est **encourageante** mais inférieure à la trajectoire proposée pour atteindre les objectifs PCAET.

⇒ Continuer la structuration des projets d'énergies renouvelables sur le territoire.

c. Focus sur l'autonomie énergétique du territoire

Dans son PCAET, la Communauté de communes du Pays d'Huriel s'est aussi engagée à tendre vers l'autonomie énergétique d'ici à 2050. Cela signifie que le territoire a pour **objectif en 2050 de produire 230% de l'énergie consommée** (avec un objectif 2030 à 97%). Cette autonomie énergétique sera atteinte si les consommations d'énergie sont réalisées et, qu'en parallèle, les productions d'énergies renouvelables locales sont augmentées.

On observe sur le graphique ci-dessous que la reprise des consommations d'énergie entre 2022 et 2021 risque de compliquer l'atteinte de l'autonomie énergétique si les consommations ne repartent pas à la baisse dans les années à venir.

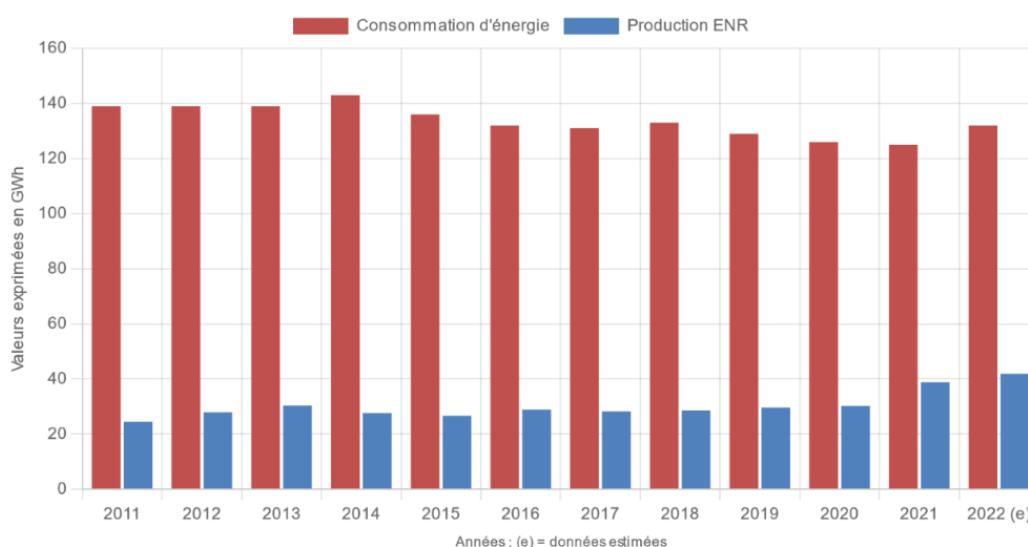


Figure 9: Comparaison de la production d'énergie et de la consommation d'énergie. Source: Terristory, données ORCAE 2022

Avec 132 GWh d'énergie consommée en 2022 et 42 GWh d'énergie renouvelable produite sur le territoire en 2022, la Communauté de communes du Pays d'Huriel a une autonomie énergétique en 2022 d'environ 32%. Afin d'atteindre l'objectif ambitieux du territoire en termes d'autonomie énergétique, il est nécessaire de continuer à travailler autant sur la réduction de consommation d'énergie que sur la production d'énergie renouvelable locale.

3. Emissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composés gazeux naturellement présents dans l'atmosphère terrestre qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la température de notre planète. En effet, sans cet effet de serre, la température moyenne sur Terre serait d'environ -18°C. Toutefois, lorsque ces gaz sont émis en excès, ils retiennent davantage la chaleur du soleil, entraînant un réchauffement global de la planète. Les principaux GES comprennent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), et la vapeur d'eau (H₂O) dans des proportions variables.

L'activité humaine est une source importante d'émissions de GES. Les secteurs tels que les transports, le chauffage, l'industrie et l'agriculture sont des contributeurs majeurs. Par exemple, le CO₂ est principalement produit par la combustion des énergies fossiles, tandis que le méthane provient en grande partie de l'élevage et de la décomposition des déchets organiques. Le protoxyde d'azote est quant à lui associé aux pratiques agricoles et industrielles.

Afin d'évaluer et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, il était crucial de dresser un état des lieux de la situation sur le territoire. En vertu du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, une estimation des émissions de gaz à effet de serre est devenue obligatoire pour les secteurs suivants : l'industrie, le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture, les transports routiers et non routiers, les déchets et la production d'énergie.

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel s'est fixé comme **objectif une diminution de 14 % des émissions de GES entre 2015 et 2050**, soit d'atteindre 92 kteqCO₂.

a. Evolution des données

On observe dans la figure 10 ci-dessous une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2015 et 2022, avec 107 kteqCO₂ émis en 2015 et 102 kteqCO₂ émis en 2022, soit une baisse d'environ 7%. Il est à noter que les émissions stagnent sur les 3 dernières années (102 kteqCO₂ en 2020, 101,5 en 2021 et 102 en 2022) et il n'y a donc pas d'effet visible de la période COVID.

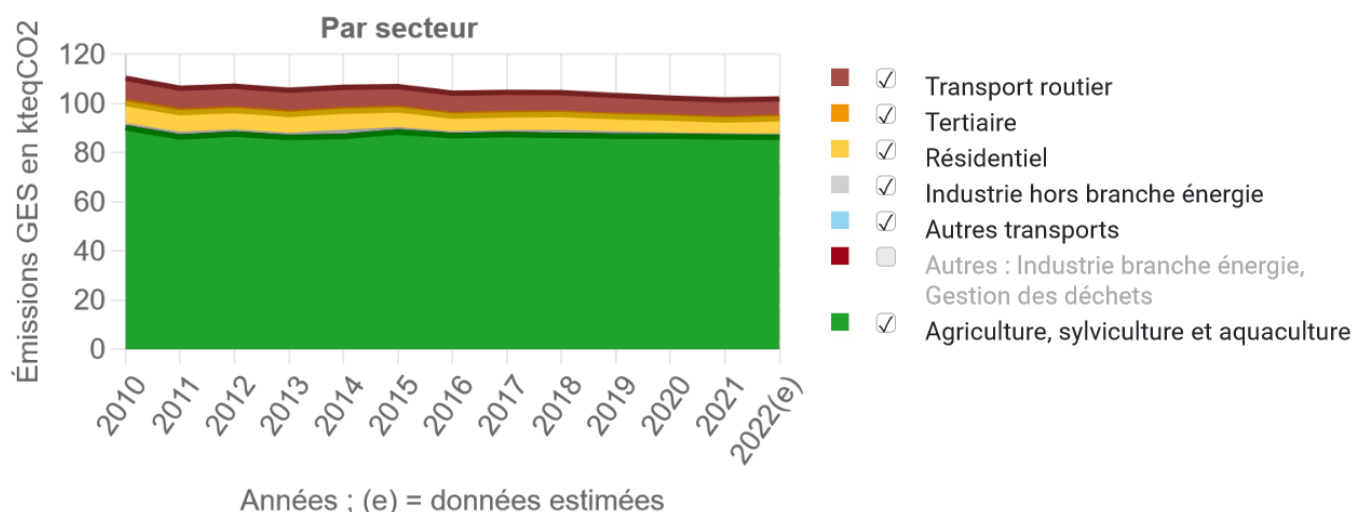


Figure 10: Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory.

L'agriculture est le secteur le plus émetteur de GES sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Huriel. Les deux autres principaux secteurs émetteurs de GES sur le territoire sont les transports routiers et le résidentiel.

En observant les évolutions d'émissions de GES par secteur, on note que :

- **L'agriculture** est en légère baisse puisqu'on décomptait 88 kteqCO₂ émis en 2015 et que les chiffres 2022 indiquent 86 kteqCO₂ émis en 2022, soit une baisse de 2%. Il reste le principal secteur d'émissions de GES puisqu'il représente 85% des émissions de GES sur le territoire en 2022.
- Les émissions liées aux **transports routiers** baissent très légèrement entre 2015 et 2022 : 8,7 kteqCO₂ en 2015 et 7,4 en 2022. Il reste cependant le deuxième secteur le plus émetteur de GES (puisque'il représente 7,2% de la production totale en 2022).
- **Le résidentiel** émet 7,1 kteqCO₂ en 2022 contre 8,1 en 2015, soit une baisse de 12%. Ce secteur représente 6,9% des émissions totales en 2022.

Les autres secteurs comme le tertiaire, les industries hors branche énergie, les autres transports, les industries branche énergie et la gestion des déchets émettent des GES mais de manière très minime sur le territoire. En effet, chacun de ces secteurs représente moins d'1% des émissions totales.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

On observe dans la figure 11 ci-dessous que, malgré la stagnation observée entre 2020 et 2022, les émissions de GES de 2022 (102 kteqCO₂) restent cohérentes avec la tendance proposée pour atteindre les objectifs 2030 (102 kteqCO₂). Pour les objectifs PCAET 2050 (92 kteqCO₂), il serait nécessaire que les émissions repartent à la baisse dans les années à venir pour rester en adéquation avec la diminution envisagée.

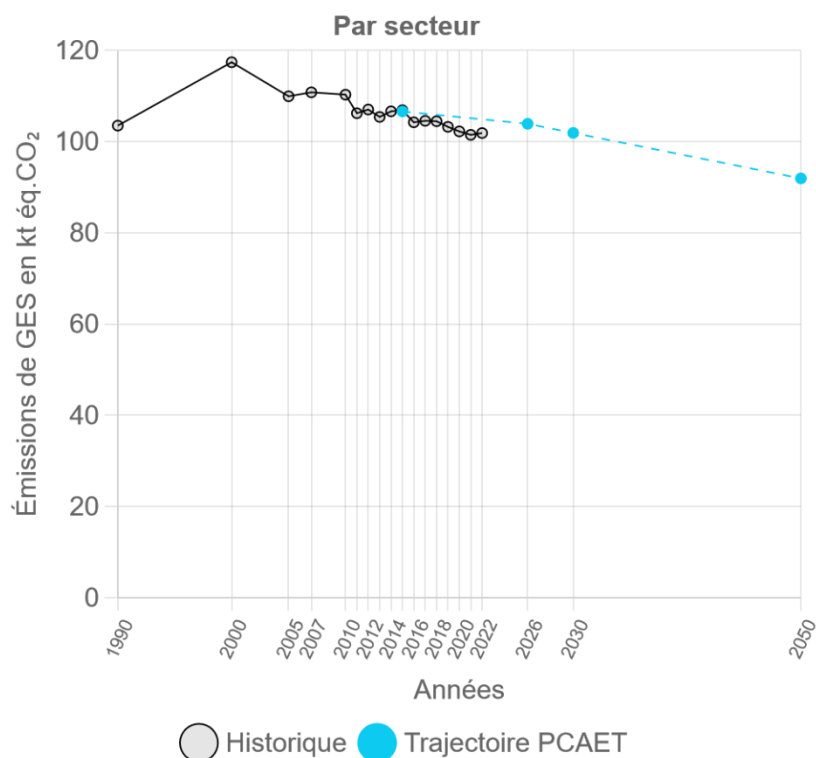


Figure 11: Trajectoire PCAET sur les émissions de GES sur le territoire de Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory

Il est donc important de renforcer les actions en lien avec la réduction des émissions de GES du principal secteur émetteur de GES : l'agriculture. Le domaine de l'agriculture peut être complexe à encadrer pour le territoire puisqu'il ne relève pas des champs de compétence de la communauté de communes. Cependant, au vu de sa part importante dans la production de GES sur le territoire, ce secteur ne peut pas être mis de côté. Il est donc nécessaire pour les années à venir d'identifier les partenariats à mettre en place avec les acteurs phares de ce secteur (la chambre d'agriculture, l'association Terres de Liens, etc).

En parallèle, le territoire doit poursuivre ses actions en lien avec le secteur résidentiel, comme ce que mène la communauté de communes sur le soutien à la rénovation énergétique des ménages, et avec le secteur des transports comme les réflexions enclenchées sur le développement de solutions alternatives de mobilité.

Les évolutions dans les émissions de Gaz à Effet de Serre sont des conséquences des autres piliers (baisse de la consommation énergétique, des émissions par les transports ...). La tendance mesurée montre que les efforts doivent se poursuivre dans tous les domaines même s'il est difficile d'évaluer précisément l'effet de chaque action.

A retenir - Emissions de GES

Le secteur le plus émetteur de GES est le secteur de **l'agriculture**.

⇒ Créer des partenariats pour travailler sur ce secteur.

Les **évolutions** des dernières années sont **cohérentes** avec les objectifs PCAET 2030 mais doivent repartir sur une baisse pour suivre la tendance PCAET et atteindre les objectifs 2050.

⇒ Travailler globalement sur l'ensemble des secteurs pour induire une baisse plus forte des émissions de GES pour rattraper la tendance PCAET.

4. Qualité de l'air

La qualité de l'air dépend d'un équilibre complexe entre les émissions de polluants dans l'air et différents processus atmosphériques. Ces polluants, provenant de sources naturelles et anthropiques telles que le trafic routier ou les brûlages des déchets à l'air libre, soulèvent divers enjeux sanitaires, environnementaux et économiques.

Pour rappel, dans le cadre des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET), six polluants sont surveillés : les NO_x, SO₂, COVNM, NH₃, PM_{2,5} et PM₁₀. L'évaluation réalisée par ATMO concernant ces polluants a facilité l'élaboration d'une stratégie par les élus locaux afin de diminuer les émissions de ces polluants atmosphériques. Les objectifs correspondants sont résumés dans le tableau suivant :

Polluants atmosphériques	2023	2026	2030	2050
SO ₂	2,7 t	2,1 t	1,9 t	1,6 t
NO _x	96,9 t	90,3 t	87,5 t	83,7 t
COVNM	120,0 t	107,1 t	101,5 t	94,1 t
NH ₃	879,0 t	843,1 t	827,7 t	807,2 t
PM _{2,5}	57,7 t	50,6 t	47,6 t	43,5 t
PM ₁₀	104,5 t	93,3 t	88,5 t	82,1 t

Figure 12 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel selon les échéances réglementaires du PCAET. Source : stratégie Air Energie Climat du PCAET

a. Evolution des données

On observe dans la figure 13 ci-dessous que les polluants suivis sont en légère baisse. Une partie des données (les émissions de NH₃) n'est pas disponible.

Polluants atmosphériques

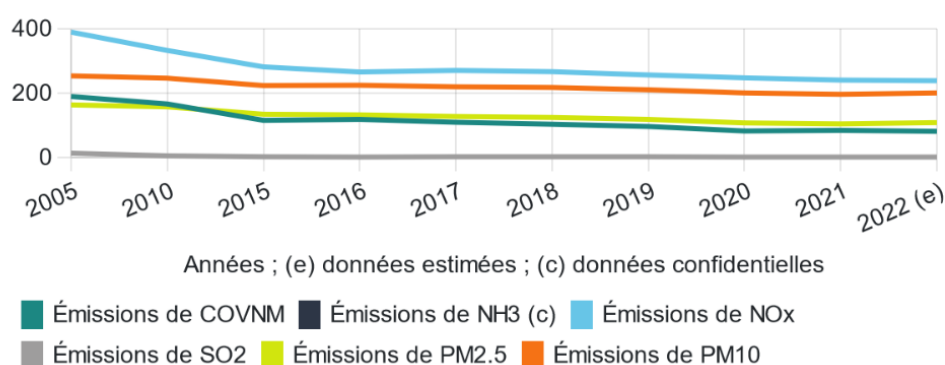


Figure 13: Evolution des polluants atmosphériques du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Source: Terristory

On observe que :

- Les émissions de NH₃ baissent de 5% entre 2015 (921 T) et 2022 (876 T). Malgré cette légère réduction, les NH₃ restent les principaux polluants émis en 2022 puisqu'ils représentent 65% des émissions totales.
 - o Pour rappel, les NH₃ sont émis presque uniquement par le secteur agricole.
 - o Les NH₃ ont des impacts sur la santé (irritant pour le système respiratoire, la peau et les yeux ; mortel à très forte dose) et sur l'environnement (toxicité sur la vie aquatique).
- Les NO_x diminuent d'environ 10% entre 2015 (266 T) et 2022 (239 T).
 - o Pour rappel, les NO_x sont principalement émis par l'agriculture.
- COVNM baissent de 31% entre 2015 (119 T) et 2022 (82 T).
 - o Pour rappel, les COVNM sont principalement émis par le secteur résidentiel.
- Les PM₁₀ baissent de 12% entre 2022 (110T émises) et 2015 (98T émises)
 - o Pour rappel, les PM₁₀ sont principalement émises par le secteur agricole et le secteur résidentiel.
- Les PM_{2,5} baissent de 22% en passant de 65T en 2015 à 51T en 2022.
 - o Pour rappel, les PM_{2,5} sont principalement émises par le secteur résidentiel.
- Le SO₂ stagne 2015 et 2022 (49 T émises) en restant à 2T. Cependant, c'est aussi le polluant émis en plus faibles quantités sur le territoire puisqu'il ne représente que 0,1% des émissions totales en 2022.
 - o Pour rappel, les SO₂ sont principalement émis par le secteur résidentiel.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

On observe que les émissions sont globalement en baisse, comme attendu dans le cadre du PCAET. Cependant, les objectifs (rappelé en figure 12) sont définis par polluants et on note que tous les polluants, saufs les NH₃, ont des niveaux d'émissions en 2022 inférieurs aux paliers 2023 proposés pour rester en cohérence avec l'atteinte des objectifs 2030 et 2050. Les NH₃ sont supérieurs au seuil proposé pour 2023. Un travail doit donc être fait pour revenir à une tendance de baisse pour se rapprocher de la trajectoire proposée dans le PCAET.

Le principal polluant étant le NH₃, dont les émissions proviennent majoritairement de l'agriculture, il serait intéressant d'accentuer les actions promouvant des pratiques vertueuses dans les exploitations agricoles. La communauté de communes du Pays d'Huriel n'a pas de compétences dédiées au public agricole mais il est tout de même possible d'enclencher des actions avec les principaux acteurs de ce secteur et de relayer les actions déjà en cours.

Comme pour les émissions de GES développés en sous partie 3, les évolutions dans les émissions de polluants atmosphériques sont des résultats des actions développées dans les autres piliers. Cela souligne d'autant plus l'importance de continuer les actions que le territoire met en place dans le cadre de sa démarche de transition écologique sur les rénovations énergétiques, le développement des mobilités douces, le travail à impulser notamment auprès des acteurs agricoles et à renforcer avec les acteurs industriels, ...

A retenir - Qualité de l'air



Le **NH₃** est le principal polluant émis en 2022 sur le territoire.

⇒ Renforcer les actions avec les acteurs du secteur agricole.

La baisse globale des polluants atmosphériques s'inscrit dans le sens des tendances visées par le PCAET.

⇒ Consolider cette tendance.

5. Stockage carbone

La séquestration carbone implique le stockage à long terme du dioxyde de carbone (CO₂) en dehors de l'atmosphère, en utilisant des puits de carbone tels que les forêts, les sols et les océans. Cette « capture » du CO₂ contribue à réduire sa concentration atmosphérique, aidant ainsi à atténuer le changement climatique. Les fluctuations de ces réservoirs, qu'elles soient positives ou négatives, peuvent influencer les émissions de gaz à effet de serre, ce qui souligne l'importance de surveiller ces paramètres de près.

Le diagnostic Air Énergie Climat faisait état de la séquestration nette de CO₂ et du potentiel de stockage supplémentaire pour le territoire de la CCPH, et ce grâce à une analyse des données de l'outil ALDO. Une nouvelle version permet d'actualiser certaines données, comme celles liées à la forêt (actualisation de l'inventaire forestier IGN) et les haies (étude IGN 2022), tandis que d'autres restent inchangées comme l'occupation du sol. Comme l'indique la plateforme, il n'est donc pas possible de venir comparer les données du diagnostic avec celles actualisées et tracer des tendances. ALDO reste donc un outil d'évaluation ponctuelle.

a. Flux de carbone

D'après les dernières données de l'outil ALDO, le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel a une séquestration nette de carbone de 21,4 ktCO₂e/an. Cela signifie que par an, le territoire capture légèrement plus de dioxyde de carbone atmosphérique qu'il n'en émet. Comme le rappelle l'ADEME : « La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO₂) est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit au final par une augmentation des stocks ».

Comme on peut l'observer sur la figure 14 ci-dessous, cette séquestration nette annuelle est principalement réalisée par les forêts du territoire.

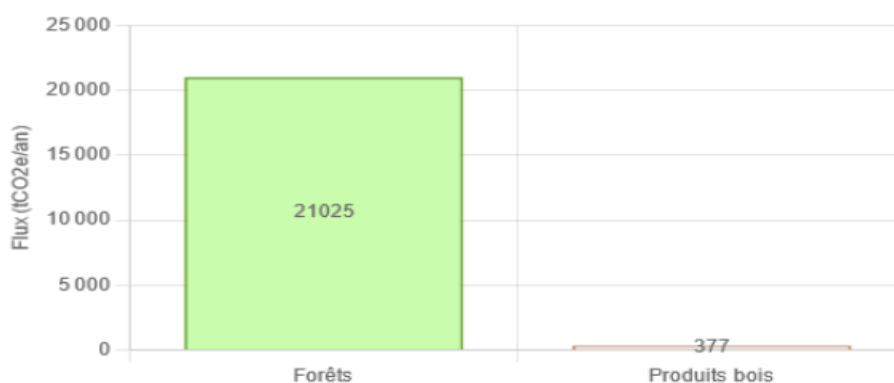


Figure 14: Flux de carbone sur le territoire de CCPH. Source: ALDO

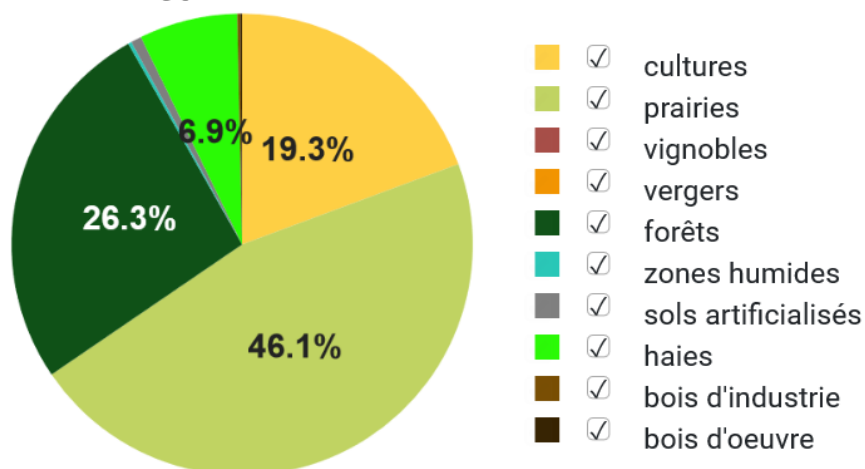
b. Stock total

En plus de suivre ce flux annuel, il est possible de relever le stock déjà existant sur le territoire. Ainsi, d'après les dernières données de l'outil ALDO, la communauté de communes du Pays d'Huriel a un stock total de 3,3 MtC (ce qui représenterait une émission de 12 081 ktCO₂e). Comme on peut le noter dans le graphique ci-dessous, ce stock total est principalement compris dans les prairies (à 46,1%) et dans les forêts (à 26,3%). Cela signifie que ces deux typologies de surfaces sont à préserver pour ne pas relarguer le carbone qu'elles contiennent.

Stocks de carbone

- Par nature du stock
- Par type de surface

Par type de surface



Total : 3 287,64 ktC

Figure 15: Stock carbone sur la Communauté de Communes du Pays d'Huriel par type de surface. Source: Terristory

Les données les plus récentes d'ALDO indiquent une augmentation de 0,6% du stock par an.

A retenir - Stockage carbone

Sur le territoire, le stockage carbone est principalement assuré grâce aux **prairies et aux forêts**.

Il est nécessaire de **préserver, voir renforcer**, le stockage carbone du territoire pour la neutralité carbone 2050, notamment si les émissions de GES n'ont pas baissé autant qu'envisagé.

III. EVALUATION DES ACTIONS

1. Méthodologie

Dans un premier temps, un point général sur toutes les actions de la Communauté de Communes (partie 2. ci-dessous) et des partenaires (partie 3. ci-dessous) est proposé avec indication du niveau d'avancement selon les 5 catégories suivantes :

- **En réflexion** : l'action est toujours souhaitée par la collectivité/partenaire mais la mise en œuvre reste encore inconnue et nécessite des éclaircissements
- **Non réalisée** : rien n'a été engagé sur l'action
- **Programmée** : l'action est prévue dans les prochaines semaines/années du PCAET
- **En cours** : l'action est en cours d'application
- **Réalisée** : l'action est considérée comme terminée



Dans un second temps, une analyse détaillée de ces avancements est proposée en annexe 1 pour les actions portées par la collectivité et en annexe 2 pour les actions portées par les partenaires. Pour chacune des fiches, le curseur ci-contre indiquera l'état d'avancement de l'action en suivant la même logique de la gauche vers la droite (« en réflexion » en gris, « non réalisée » en rouge, « programmée » en orange, « en cours » en jaune et « réalisée » en vert).

Pour chaque fiche action, l'objectif est de présenter ce qui a pu être réalisé ces trois dernières années mais aussi les freins et leviers rencontrés ainsi que les perspectives identifiées. Les actions mises en place a posteriori de l'adoption du PCAET n'apparaissent pas dans le plan d'actions mais sont aussi présentées afin de valoriser toutes les initiatives.

Pour les actions portées par l'intercommunalité, l'avancée des différents indicateurs a pu se faire grâce aux données transmises par les services et agents concernés au référent de l'intercommunalité et/ou du SDE03.

Pour les actions portées par des structures autres que les intercommunalités, tous les acteurs ayant une fiche action dans les PCAET ont eu l'occasion de transmettre leurs données chiffrées en se basant sur les indicateurs de leurs fiches. Cependant, pour rendre ces bilans les plus pertinents possible, il a été décidé de ne communiquer que sur les actions pour lesquelles les partenaires ont pu prendre le temps de partager leurs données et informations.

Cependant, il demeure difficile d'évaluer directement l'impact des actions sur les cinq piliers du PCAET mentionnés précédemment. Néanmoins, chaque initiative, qu'elle soit conduite par l'intercommunalité ou par un partenaire, apporte une contribution positive à l'ensemble de la démarche.

Pour être en mesure de publier ce bilan à mi-parcours en fin 2024, il a été choisi de suivre les indicateurs chiffrés sur les années 2021, 2022 et 2023 (les données de 2024 n'étant pas disponibles au moment de la rédaction). Les données présentées dans ce rapport ont été transmises sur le premier semestre 2024.

2. Evaluation globale des actions de la collectivité

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel a choisi, lors de la construction de son plan d'actions PCAET, de porter 11 actions réparties sur 4 des 6 axes de travail :

- l'exemplarité,
- la sobriété énergétique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'urbanisme et les mobilités durables

Une extraction des actions portées par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel est présentée dans le tableau ci-dessous, avec pour chacune la mention de leur état d'avancement par rapport à ce qui a pu être fait entre 2021 et 2023.

Tableau 1: Avancement des actions portées par la communauté de communes du Pays d'Huriel.

Axe - Orientation - Action	Etat d'avancement
AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES	
1.1 PORTER ET SUIVRE LE PCAET	
1.1.1 Organiser régulièrement des réunions de suivi du PCAET intégrant les élus, les techniciens et les partenaires de la collectivité	En cours
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE	
1.2.1 Isolations des bâtiments communaux	En cours
1.3 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON FONCTIONNEMENT	
1.3.1 Proposer systématiquement du covoiturage dans les envois d'invitations de chacune des réunions	Réalisée
AXE 2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE	
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES A LA MDE	
2.1.1 Campagne de thermographie (aérienne ou par le biais de caméras thermiques) du patrimoine bâti du territoire	Non réalisée
AXE 4. UN TERRITOIRE ADAPTE AU CLIMAT DE DEMAIN	
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	
4.1.1 Sensibilisation/communication auprès de la population sur l'enjeu majeur du territoire : la ressource en eau	En cours
4.2 ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION FORESTIERE	
4.2.1 Maintien des paysages de bocage (protection durable des haies, opération de plantation, entretien des cours d'eau, création de retenues)	En cours
4.2.5 Mise en place d'un jardin climatique exemplaire	En cours
4.3 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE	
4.3.1 Sensibiliser/Promouvoir le retour d'expérience de l'Ecogite	Non réalisée
AXE 5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	
5.1 FAVORISER LA NON MOBILITÉ	
5.1.1 Inciter au transport à la demande	Programmée
5.1.2 Inciter la pratique du télétravail	Non réalisée
5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES	
5.2.1 Communiquer sur la mise en place d'une plateforme de covoiturage sur le territoire	En réflexion

Il est important de noter qu'il peut y avoir une nuance pour les actions « en cours ». En effet, une action peut-être en cours car elle est mise en place tous les ans depuis le début du PCAET et elle ne sera au statut réalisé qu'à la fin de la démarche (c'est par exemple le cas des actions liées au bon fonctionnement du PCAET comme la réalisation du suivi et des COPIL) ou elle peut être en cours car elle a été enclenchée entre 2021 et 2023 mais prendra fin avant la fin du PCAET.

Il est aussi à noter que les fiches actions peuvent être elles-mêmes constituées de sous-actions. Toutes les sous-actions ne suivent pas forcément le même calendrier de réalisation. Ainsi, l'avancement global d'une fiche action peut ne pas être représentative de l'avancement d'une sous-action particulière.

On peut constater que, comme présenté dans la figure ci-dessous, sur les fiches actions portées par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel :

- **1 fiche action est réalisée**, soit 9% du total des actions portées par la Communauté de Communes.
- **3** sont classées comme étant « **en cours** » d'application, soit **27% des fiches actions** portées par le territoire.
- 3 sont programmées, soit 27% des fiches actions portées par le territoire.
- **3 n'ont pas été réalisées**, soit **27% des fiches actions** portées par le territoire.
- 1 fiche action est en réflexion, soit 9% des fiches action.

Ces ratios soulignent que le PCAET de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel est en phase de mise en place puisque la majorité des fiches action sont en cours de réalisation ou sont à venir. L'objectif pour les trois ans à venir sera donc de continuer le déploiement des fiches action en cours, de finaliser les actions ayant un calendrier particulier et d'interroger l'intérêt de définir des modalités spécifiques pour la réalisation des fiches actions en cours, programmées et en réflexion.

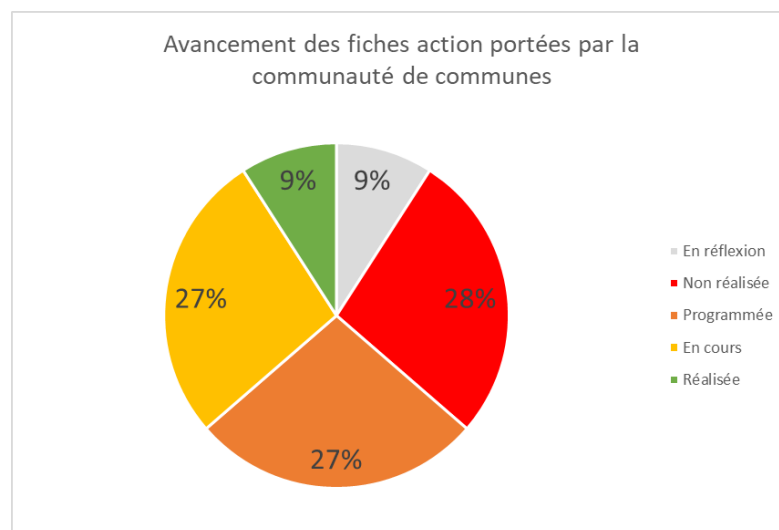


Figure 16: Avancement des fiches action PCAET portées par la CCPH.

Le détail de l'avancement de chaque action avec analyse qualitative et quantitative est présenté en Annexe 1 de ce présent rapport.

3. Evaluation globale des actions des partenaires

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel s'est engagée dans une **démarche inclusive** pour l'élaboration de son PCAET, en mobilisant une grande diversité d'acteurs. Cela inclut les services internes de la collectivité, les élus communautaires, les citoyens, ainsi que les acteurs économiques et les partenaires stratégiques du territoire. Cette approche collaborative s'est traduite par l'intégration dans le PCAET de 50 fiches actions portées par différentes entités telles que des associations et des collectivités territoriales.

L'objectif de cette section est d'évaluer la progression des actions entreprises par ces partenaires, tout en identifiant les éventuels obstacles rencontrés et les leviers disponibles pour les surmonter. Il convient de noter que ces partenaires mènent également d'autres actions en parallèle de celles inscrites dans le PCAET de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Par conséquent, il était essentiel de mettre en lumière ces initiatives qui contribuent également à la transition énergétique et écologique du territoire.

En outre, un recensement des objectifs à court et moyen terme de ces structures a été effectué en vue de la probable révision des PCAET d'ici trois ans.

Pour rappel, seules les actions des partenaires qui ont fourni des éléments sur leurs actions sont présentées ici.

Tableau 2: Avancement des actions portées par les structures partenaires.

Axe - Orientation - Action	Porteur	Etat d'avancement
AXE 1 : UNE COLLECTIVITE ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES		
1.1 POURSUIVRE LE TRAVAIL EN LIEN AVEC LE PCAET		
1.1.2 Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET, dont la qualité de l'air	SDE03	En cours
1.1.3 Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	ARS/ATMO	En cours
1.1.4 Poursuivre le travail de communication et de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets	SICTOM Région Montluçonnaise	En cours
1.1.5 Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETR	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	Réalisée
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE		
1.2.2 Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux	SDE03	En cours
1.2.3 Valoriser les Certificats d'Economies d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	SDE03	En cours
1.2.4 Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics	SDE03	En réflexion
1.2.5 Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	SDE03	Réalisée
1.2.6 Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	SDE03	En cours
AXE 2 : UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE		
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS A LA MAITRISE DE L'ENERGIE		
2.1.2 Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires	CD03	En cours
2.1.3 Créer un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat	CD03	En cours

2.1.4 Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)	CMA Allier/CRMA	En cours
2.1.5 Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	CCI Allier, CCI AuRA	En cours

2.2 VALORISER LES INITIATIVES LOCALES

2.2.1 Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du conseil départemental	CD03	En cours
2.2.2 Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	Evoléa, Allier habitat	En cours

AXE 3 : UN DEVELOPPEMENT RAISONNE DES ENRs

3.1 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

3.1.1 Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol	DDT	En cours
3.1.2 Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03	CD03	En cours
3.1.3 Réaliser un cadastre solaire du potentiel photovoltaïque des toitures	SDE03	En cours
3.1.4 Etudier le potentiel hydroélectrique du département	CD03	Réalisée
3.1.5 Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	SDE03	En cours
3.1.6 Structurer la filière bois-énergie sur le département de l'Allier	SDE03	En cours
3.1.7 Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie	CD03	En cours
3.1.8 Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	SDE03	En réflexion

3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

3.2.1 Assurer une cohérence entre le développement des réseaux électriques et celui des énergies renouvelables	SDE03	En cours
--	-------	----------

AXE 4 : UN TERRITOIRE ADAPTE AU CLIMAT DE DEMAIN

4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1.2 Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	CA03	En réflexion
4.1.3 Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	SMEA	En cours
4.1.4 Gestion quantitative : projet de territoire de la gestion des eaux du bassin versant cher amont	CLE du SAGE Cher Amont	En cours
4.1.5 Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	CEN Allier	En cours
4.1.6 Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	CEN Allier, EPL	En cours

4.2 ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION FORESTIERE

4.2.2 Préserver et valoriser les haies et le bocage dans le département de l'Allier et ses alentours	Mission haies et CEN Allier	En cours
4.2.3 Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	CEN Allier	En cours
4.2.4 Réfléchir au développement d'un outil de compensation carbone lié au bocage	Mission haies	En cours

4.3 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE

4.3.2 Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	Association CBPA	En cours
---	------------------	----------

4.4 ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE

4.4.1 Favoriser les couverts végétaux en vigne	Symbiose Allier	Réalisée
4.4.2 Adaptation des pratiques culturales au changement climatique ou AP3C	CA03	En cours

4.4.3 Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs	Terre de liens Auvergne	En cours
4.4.4 Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	CEN Allier	En cours
4.4.5 Expérimentation d'élevages Bas Carbone	CA03	En cours
4.4.6 Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole	CA03	En cours

AXE 5 : UN TERRITOIRE A L'URBANISME ET AUX MOBILISE DURABLES

5.2 DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

5.2.2 Etudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier	Plateforme Mobilité 03	En cours
5.2.3 Création d'une centrale de mobilité	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	Non réalisée
5.2.4 Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	SDE03	En cours
5.2.5 Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, station et unités de méthanisation	SDE03	En cours

AXE 6 : DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

6.1 DEVELOPPER LE COMMERCE DE PROXIMITE

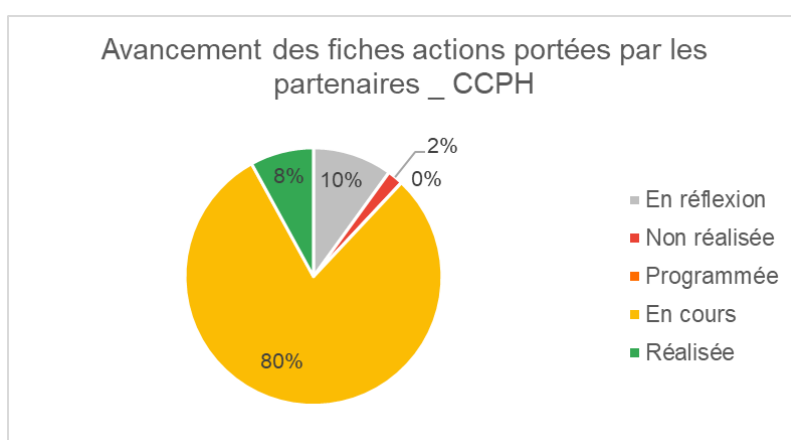
6.1.1 Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective	CD03	En cours
6.1.2 Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	CD03, CA03	En réflexion
6.1.3 Insertion par l'emploi via le maraichage	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	En cours
6.1.4 Développer la monnaie locale « le Soudicy »	Soudicy	En cours

6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS

6.2.1 Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier	CD03	En cours
6.2.2 Valorisation des objets issus du réemploi	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	En réflexion
6.2.3 Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets	SICTOM Région Montluçonnaise	En cours

Une analyse des avancements des actions PCAET portées par les structures autres que la communauté de communes est présentée, par axe, dans le graphique ci-contre. Seules les actions pour lesquelles les données ont été transmises ont été prises en compte dans ce graphique.

Figure 17: Répartition des avancements des fiches actions portées par les partenaires dans le PCAET de la CCPH.



On peut constater que, sur les 50 actions portées par des structures autres que la communauté de communes : 40 sont classées comme étant « en cours » d'application, (soit 80% des actions portées par les partenaires ; 4 actions sont réalisées et 5 actions sont en réflexion (soit 10% des actions portées par les partenaires). L'action qui n'a pas été réalisée correspond à une action pour laquelle le porteur s'est rendu compte en cours de développement de l'action qu'elle viendrait en redondance d'autres actions portées par d'autres structures et il a donc été choisi de ne finalement pas la mettre en place.

On note une autre dynamique qu'avec les actions portées par l'EPCI. Cela peut être dû au fait que les partenaires ont soumis dans le cadre des PCAET des actions pour lesquelles ils avaient une certaine assurance de mise en place. Ce constat peut aussi expliquer que les actions relativement innovantes soient moins présentes dans les fiches des partenaires.

Pour avoir une vision la plus complète possible des actions réalisées par les partenaires, des encarts dédiés aux actions non présentées dans le PCAET ont été ajoutés dans les fiches d'avancement des actions et sont disponibles dans les annexes 2 de ce rapport.

IV. SYNTHÈSE

1. Synthèse du bilan

a. Synthèse des évolutions des piliers PCAET

Les données de 2015 et 2022 proviennent de l'ORCAE et les données 2050 sont extraites du document stratégique des PCAET.

Tableau 3: Récapitulatifs des évolutions chiffrées des piliers du PCAET pour la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Piliers PCAET	2022		2050		Analyse des estimations 2022/évolutions observées
	Valeur estimée	Evolution en % entre 2015 et 2022	Objectif retenus PCAET	Objectif en % d'évolution entre 2015 et 2050	
Consommation d'énergie	132 GWh	-4 %	78 GWh	- 47%	Bonne tendance entre 2015 et 2022 mais action à renforcer pour garder une dynamique générale de baisse des consommations.
Production d'énergie	42 GWh	+ 57%	180 GWh	X 5,5	Tendance bonne mais besoin de renforcer la production d'énergie renouvelable pour atteindre les objectifs 2030 et 2050.
Emissions de GES	102 kteqCO2	-5%	92 kteqCO2	-14%	Tendance de réduction à renforcer pour rester cohérent avec la trajectoire PCAET.

Le pilier de la qualité de l'air étant défini par type de polluant et le pilier de la séquestration carbone n'ayant pas d'objectif chiffrés, ils ne sont pas indiqués dans ce tableau récapitulatif.

b. Synthèse de l'avancement des actions du plan d'action PCAET

Lorsque l'on regroupe les avancements des actions portées par l'agglomération et des actions portées par les partenaires, on peut suivre de manière générale l'avancement du PCAET pour les 61 fiches constituant le PCAET de la CCPH. Cela est représenté dans la figure ci-dessous.

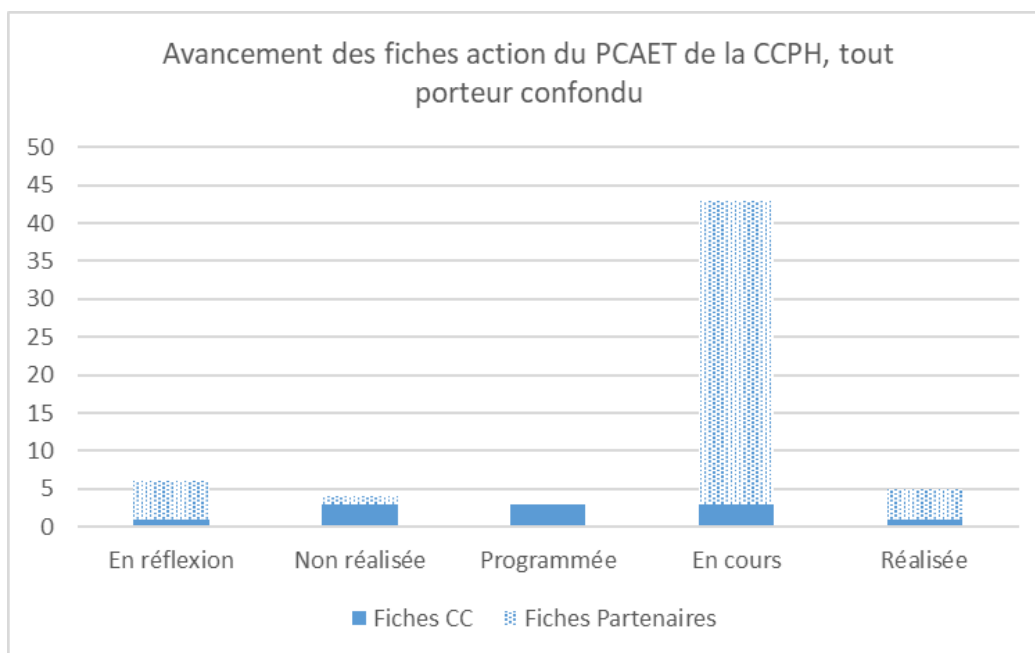


Figure 18: Etat d'avancement des fiches action du PCAET de la CCPH, à mi parcours de la démarche

On observe que la majorité des actions, tout porteur confondu, est en cours de mise en place ; ce qui semble cohérent puisque le PCAET est au milieu de son parcours. Les trois années à venir vont donc permettre de poursuivre le travail sur la mise en place de ces actions. Il serait aussi opportun de renforcer le suivi des actions faites en plus des fiches actions PCAET car la révision du PCAET pourrait permettre d'inclure de nouvelles actions dans le plan d'action.

2. Anticipation et préparation des évolutions futures

Depuis l'adoption du PCAET, des évolutions du cadre juridique ont eu lieu. Il est donc proposé ici un bref retour sur ces différentes évolutions, afin de non pas ré-évaluer l'actuel PCAET, mais d'anticiper l'adaptation qui sera attendue pour le PCAET révisé.

a. Compatibilité

Au moment de l'adoption du présent PCAET, il devait être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui par la suite a été mis à jour via le SRADDET, adopté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019 et entré en vigueur le 10 avril 2020.

Depuis son adoption, des évolutions à la fois réglementaires et législatives ont vu le jour (dont entre autres la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols ou encore la prévention et la gestion des déchets), conduisant la Région à engager une première procédure de modification en Assemblée plénière du 29 juin 2022. La procédure est à l'heure actuelle encore en cours : « la promulgation de la loi n° 2023-630 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » et ses décrets d'application à venir, conduisent la Région Auvergne Rhône Alpes à interrompre, dès à présent, la consultation en cours des Personnes Publiques Associées, afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire » (source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 2024).

Ainsi, le SRADDET Ambitions 2030 dont la première version est disponible en version complète¹ et simplifiée², peut d'ores et déjà être consulté pour anticiper la mise en conformité et sera à prendre en compte lors de la révision du PCAET, au terme des 6 années d'application.

b. Prise en compte des documents d'urbanisme

Si, lors de la révision du PCAET, le territoire est en cours d'élaboration ou de révision de son PLUi, il faudra que ce PLUi soit compatible avec le PCAET (et non plus une simple prise en compte comme c'était le cas jusqu'au 1^{er} avril 2021).

Pour rappel, suite à sa révision, le PCAET devra de nouveau respecter les différentes articulations attendues entre ce document et les autres dispositifs réglementaires et outils de planification du territoire, tel que présenté dans la figure 1 de ce rapport.

c. Actualités législatives et réglementaires

De récentes lois prévoient l'intégration de nouveaux éléments dans les attendus réglementaires du programme d'action des PCAET, et qui seront à prendre en compte au moment de son renouvellement, à savoir :

- Les articles 19 et 121 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoient un volet éclairage public et nuisances lumineuses du PCAET obligatoire pour tous (Art. 19) et précisent le contenu de l'étude par le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Art. 121).
- L'article 34 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique qui modifie et complète le L. 229-26 du code de l'environnement en ajoutant dans le programme d'actions à réaliser la notion de « potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données » et de « réduction de l'empreinte environnementale du numérique ».

Le 21 décembre 2023 se tenait la Conférence des Parties (COP) Auvergne Rhône Alpes, organisée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, afin d'associer tous les niveaux de collectivité et de fait territorialiser la planification écologique. La COP Régionale s'est tenue en 3 sessions abordant 6 grands thèmes de la COP : Industrie/Produits Bois, Transport, Bâtiments, Energie et Déchets, Biodiversité et Ressources Naturelles, Forêts. En parallèle, il a été demandé à chaque département de décliner localement la construction de la feuille de route régionale : la COP départementale de l'Allier s'est donc organisée et réunie une première fois le 19 janvier 2024 rassemblant les représentants de la préfecture, du conseil régional, du conseil départemental, des EPCI, du monde économique, des organismes consulaires, et de la société civile.

A la suite de cela, plusieurs ateliers de travail appelés COP sectorielles se sont tenus au printemps 2024. Une restitution de ces travaux sera présentée sous forme de feuille de route ; elle devrait se tenir avant fin 2024. Le but de cette feuille de route est de matérialiser le choix des engagements pris par secteur sur le territoire, et décrire une trajectoire collective pour atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.

¹ SRADDET Ambitions 2030 version complète : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/2202/download?inline>

² SRADDET Ambitions 2030 version simplifiée : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/242/download?inline>

CONCLUSION

D'un point de vue chiffré on peut constater que les tendances 2015-2022 sont plutôt bonnes. Il faut cependant renforcer les trajectoires actuelles pour atteindre les objectifs chiffrés votés dans le PCAET (et qui traduisent les obligations réglementaires).

Le territoire continue son implication dans tous les piliers suivis par le PCAET. En effet, tous les piliers sont liés et le travail fait sur l'une des thématiques impactera forcément les autres. Le travail avec les acteurs du territoire est aussi un enjeu important car le PCAET concerne tous les secteurs clé du territoire : résidentiel, industrie, agriculture, transport...

La révision de la démarche, à la fin des 6 ans du PCAET, pourra permettre de réinterroger les objectifs chiffrés initialement fixés dans cette première version du PCAET. Cela permettra de réévaluer les objectifs réglementaires à atteindre en fonction des évolutions réglementaires et de les comparer avec les potentiels et volontés politiques.

La révision permettrait aussi d'actualiser les fiches actions actuellement présentes dans le PCAET.. Cela permettrait d'enrichir la stratégie de la collectivité avec des nouvelles fiches action pour représenter au mieux les objectifs et dynamiques du territoire et aussi de mettre à jour les actions qui auraient pu évoluer (dans le contenu même de l'action mais aussi dans les modalités de mises en place, dans le portage, dans le calendrier, ...).

LEXIQUE

ADEME : Agence de la Transition Ecologique.

COP21 : 21ème Conférence des Parties.

COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthanogènes.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

LTECV : Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

NH₃ : Ammoniac.

Nox : Oxydes d'azote.

ORCAE : Observatoires Régional Climat Air Energie.

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial.

PDM : Plan De Mobilité.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

PM_{2,5} : Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres

PM₁₀ : Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère.

PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques.

PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique.

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial.

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone.

SO₂ : Dioxyde de soufre.

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

ANNEXES

Annexe 1 : Détails des avancements des actions portées par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les structures partenaires.

ANNEXE 1 : DETAILS DES AVANCEMENTS DES ACTIONS PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL.

AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES	38
1.1 PORTER ET SUIVRE LE PCAET	38
1.1.1 Organiser régulièrement des réunions de suivi du PCAET intégrant les élus, les techniciens et les partenaires de la collectivité	38
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE	39
1.2.1 Isolations des bâtiments communaux	39
1.3 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON FONCTIONNEMENT	40
1.3.1 Proposer systématiquement du covoiturage dans les envois d'invitations de chacune des réunions.....	40
AXE 2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE	41
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES A LA MDE.....	41
2.1.1 Campagne de thermographie (aérienne ou par le biais de caméras thermiques) du patrimoine bâti du territoire	41
AXE 4. UN TERRITOIRE ADAPTE AU CLIMAT DE DEMAIN	42
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	42
4.1.1 Sensibilisation/communication auprès de la population sur l'enjeu majeur du territoire : la ressource en eau	42
4.2 ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION FORESTIERE.....	43
4.2.1 Maintien des paysages de bocage (protection durable des haies, opération de plantation, entretien des cours d'eau, création de retenues).....	43
4.2.5 Mise en place d'un jardin climatique exemplaire	44
4.3 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE	45
4.3.1 Sensibiliser/Promouvoir le retour d'expérience de l'Ecogite.....	45
AXE 5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES.....	46
5.1 FAVORISER LA NON MOBILITÉ.....	46
5.1.1 Inciter au transport à la demande.....	46
5.1.2 Inciter la pratique du télétravail.....	47
5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES	48
5.2.1 Communiquer sur la mise en place d'une plateforme de covoiturage sur le territoire	48
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.....	54

AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES

La Communauté de Communes souhaite engager son territoire dans une stratégie durable d'autonomie énergétique et neutralité carbone. Cela passera par l'exemplarité du territoire sur son fonctionnement, son patrimoine et ses activités. Cet axe comprend les actions sur le patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.).

1.1 PORTER ET SUIVRE LE PCAET

1.1.1 Organiser régulièrement des réunions de suivi du PCAET intégrant les élus, les techniciens et les partenaires de la collectivité



La Communauté de Communes s'est organisée en interne pour le suivi de la thématique PCAET. Ainsi, la directrice de la communauté de communes ainsi que le Président forment le binôme cœur et ils sont appuyés par l'agent du SDE mutualisé sur les EPCI du territoire du PETR de la Région de Montluçon et de la Vallée du Cher. Cette organisation a permis de réaliser des points d'avancement techniques et la tenue d'un COPIL en fin 2023 pour présenter aux élus du territoire les données d'avancement du PCAET.

Cette organisation a aussi permis d'échanger ponctuellement sur les besoins du territoire pour mettre en place des actions liées au PCAET avec la recherche de programmes d'aides financières.

Points de vigilance

- La réalisation de ce suivi est chronophage et demande d'avoir une visibilité sur les projets à venir.

Leviers d'action

- Il peut être intéressant de s'appuyer plus amplement sur l'agent mutualisé du SDE03 sur les PCAET pour se libérer du temps sur certains projets.

PERSPECTIVES

La réalisation du suivi avec le trinôme est à continuer et une tenue triennale des COPIL semble suffisante pour garder un lien avec les élus du territoire sur ces sujets.

1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE

1.2.1 Isolations des bâtiments communaux



Suivre et réduire les consommations énergétiques du patrimoine de la collectivité et des communes

Le suivi des consommations n'a pas pu être mis en place sur les trois premières années du PCAET pour le patrimoine de la collectivité et des communes. La communauté de communes est cependant en recherche de solutions pour mettre ce suivi en place afin de mieux connaître les consommations liées à son patrimoine mais aussi pour avoir tous les éléments pour comprendre les factures reçues.

Rénover le patrimoine bâti de la collectivité et des communes

La communauté de communes s'est rapprochée du SDE03 pour réaliser des études énergétiques de premier niveau. Ainsi, sur 2021, 2022 et 2023, 11 des 14 communes du territoire ont pu bénéficier d'études énergétiques pour tout ou partie des bâtiments communaux. La Communauté de communes a sollicité le SDE03 pour ses 19 bâtiments intercommunaux afin d'avoir une vision d'ensemble sur les travaux de rénovation énergétique qui pourraient être réalisés. Des études plus poussées comme les études thermiques TH-C-E ex ont aussi été réalisées sur les écoles d'Huriel.

Dès 2023 des travaux ont pu être initiés comme les travaux d'isolation par l'extérieur de la maison de services de la communauté de communes.

Points de vigilance

- Le suivi des consommations semble trop chronophage pour l'instant.
- Il est difficile de rester informé des différents projets de rénovation thermique ou de constructions exemplaires faites sur le territoire.

Leviers d'action

- Des logiciels pourraient être utilisés pour le suivi des consommations énergétiques pour rendre faisable le suivi annuel des différentes consommations d'énergie des bâtiments communaux et intercommunaux.

PERSPECTIVES

Le travail d'exemplarité va continuer dans les années à venir et la prise en compte de la thématique énergétique dans les bâtiments est ancrée dans les décisions des communes et de l'intercommunalité.

Des travaux de rénovation énergétiques et de construction exemplaires sont déjà planifiés pour les années à venir : travaux sur l'espace Mosaïque à Saint Martinien, réhabilitation d'une grange sur Chazemais pour en faire un Tiers Lieu, construction d'une maison culturelle sur Huriel, ...

1.3 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON FONCTIONNEMENT

1.3.1 Proposer systématiquement du covoiturage dans les envois d'invitations de chacune des réunions



Cette action est considérée comme réalisée car l'usage du covoiturage dans le cadre des réunions entre élus sur le territoire semble acquis. En effet, même si aucun suivi n'est fait par mail, lorsque plusieurs représentants d'une commune participent à la même réunion, ils covoiturent automatiquement.

Points de vigilance

- La réalisation d'un suivi semble trop chronophage.

Leviers d'action

- Des messages de rappels pourraient être faits pour proposer la réalisation de covoiturage entre les différentes communes.

AXE 2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel souhaitant engager son territoire dans un objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050, cet axe de travail représente le cœur de sa stratégie. Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener pour réduire au maximum les consommations d'énergie du territoire, pour tout secteur (hors transport car inclus dans l'axe 5) et par tout public.

2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES A LA MDE

2.1.1 Campagne de thermographie (aérienne ou par le biais de caméras thermiques) du patrimoine bâti du territoire



Cette action n'a pas été mise en place sur les trois premières années du PCAET principalement pour le budget que cela demanderait.

Points de vigilance

- Il n'y a actuellement pas de budget permettant la réalisation d'une telle action.

Leviers d'action

- L'identification d'une aide financière sur ce type d'action permettrait de relancer la possibilité de mise en place sur la CCPH.

AXE 4. UN TERRITOIRE ADAPTE AU CLIMAT DE DEMAIN

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur la thématique des milieux urbains, de l'agriculture, de la sylviculture et de la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1.1 Sensibilisation/communication auprès de la population sur l'enjeu majeur du territoire : la ressource en eau



La communauté de communes travaille sur le sujet de la réduction des consommations d'eau notamment via sa volonté de changer de pratiques pour aller vers des plants moins demandeurs d'eau dans ses projets de végétalisation et via de la sensibilisation faite pour chaque nouvel arrivant dans certaines communes, comme à Huriel par exemple.

Le territoire travaille avec le SIVOM sur ces sujets et des liens sont faits pour rester informer des évolutions. Les rapports annuels du SIVOM sont aussi transmis à la communauté de communes. Ainsi, le territoire sait que sur les dernières années une baisse de consommation d'eau est à noter et qu'elle peut s'expliquer par la prise de conscience générale et les campagnes de communication et sensibilisation.

Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifié.

Leviers d'action

- Le fonctionnement avec le SIVOM permet d'avoir une visibilité sur l'évolution de cette thématique.

PERSPECTIVES

Une réflexion est à mener sur la prise de compétence eau et assainissement qui est à venir.

4.2 ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION FORESTIERE

4.2.1 Maintien des paysages de bocage (protection durable des haies, opération de plantation, entretien des cours d'eau, création de retenues)



Cette action n'a pas pu être réellement mise en place sur les trois premières années du PCAET. Cependant, le sujet de la plantation et gestion des haies est un sujet fort pour la communauté de communes. Ainsi, le service environnement de la communauté de communes gère déjà l'entretien des haies en bordure des chemins de randonnée et l'entretien de linéaires de haies des communes peut être fait par ce service dans le cadre de la mutualisation de leurs missions avec les communes. Les différentes PLU précisent les espèces de plantation les plus adaptées pour le territoire.

On peut aussi noter que la végétalisation des projets est un point abordé dans chaque projet porté par la communauté de communes et dans de nombreux projets portés par les communes. Par exemple, les zones d'activités bénéficient de plantation d'arbres et les entreprises installées sont encouragées à planter elles aussi, le projet de baignade biologique a pu bénéficier de plantation d'arbres, la commune d'Huriel porte des projets de débitumisation des cours d'écoles,

Points de vigilance

- Besoin de mettre en place un suivi sur les linéaires plantés (par le territoire et par les partenaires comme Mission Haie)

Leviers d'action

- La thématique de la plantation de haie est couverte par des acteurs départementaux sur lesquels s'appuyer.

PERSPECTIVES

Le territoire souhaite continuer dans les années à venir à encourager la plantation et l'entretien des haies mais aussi, de manière plus générale, la végétalisation des zones le permettant.



4.2.5 Mise en place d'un jardin climatique exemplaire



Cette action n'a pas pu être mise en place sur les trois premières années du PCAET mais n'est pas abandonnée pour autant. En effet, la communauté de communes souhaite toujours développer ce projet en s'appuyant notamment sur la démarche Petite Villes de Demain. La communauté de communes a d'ailleurs déjà un terrain pour ce projet.

Points de vigilance

- Le fonctionnement général du jardin doit être défini entre un fonctionnement type jardin partagé ou un fonctionnement associatif.

Leviers d'action

- Un accompagnement par le PETR de la Région de Montluçon et de la Vallée du Cher est en cours.

PERSPECTIVES

Le travail de cadrage du jardin partagé sera mené dans les années à venir pour que ce jardin climatique exemplaire puisse voir le jour.



4.3 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE

4.3.1 Sensibiliser/Promouvoir le retour d'expérience de l'Ecogite



Cette action n'a pas été mise en place sur les trois premières années du PCAET principalement car elle semble trop complexe à engager. L'aspect innovant de l'écogite qui avait été identifié lors de la rédaction du PCAET n'est plus réellement d'actualité et rend obsolète cette action.

Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifié.

Leviers d'action

- Pas de leviers d'action.

AXE 5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES

Le secteur des transports consomme une part significative de l'énergie finale du territoire (27 %), mais aussi des émissions de gaz à effet de serre (10 %). Un axe de travail y est donc dédié dans le cadre de la stratégie Air Energie Climat. On y retrouve des actions pour limiter et optimiser les déplacements sur le territoire (amélioration de l'offre de mobilités alternatives et valoriser l'existant, développement de la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs), ...

5.1 FAVORISER LA NON MOBILITÉ

5.1.1 Inciter au transport à la demande



Le territoire souhaitait s'appuyer sur les résultats de l'étude RCVCB pour identifier les leviers à utiliser pour travailler sur la mise en place du transport à la demande sur la communauté de communes. Les résultats ne sont pas exploitables en l'état et la communauté de communes a donc enclenché des réflexions internes via sa commission mobilité pour lancer une action à partir de 2024.

Points de vigilance

- L'équilibre financier du système reste à définir.

Leviers d'action

- Le sujet présente un enjeu fort pour le territoire et répondrait à plusieurs enjeux : environnementaux et sociaux principalement.
- La présence d'un acteur sur le territoire dans cette thématique est un atout pratique non négligeable.

PERSPECTIVES

Un questionnaire pour identifier les besoins de la population cible a été envoyé aux habitants de moins de 25 ans et de plus de 60 ans en 2024.

5.1.2 Inciter la pratique du télétravail



Cette action n'a pas été mise en place sur les trois premières années du PCAET. Un changement des pratiques a été enclenché à la suite du COVID, avec l'équipement de caméra sur les ordinateurs pour suivre des réunions en visioconférence. La pratique du suivi de réunions à distance pour réduire les déplacements a prouvé ses avantages en termes de gain de temps et de réduction de la fatigue et sera donc pérennisé pour les réunions où cela est possible mais le télétravail en interne n'a pas été mis en place sur le long terme et ne le sera pas dans les années à venir.

Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers d'action.

5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

5.2.1 Communiquer sur la mise en place d'une plateforme de covoiturage sur le territoire



Sur les trois premières années du PCAET, il n'y a pas eu de communication ou sensibilisation réalisée spécifiquement sur le covoiturage. Cependant, la communauté de communes s'est organisée en interne avec la commission mobilité. En effet, Le covoiturage fait partie des thématiques de la commission mobilité.

Les réflexions doivent être poussées notamment sur les trajets que font actuellement les cars scolaires. En effet, sur certains trajets scolaires, des systèmes de covoiturage entre famille se mettent en place et sont donc des éléments à prendre en compte.

Points de vigilance

- Cette thématique nécessite d'échanger avec les structures clé de la mobilité : la région, le Conseil Départemental... Il faut donc bien identifier qui fait quoi et les compétences de chacun.
- Le sujet du covoiturage doit être pensé à une échelle de l'intercommunalité mais aussi avec les intercommunalités limitrophes.

Leviers d'action

- Les structures phares de la mobilité peuvent être des appuis techniques intéressants selon ce que le territoire veut faire par rapport au covoiturage.

PERSPECTIVES

Ce sujet du covoiturage est à creuser dans les années à venir dans le cadre de la commission mobilité.



Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les structures partenaires.

Allier Habitat	52
Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	52
Agence Régionale de la Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes	54
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.....	54
ATMO Auvergne-Rhône-Alpes	56
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.....	56
Chambre de Commerce et d'Industrie Allier	59
Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	59
Chambre d'Agriculture de l'Allier	61
Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable.....	61
Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole	62
Expérimentation d'élevages bas carbone	63
Adaptation des pratiques culturales au changement climatique	64
Chambre de Metiers et de l'artisanat de l'Allier (CMA 03).....	66
Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)	66
Conseil Départemental de l'Allier	68
Etudier le potentiel hydroélectrique du département	68
Suivi et réduction des consommation énergétiques du patrimoine du Conseil Départemental	70
Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03	73
Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.....	75
Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique	77
Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie.....	78
Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	79
Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité.....	80
Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier.....	81
Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier)	83
Préservation et valorisation des haies et du bocage	83
Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	85
Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	87
Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité.....	89
Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire.....	90

Direction Départementale des Territoires (DDT).....	94
Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol	94
Evoléa.....	95
Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux.....	95
Mission Haies	97
Préservation et valorisation des haies et du bocage	97
Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage.....	99
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	100
Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETER	100
Création d'une centrale de mobilité	101
Valorisation des objets issus du réemploi.....	102
Insertion par l'emploi via le maraichage.....	103
Plateforme Mobilité 03.....	105
Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier	105
SAGE Allier Aval, SAGE Sioule, SAGE Cher Amont - Etablissement Public Loire	107
Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval	107
SICTOM Région Montluçonnaise	109
Poursuivre le travail de communication et de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets	110
Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets.....	111
SMEA.....	113
Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable.....	113
Soudicy.....	115
Développer la monnaie locale « Le Soudicy ».....	115
Symbiose Allier.....	116
Favoriser les couverts végétaux en vigne.....	116
Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE03)	118
Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités.....	118
Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux.....	120
Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	122
Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics.....	123
Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département.....	125
Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs.....	126
Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier	127

Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire.....	129
Réaliser un cadastre solaire départemental	130
Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	131
Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.....	132
Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	133
Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET	134
Terre de liens Auvergne	135
Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs.....	135



ALLIER HABITAT

Allier Habitat est un bailleur social qui a pour vocation de proposer des logements de qualité à un coût modéré, accessibles au plus grand nombre, notamment à ceux qui ne pourraient pas se loger dans le secteur privé.

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux



Avec plus de 4600 logements répartis sur 140 communes du département, Allier Habitat a mis en place un plan de rénovation pour la réduction des factures d'énergie des locataires (amélioration de l'isolation des logements, optimisation du système de chauffage, etc.). Avec une programmation (Visial) sur 2030 et son Plan Stratégique Patrimonial, Allier Habitat vise un objectif de réhabilitation de 200 à 250 logements par an, et 50 constructions neuves par an.

- Allier Habitat a lancé :
- En 2022 une campagne de réalisation de DPE (Diagnostic de Performance Energétique DPE) pour l'ensemble des logements de son parc immobilier : les 4 600 logements sont classés selon des étiquettes de A à G.
- Une campagne d'isolation des combles qui se termine d'ici la fin d'année 2024, et permettra de présenter une couverture de 100% des logements ayant pu disposer de cette campagne de rénovation.
- Des réhabilitations énergétiques globales (rénovation complète de la résidence visant le passage d'un DPE « F/G » à une étiquette C minimum), à l'image de :
 - o La « Tuilerie » à Varennes sur Allier : passage pour 111 logements d'une étiquette G à C (programmation 2023, travaux lancés en 2024)
 - o Lancement de travaux de rénovation prévus sur Cusset Leclerc pour 80 logements (travaux lancés en 2025)
- La campagne de changement des chaudières gaz individuelles est en cours et sera terminée d'ici la fin de l'année 2024.
- La signature d'un marché de rénovation des chaudières collectives avec un contrat de performance énergétique avec Dalkia. Sur 10 ans, ces derniers rénoveront l'intégralité des chaufferies collectives (conversion de chaudières fioul, remise aux normes des chaudières gaz et raccordement au réseau de chaleur lorsque ce sera possible). Les résidences de Leclerc et Puy Besseau à Cusset seront raccordées au réseau de chaleur de la ville courant 2025 (123 logements concernés).
- La signature en 2023 d'un marché pour le changement des menuiseries extérieures pour les logements les plus anciens concernant tout le patrimoine afin d'isoler et améliorer le confort d'usage.

Points de vigilance

- Déploiement du réseau de chaleur limité à certains territoires
- Conditions d'obtention des subventions et financements limités à certains types de travaux (chauffage)

Leviers d'action

- Les Certificats d'Economie d'Energie

PERSPECTIVES

La mise en place du calorifugeage des réseaux (tuyau de chauffage) est prévue pour 2024 et 2025.
La campagne d'entretien des VMC est prévue pour 2025.

AGENCE REGIONALE DE LA SANTE (ARS) AUVERGNE- RHONE-ALPES

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public d'Etat créée en 2010. Elle pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé définie au niveau national. Elle a de nombreuses missions dont le financement d'actions de prévention, la gestion au quotidien de risques sanitaires liés à l'environnement, la prévention des crises sanitaires, l'accès à tous à des soins de qualité, ...

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



La plateforme en ligne développée par l'ARS, en partenariat avec l'EHESP (Ecole des hautes Etudes en Santé Publique) propose 8 modules de formation pour les techniciens et élus des territoires. Ces modules visent 8 thématiques phare de la santé environnement : qualité de l'air intérieure, qualité de l'air extérieur, urbanisme, qualité de l'eau, sites et sols pollués, habitat insalubre, bruit et des témoignages d'élus. Cette plateforme est disponible en ligne et gratuitement.

Entre 2021 et 2023, 13 personnes ont été actives sur cette plateforme et 25 modules ont ainsi pu être réalisés entièrement.

Points de vigilance

- La plateforme reste peu connue des agents et élus.
- Malgré le format qui se veut peu chronophage, les agents et élus manquent de temps pour participer à des formations.

Leviers d'action

- Les sujets abordés correspondent à des sujets d'interrogation fréquents pour les agents et élus des territoires.
- Chaque module est accessible à tous, pédagogique et concis.

Autres actions

L'ARS propose aussi un accompagnement à destination des intercommunalités de l'Allier sur les thématiques santé environnement via :

- Des soutiens techniques au travers de l'accompagnement ponctuels sur des sujets liés à la santé.
- Des soutiens financiers via des Appels à Manifestation d'Intérêt comme c'est le cas avec l'AMI lancé par l'ARS auprès des collectivités territoriales portant sur des actions en santé-environnement. Jusqu'en fin 2023, cet AMI visait particulièrement des actions d'éducation à la santé environnement. Les thématiques ont été élargies en début 2024 pour viser aussi les actions en liens avec les zones de baignade et les actions sur le radon dans l'habitat.

De plus, l'ARS apporte un soutien financier à d'autres structures afin de soutenir la réalisation d'actions en lien avec la santé-environnement. Par exemple, l'action de CAP Tronçais sur les actions d'éducation à la Santé Environnement est soutenue par l'ARS.

PERSPECTIVES

Sur les thématiques santé-environnement, l'ARS AuRA va poursuivre ses différents accompagnements à direction des intercommunalités du département. Cela passera notamment par l'élargissement des sujets concernés par les AMI pour être au plus près des besoins des territoires tout en continuant à encourager une prise en compte des sujets liés à la santé-environnement.

ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est une Association Agréé pour la Surveillance de la Qualité de l’Air (AASQA). C’est donc un établissement reconnu par l’état et qui a pour objectif de travailler sur la surveillance et l’information sur la qualité de l’air mais également sur l’amélioration des connaissances sur l’air et d’accompagner la mise en œuvre d’actions (politiques publiques, actions citoyennes...) conduisant à son amélioration.

L’intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



Dans ce cadre, une action de sensibilisation a été menée sur le territoire de Montluçon Co dans l’Allier sur le volet qualité de l’air intérieure. Une session de formation à l’outil « UnVent’air », qui permet de réaliser des évaluations des moyens d’aérations et des autodiagnostic de la qualité de l’air intérieure a été réalisée en 2020, avec démonstration de l’outil dans deux établissements recevant du public sensible de l’agglomération. L’outil UnVent’air a ensuite été mis à disposition sur 2021, 2022 et 2023.

Points de vigilance

- Aucun autre autodiagnostic n’a été réalisé à la suite de la session de formation.
- La session de formation a eu lieu juste avant la période COVID-19 dont les conséquences ont désorganisé les structures et freiné la mise en place d’habitudes en matière de suivi de la qualité de l’air intérieure.
- L’outil UnVentair a progressivement été abandonné et a évolué en 2023 vers le nouvel outil Diag QAI.

Leviers d’action

- Réaliser de nouvelles sessions de formation et de sensibilisation (prévu en 2024 à Montluçon Co et Moulins Co).
- Promotion du nouvel outil Diag QAI.
- Lien avec la nouvelle obligation règlementaire en application en 2024.

Autres actions

L'offre d'ATMO Auvergne Rhône Alpes en termes d'outils de formation et de sensibilisation à destination du grand public, des élus et des agents des services techniques des collectivités a évolué au cours des années 2022 et 2023. Même si ces outils et service ne sont actuellement pas indiqués dans les PCAET, il nous semble pertinent de les rappeler ici.

On peut donc noter qu'actuellement, ATMO possède 7 outils et services qui peuvent être déployés par les collectivités :

- Les données d'ATMO en Open Data que l'on peut retrouver via le site web de l'observatoire d'ATMO qui propose notamment un widget pour diffuser facilement les visuels ATMO lié à la qualité de l'air du quotidien sur les sites des territoires ; via l'interface API (pour les territoires qui voudraient diffuser de l'info ATMO mais avec d'autres types de visuels que le widget) et via la plateforme de diffusions de données brutes en open data.
- L'application AirToGo qui permet de diffuser, plutôt au grand public, des informations quotidiennes sur les polluants de la commune demandée, des idées d'adaptation de nos pratiques en fonction du niveau de pollution et des informations sur les pollens.
- Les cartes stratégiques Air qui est un service de cartographie basé sur les 3 polluants urbains réglementés (PM10, PM2,5 et NO2). L'objectif est que les territoires puissent s'appuyer sur ces cartes pour étudier l'aspect santé et qualité de l'air dans des futurs projets d'urbanisme (création de bâtiments ou priorisations de secteurs pour la mise en place de projets de mobilité innovants par exemple) mais aussi pour l'adaptation de projets existants (sur de la rénovation par exemple).
- Diag QAI qui remplace l'outil « UnVent'air » présenté dans la fiche du PCAET. C'est un outil d'autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur. Il permet la réalisation des diagnostics de suivi de la qualité de l'air intérieur imposés par la réglementation concernant les établissements recevant du public sensible (évaluation annuelle des moyens d'aération et autodiagnostic) ainsi que la création et le suivi d'un plan d'action. Ce nouvel outil permet également aux différents intervenants de partager des formulaires et propose des rappels permettant d'automatiser le suivi réglementaire des différents établissements gérés par une même collectivité.
- La captotothèque qui est un service de prêt gratuit de micro-capteurs de mesures des particules fines. L'objectif est avant tout d'améliorer les connaissances et de sensibiliser les particuliers sur ces particules fines.
- La surveillance pollinique qui regroupe une plateforme de signalement (« signalement ambroisie.fr » qui fait le lien avec les référents ambroisie des territoires), la réalisation d'un bilan de communication annuel et la diffusion d'une carte représentant le nombre de jours d'exposition par an aux pollens.
- La plateforme Air Attitude qui recense des actions favorables à la qualité de l'air et qui permet une estimation des impacts évités. Les actions indiquées visent à la fois le grand public et les territoires.

Au-delà de ces outils institutionnalisés, ATMO dispose également de ressources pour la sensibilisation et la formation des élus, services techniques des collectivités et du grand public aux enjeux transversaux Climat-Air-Energie : supports de formation, webinaires thématiques développés dans le cadre des comités territoriaux ATMO, animations grand public (stands, roue de l'air, machine à pollution, quiz, malles des odeurs...) ainsi que d'une fresque de l'air (sur le modèle des autres fresques (du climat, de la biodiversité...)).

PERSPECTIVES

Pour ATMO, l'enjeu est d'améliorer sa notoriété afin de faire connaître ses outils et ses formations aux acteurs du territoire afin de placer la qualité de l'air en filigrane des démarches Climat-Air-Energie. L'air est en effet un milieu central, qui joue un rôle d'intermédiaire entre l'eau et les sols et on note de multiples et complexes interactions entre les différentes politiques telles que l'adaptation au changement climatique, la production d'énergies alternatives, la gestion des déchets, l'agriculture durable, l'urbanisme ou la mobilité, voire le dérèglement climatique lui-même et la qualité de l'air. La prise en compte de la qualité de l'air en amont des différentes actions paraît essentielle afin d'éviter la mal adaptation et les potentiels effets antagonistes associés notamment à l'isolation thermique des bâtiments, à la densification urbaine et au développement du bois-énergie.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ALLIER

La CCI Allier a pour rôle de favoriser le développement économique local et régional en soutenant les établissements industriels, commerciaux et de services dans leur développement économique, et en incarnant leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie



Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises, la CCI Allier propose à travers la convention ADEME 2021/2023 des visites Energie afin de poser un premier diagnostic énergétique et d'établir un plan d'actions pour réaliser des économies d'énergie. Ces deux premiers outils permettent en parallèle d'estimer un potentiel de réduction des émissions de Gaz à effet de serre pour les entrepreneurs, exprimé ici en « gain potentiel de CO² ». Dans le cadre de la mise en œuvre réelle des plans d'actions par les entreprises, la CCI propose également d'évaluer le gain carbone effectivement réalisé par rapport au potentiel indiqué précédemment.

Également, d'autres dispositifs mis en place par la CCI, comme les pré-diagnostic économie circulaire ou encore les diagnostic éco-flux sont proposés aux entreprises, et permettent au même titre que les économies d'énergie de contribuer à la réduction des émissions de GES à travers des solutions de réduction des transports, de la production de déchets, etc.

Gains potentiels : Entre 2021 et 2023, les gains potentiels en émissions de GES proposés par la CCI Allier lors de la réalisation des plans d'actions étaient de **771 teqCO²** pour l'ensemble des prestations (visite énergie, pré-diagnostic économie circulaire et diagnostic éco-flux). Cela représente pour chaque accompagnement :

- Diagnostic Eco-Flux (5 prestations) : 33.15 TCO₂e
- Visite énergie (10 prestations) : 300.59 TCO₂e
- Pré-diagnostic économie circulaire (20 prestations) : 437. 6TCO₂e

Gains effectifs : Grâce aux passages à l'action des entreprises, les gains en émissions de GES réels estimés étaient de **262,5 teqCO²** pour l'ensemble des prestations visite énergie, pré-diagnostic économie circulaire et diagnostic éco-flux. Cela représente pour chaque accompagnement :

- Visite énergie (10 prestations) : 130 TCO₂e
- Pré-diagnostic économie circulaire (20 prestations) : 120 TCO₂e
- Diagnostic Eco-Flux (5 prestations) : 12.5 TCO₂e

La méthodologie de calcul repose sur 131 visites énergie, 95 pré-diagnostic économie circulaire, 5 visites mobilité et 17 diagnostics éco-flux réalisés au niveau régional. Pour chacun, un taux de passage à l'acte a été calculé grâce au nombre d'actions mises en place par les entreprises suite au suivi. Pour chaque action proposée, soit elle était chiffrée et si elle ne l'était pas, le cabinet d'expertise a estimé les gains sur la base de retours d'expériences et de données disponibles dans les bases de données de l'opération TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts et DIAG ECO FLUX portées par l'ADEME. Une fois les gains physiques calculés, le bureau d'étude a utilisé les bases impacts carbone mises à disposition pour l'ADEME pour calculer la réduction de l'empreinte carbone de chaque mission.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est le porte-parole des intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Cet établissement économique à mission de service public propose de multiples services à ses ressortissants : futurs agriculteurs, agriculteurs, salariés agricoles, propriétaires... sous la forme de conseils techniques et économiques, et de formations adaptées. Elle accompagne également les collectivités dans tout projet de territoire intégrant l'agriculture.

Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable



L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

Dans le cadre du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier, une étude de faisabilité sur le développement de filières de cultures à « bas niveaux d'impacts » a été réalisée en 2021. 4 filières ont été étudiées : le chanvre, les céréales rustiques ou sous cahier des charges, l'agriculture biologique et le miscanthus.

Le travail sur les filières du chanvre et du miscanthus a été poussé au-delà de l'étude avec des contacts avec des agriculteurs producteurs et avec des acteurs de l'aval (structures de commercialisation, utilisateurs, ...). Malgré l'identification de ces filières et d'acteurs volontaires, la complexité d'organisation d'une filière, le manque de vision commune forte, les risques financiers (investissements) et la rentabilité incertaine n'ont pas permis d'aboutir à une structuration.

Points de vigilance

- Les débouchés et l'équilibre financier de ce genre de filière sont pour l'instant trop fragiles.

Leviers d'action

- L'apparition de nouvelles conjonctures (économiques ou réglementaires) pourraient donner un second souffle à cette action.
- L'appui politique ou la dynamique d'un territoire pourrait permettre d'aider à l'émergence de ces projets



Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole

Avec son pollen très allergisant, l'ambrosie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). La Chambre d'Agriculture souhaite agir sur la présence d'ambrosie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité) en étudiant l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, ...) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, en expérimentant sur les variétés clearfield et en sensibilisant le monde agricole sur les bonnes pratiques. Entre 2021 et 2023, une plaquette informative a été diffusée régulièrement dans le cadre du bulletin de santé du végétal (BSV). Cette plaquette est un document de sensibilisation à destination des exploitants agricoles pour promouvoir les démarches à mettre en place pour gérer cette espèce exotique envahissante. Des réunions avec la FREDON ont aussi pu être réalisées pour présenter aux exploitants agricoles des conseils concrets et des rappels réglementaires.

Points de vigilance

- La gestion des espèces exotiques envahissantes est chronophage et donc complexe à mettre en place sur les exploitations.

Leviers d'action

- Le besoin de gérer les espèces exotiques envahissantes est connu et reconnu par le plus grand nombre.



Expérimentation d'élevages bas carbone

Les principales pertes de carbone dans les exploitations agricoles sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles. Afin d'accompagner les élevages à réduire ces pertes de carbone, la Chambre d'Agriculture souhaite proposer des diagnostics des émissions de GES des exploitations et ainsi proposer des évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.

L'action est toujours en cours et entre 2021 et 2023 65 exploitations ont pu bénéficier d'un diagnostic carbone. Suite à ces diagnostics, des préconisations sont faites à l'exploitant et si ce dernier le souhaite un plan d'action peut être réalisé. Ce plan d'action tient compte des aspects émission de GES et des implications sur le fonctionnement global de l'exploitation sur les plans économique, humain et durabilité.

Points de vigilance

- Les diagnostics carbonés sont techniques et nécessitent une expertise pour analyser les résultats et passer du diagnostic au plan d'action concret.
- Il n'existe pas de valorisation commerciale des produits issus de fermes bas carbone en dehors de certaines filières lait.
- Le niveau de rémunération des crédits carbone est très insuffisant pour envisager de compenser une baisse de production.
- Les conséquences économiques d'une baisse des émissions de GES par une diminution de la production ne permettent pas de garantir la survie des exploitations dans le temps.

Leviers d'action

- La réalisation de diagnostics carbone est un prérequis pour certaines aides financières et certains labels.
- Les leviers d'amélioration du bilan carbone les plus efficaces sont liés à des améliorations de conduite du troupeau et à la réduction du recours aux intrants tout en maintenant la productivité du troupeau ce qui a un effet positif sur la rentabilité économique des élevages.



Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique

Pour ne plus subir mais anticiper les évolutions climatiques, les Chambres d'agriculture du Massif Central, réunies dans l'OIER SIDAM, ont initié un projet de recherche et développement innovant : le projet « Adaptations des Pratiques Culturelles au Changement Climatique » (AP3C). Lancé en 2015 et regroupant 11 Chambres d'agriculture (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Lot, Lozère et Puy-de-Dôme), les objectifs sont entre autres de mesurer les impacts du changement climatique sur les exploitations agricoles du Massif Central, sensibiliser les différents acteurs du monde agricole, et adapter les outils de conseil dans l'objectif de mieux accompagner les agriculteurs face à cet enjeu.

Une synthèse de l'étude est parue permettant de constater les évolutions climatiques de 1980 à 2015, et projetant des scénarii jusqu'en 2050 (températures, précipitations, sécheresses, etc.). A l'aide du calcul d'Indicateurs Agro-Climatiques (IAC), l'impact des évolutions climatiques attendues sur la conduite des prairies ou des cultures a pu être mesuré (par exemple l'évolution de la date repère pour l'ensilage d'herbe ou encore du nombre de jours avec risque d'échaudage sur céréale au printemps), conduisant à des propositions d'adaptation des pratiques culturelles.

La Chambre d'agriculture porte un volet communication avec des formations et des interventions auprès des groupes d'agriculteurs ou des établissements scolaires agricoles. Depuis 2021, 4 établissements agricoles ont demandé l'intervention d'un conseiller sur le sujet du changement climatique (projets BTS, intervention en casse de BTS, collège), plusieurs groupes d'éleveurs CETA, AG ont sollicité la Chambre d'agriculture et deux formations de 2 jours ont été organisées. Une journée d'échanges sur la thématique du changement climatique a également été organisée par la Chambre d'Agriculture en novembre 2021 rassemblant agriculteurs, collectivités, établissements scolaires agricoles.

La Chambre d'agriculture de l'Allier a également mis en place deux essais dans des exploitations en 2023 :

- L'un sur la régénération des prairies suite à une dégradation (sécheresse fauche tardive pour semis naturel ou sursemis),
- L'autre sur le suivi de l'impact des haies sur les cultures de blé.

Les premiers résultats de ces expérimentations sont prévus pour l'automne 2024.

Points de vigilance

- Les épisodes climatiques extrêmes à répétition ces dernières années sont une partie des impacts engendrés par le changement climatique. La majorité des agriculteurs semble ne se préoccuper du changement climatique que devant l'ampleur de ces dégâts.

Leviers d'action

- Anticiper les évolutions moyennes et se préparer à des événements climatiques extrêmes : communiquer auprès des futurs agriculteurs.

Autres actions

- La Chambre d'Agriculture peut aussi s'appuyer sur Symbiose Allier pour étudier les projets en lien avec les infrastructures agroécologiques comme les haies, les mares, etc... et les sujets plus larges comme la préservation de la biodiversité.
- Le sujet de la méthanisation est aussi une thématique traitée par la Chambre d'Agriculture avec la possibilité de réaliser des diagnostics des ressources fermentescibles agricoles sur le territoire. Cela permet d'avoir une évaluation des gisements disponibles relatifs aux exploitations agricoles du territoire d'étude.
- La Chambre d'Agriculture peut aussi travailler avec les intercommunalités du territoire en proposant, au moyen de conventions de partenariat et de prestation, de réaliser des diagnostics agricoles de territoires, des études de diversification de la production, comme sur la création et valorisation des circuits courts contribuant ainsi, à apporter de la donnée pour des Projets Alimentaires Territoriaux ou des Projets de Territoires.
- La Chambre d'agriculture agit aussi sur la sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles. Par exemple, des randonnées Déphy ont été organisées en 2024 pour mettre en lumière des exploitations ayant des pratiques agricoles réduisant l'usage de produits phytosanitaires tout en étant économiquement viables. Cela permet aussi de créer des moments d'échanges entre habitants et agriculteurs.

PERSPECTIVES

Les thématiques d'accompagnement proposés aux EPCI et aux agriculteurs sont en constante évolution pour coller au plus près des problématiques émergentes. Ainsi, la Chambre d'Agriculture a pu observer la montée en puissance de différents sujets comme la production d'énergie sur les exploitations agricoles. La Chambre va donc élargir son champ d'accompagnement en travaillant sur le photovoltaïque en toitures existantes, l'agrivoltaïsme et des conseils sur l'autoconsommation individuelle en exploitation agricole.

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER (CMA 03)

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les entreprises artisanales tout au long de leur vie, depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise. Elle participe au développement de l'artisanat sur les territoires en appui avec les collectivités. Elle veille à ce que les intérêts des artisans soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et les réglementations, puis à la bonne mise en œuvre de ces politiques.

Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)



L'objectif de la CMA est, et ce depuis plusieurs années, d'accompagner les entreprises à diminuer leur impact énergétique et environnemental tout en maintenant une activité économique propice au développement du territoire. Pour cela, de nombreux dispositifs existent, dont :

- Des réunions d'information et de sensibilisation : ces réunions permettent d'aborder toutes les thématiques liées aux pratiques environnementales, d'établir un premier contact pour recueillir les questions et favoriser les échanges.
- Des diagnostics environnementaux globaux « Performa environnement » : ces diagnostics parcourent l'ensemble des champs de l'activité de l'entreprise pour identifier les principaux enjeux et leviers. Un plan d'action global est ensuite proposé par le conseiller environnement de proximité.
- Des diagnostics thématiques experts : en fonction des enjeux spécifiques identifiés dans le « Performa environnement », il est possible de réaliser des diagnostics experts ciblés pour creuser plus en détails certains sujets : diagnostic énergie, flux, mobilité, éclairage.

Depuis fin 2020 un Conseiller Environnement de Proximité a été recruté pour accompagner au mieux les entreprises et les EPCI sur ces thématiques.

Entre 2021 et 2023, 12 animations de sensibilisation ont pu être réalisées (sous forme de réunions d'information mais aussi sous forme de stands dans des salons, de diffusion d'articles de communication...). En 3 ans, 240 diagnostics ont pu être fait en entreprises artisanales : 180 performa environnement et 60 experts.

Quatre partenariats avec des intercommunalités du département étaient en discussion en 2022 et en 2023. L'une de ces conventions a pu être signée en 2023 et encadre notamment la mise en place de l'action Eco-Défis sur le territoire de Montluçon communauté. Eco-Défis est une action qui a pour but de valoriser les entreprises artisanales engagées en faveur de l'environnement et de les challenger pour mettre en place encore plus d'actions concrètes pour limiter leurs impacts.

Points de vigilance

- Il est complexe de contacter les entreprises qui ne sont pas déjà un peu sensibilisées aux thématiques environnementales. Ce travail de prospective est chronophage.
- Il y a eu de nombreuses évolutions dans les années passées qui ont touchés les CMA (évolution des démarches administratives pour les artisans, suppression d'une partie de la taxe chambre des métiers, évolution du public artisanal, inflation qui touche de plein fouet les entreprises artisanales). Les CMA ont donc dû faire évoluer leurs manières de travailler.

Leviers d'action

- Toutes les missions de la CMA sont relayées par les agents, quelques soit leur thématique et permet d'identifier au mieux les entreprises ayant des besoins liés à l'environnement.
- L'inflation, même si elle fragilise les entreprises artisanales, a permis d'accélérer la sensibilisation des entreprises artisanales. Par exemple, le nombre de demandes de conseils sur la réduction des consommations d'énergie et l'installation de photovoltaïque en toiture a augmenté dans les dernières années.
- La CMA Allier peut s'appuyer sur le réseau régional des CMA et ainsi profiter de l'expertise de chacun.

Autres actions

- La CMA travaille aussi sur des actions collectives : des actions qui ont pour objectif de toucher l'entièreté d'une filière ou d'un corps de métier. A titre d'exemple, la CMA travaille en 2024 sur la mise en place de filière sur la valorisation des déchets de cheveux (qui peuvent avoir des débouchés pour le paillage horticole et pour la fabrication de boudins de filtration par exemple). Des réflexions sont aussi menées sur le développement de la consigne dans les métiers type brasseries.
- Des nouveaux supports de communication ont été développés dans les années passées. Ainsi, des webinaires sur l'énergie et les opportunités qu'une meilleure connaissance et maîtrise de ses consommations peut apporter sont proposées environ tous les trois mois en s'axant par secteur d'activité.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER

Le Conseil Départemental de l'Allier accompagne les habitants du département dans ses différents champs de compétences : le lien parents/enfants, la jeunesse, les personnes âgées, le handicap, l'insertion, le logement, la mobilité, l'environnement, l'enseignement, la culture, le sport, le numérique. Quelle que soit la thématique, le CD03 a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants du département.

Etudier le potentiel hydroélectrique du département



Dans le but de soutenir l'essor des énergies renouvelables sur son territoire, le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) a entrepris une démarche visant à évaluer le potentiel hydroélectrique du département. Dans cette optique, une étude de faisabilité a été entreprise afin de repérer les emplacements susceptibles d'accueillir des projets hydroélectriques. Conscient du faible potentiel hydroélectrique sur le territoire, le CD03 a choisi d'opter pour une étude ciblée, en se concentrant sur des sites déjà pressentis et en privilégiant la réutilisation d'infrastructures existantes.

Entamée à l'automne 2020 et achevée en mars 2021, cette étude a été réalisée en collaboration avec deux bureaux d'études, l'ISL Ingénierie et Espelia. Elle a porté sur l'analyse de quatorze sites au total. Chaque site a été évalué selon des critères uniformes tels que la hauteur de chute, le débit identifié, l'analyse de la rentabilité, etc.



Figure 19 : Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie)

Parmi ces sites, quatre ont été identifiés comme potentiellement rentables pour une exploitation hydroélectrique. Au moins quatorze porteurs de projets, qu'ils soient privés ou publics, ont eu accès aux résultats de cette étude, leur permettant ainsi d'envisager d'approfondir leur démarche s'ils le souhaitent.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

PERSPECTIVES

Pour renforcer son soutien au développement des énergies renouvelables, le CD03 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la période 2023-2027. L'objectif est d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets engagés dans « la réalisation ou la réhabilitation d'un équipement de production hydroélectrique ainsi que les aménagements à vocation environnementale visant à satisfaire au cadre réglementaire en vigueur. »

Les projets soumis à cet AMI doivent obligatoirement inclure une étude de faisabilité, prenant en compte l'analyse de rentabilité en fonction des options choisies (autoconsommation, vente d'électricité) ainsi que les obligations légales relatives au respect des contraintes environnementales telles que la continuité écologique.

Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du Conseil Départemental



Cette fiche action regroupe différentes démarches portées par le Conseil Départemental sur de l'exemplarité interne :

- Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département
- Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine
- Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département

Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département



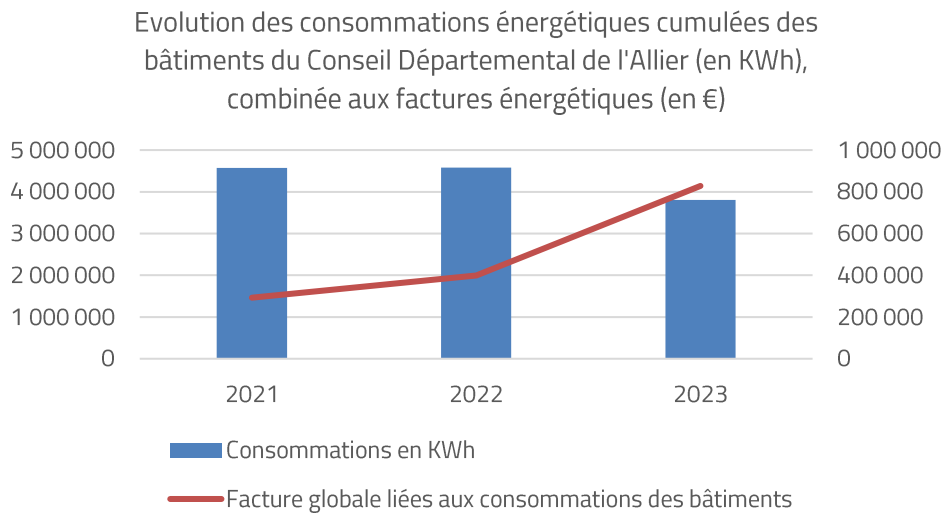
Dans un souci de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine, le Conseil départemental a souhaité mettre en place de nouvelles actions de gestion des consommations énergétiques :

- Mise en place de télégestion à distance des chaufferies de ses bâtiments les plus énergivores : cela concerne 35 collèges et 15 bâtiments, soit 80% du parc du Conseil Départemental.
- Expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation.

Du fait de la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix du gaz en 2023, une réduction globale des consignes de température a été appliquée entraînant une baisse des consommations énergétiques, rendant difficile la mise en évidence de l'effet de la télégestion à distance.

Pour ces mêmes raisons, l'expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation au collège du Mayet de Montagne a donné des résultats qui doivent être consolidés. Si le bilan s'avère positif, le système sera proposé aux autres collèges du département et il pourrait être mis en place sur le site de l'hôtel du département. En effet, le siège du Conseil Départemental situé à Moulins est constitué de deux grands bâtiments rassemblant environ 500 agents dont les bureaux peuvent être chauffés même en cas d'absence (congé notamment). Les absences étant connues, il semble possible, moyennant la mise en place d'une interface logicielle dédiée sur un des deux bâtiments de pouvoir gérer l'arrêt ou la réduction du chauffage dans les bureaux inutilisés afin de réduire les consommations.

Ci-dessous, une présentation non exhaustive des consommations des bâtiments :



On peut donc constater une baisse globale des consommations, notamment entre 2022 (4,5 GWh) et 2023 (3,8 GWh). L'augmentation de la facture énergétique est liée à la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix de l'énergie. Il est toutefois important d'indiquer en point de vigilance que ces consommations cumulées sont non exhaustives : en effet, l'année 2021 est manquante pour certains bâtiments et les factures n'étaient pas disponibles pour le mois de novembre 2023 au moment de la rédaction de ce rapport.

A ce jour, le dossier a été retardé, mais l'objectif est de terminer l'action fin 2024, avec des projections d'économie de -5%, -10% voire -12% des consommations. Bien que l'action ne soit pas encore terminée, le Conseil Départemental observe déjà une baisse des cibles énergétiques dans le cadre du marché d'exploitation, avec une baisse entre 5 et 10% des prévisions de consommation (Cf action suivante).

Points de vigilance

- Complexité du sujet qui demande des compétences spécifiques (techniciens, exploitants, etc.).
- Le déploiement sur un patrimoine important est très chronophage car chaque site nécessite un examen complet ainsi qu'une réception précise des travaux.
- Malgré cela, la gestion d'un tel parc ne peut être confié qu'à des acteurs nationaux, rendant la concurrence peu efficace en terme financiers.
- Au sein de la maîtrise d'ouvrage, la quantité de données générées doit être exploitée et permettre des gains de consommations tout en garantissant le niveau de confort des utilisateurs. Il faut donc des moyens humains internes ou externalisés.

Leviers d'action

- Simplifier les contrats (pas ou peu d'intéressement) en risquant de voir ré augmenter les consommations.
- Contractualiser de façon différente en confiant plus à des partenaires privés au risque de perdre au fil du temps la maîtrise et la compétence.
- Recruter des profils dédiés (thermiciens, énergéticien...) avec la difficulté d'être compétitif en salaire.
- Former les agents aux métiers de l'énergie.

Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03



En lien avec l'action précédente de télégestion, le Conseil Départemental a pu signer un nouveau contrat d'exploitation sur la période mars 2022-juin 2029 avec une économie de 5 à 10% par rapport au précédent marché.

Points de vigilance

- Difficulté importante du respect des clauses du contrat par les exploitants compte tenu de la complexité des nouvelles compétences demandées (présence accrue de système informatique/électronique, et d'une réglementation importante : Code de la construction de la santé, de l'Environnement, etc.).
- Les exigences liées au cout des énergies entraînent une pression importante sur les exploitants, entraînant une baisse de l'intérêt pour les métiers de la maintenance.
- Le suivi des budgets, des résultats, de la facturation, de l'intéressements est lui aussi difficile compte tenu de la complexité du marché de l'énergie, des modalités de facturation (TURPE, TICGN, CTA...) et de fournisseurs d'énergie dont le personnel est lointain et peu qualifié.

Leviers d'action

- Idem que l'action précédente « Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département ».

Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département



Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et - 60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.

A ce jour, le Conseil Départemental a engagé le renouvellement de l'éclairage en le remplaçant par des ampoules LED moins consommatrices sur 80% du patrimoine pour un investissement de 3 millions d'euros. L'action s'étant achevée il y a peu de temps, l'effet de celle-ci sur les consommations énergétiques sera visible lors de la prochaine comparaison des consommations du patrimoine bâti du Département.

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments du Conseil Départemental est en réflexion, et sera suivi d'un schéma directeur énergétique avec projection de travaux pour atteindre des économies d'énergie de 60% en 2050.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Idem

Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03



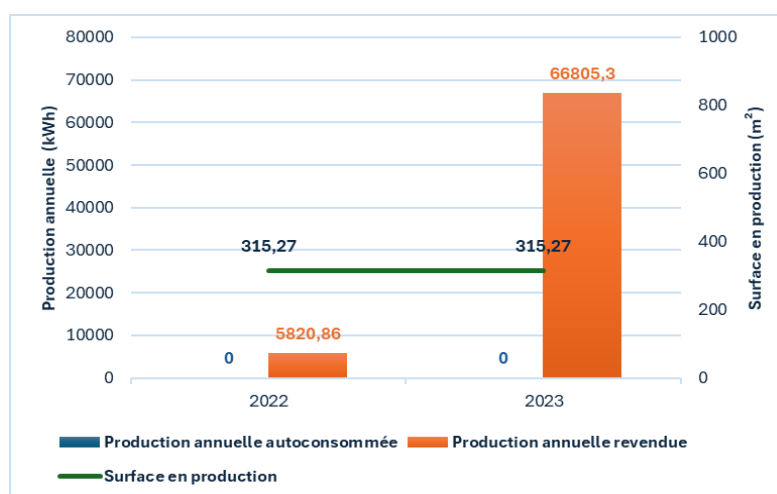
Initialement, quinze sites devaient être équipés de panneaux photovoltaïques, mais des obstacles tels que des refus de l'ABF, des problèmes techniques ou encore le passage du décret du 8 octobre 2021 en cours d'opération ont conduit à l'abandon de certains d'entre eux. En effet, l'article 13 de ce décret indique qu'il n'est pas possible de bénéficier de subventions pour toutes demandes de raccordement faites après la publication de ce décret.

Finalement, neuf sites ont été retenus. Parmi ces projets, certains sont destinés à de l'autoconsommation, comme l'Hôtel du Département à Moulins, son antenne de Vichy et les Archives départementales, tandis que d'autres sont installés dans un objectif de revente totale, comme les Maisons des solidarités de Dompierre-sur-Besbre, d'Huriel et de Cosne-d'Allier, ainsi que les collèges Jules Ferry à Vichy, Emile-Guillaumin à Cosne-d'Allier, et Alain-Fournier à Vallon-en-Sully.

Depuis octobre 2022, trois sites sont opérationnels, à savoir les trois Maisons des solidarités départementales. Cependant, plusieurs autres projets ont subi des retards pour diverses raisons. Par exemple, les panneaux solaires installés sur le collège Jules Ferry à Vichy ont été endommagés par la grêle en juin 2022 et doivent être remplacés. De même, des problèmes d'étanchéité ont nécessité le retrait des panneaux installés sur le collège de Vallon-en-Sully. Ces panneaux ont été réinstallés en 2024 et sont en production depuis le 7 août de cette même année. La mise en service d'autres projets a été retardée en raison de délais importants pour les raccordements au réseau public de distribution. Ainsi, l'Antenne de Vichy et les Archives départementales devraient être mises en service et commencer à produire courant 2024. L'Hôtel du Département, quant à lui, est en production depuis mars 2024.

De plus, le collège de Cosne-d'Allier était en attente de l'inspection par le bureau de contrôle agréé, chargé de vérifier la conformité de l'installation. Après cette vérification, le collège est désormais en production depuis le 27 août 2024.

Ainsi, entre 2021 et 2023, plus de 2 200 m² de panneaux solaires ont été installés sur les bâtiments départementaux de l'Allier, pour une surface totale en production de 315,27 m². En tenant compte des éléments évoqués précédemment, il convient de souligner que la production totale de 66 805 kWh (en 2023) ne correspond pas à ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de la surface installée. En effet, le délai entre l'installation et la mise en production effective explique cette différence.



À moins d'imprévu, les neuf sites devraient être opérationnels en 2024.

Points de vigilance

- Délai de raccordement important (parfois supérieur à 12 mois, voire 2 ans sur certains sites)
- Peu de disponibilité du bureau de contrôle qui retarde la mise en service des installations
- Délai conséquent avec les assurances en cas d'aléas climatiques tels que la grêle
- Montage entre Enedis et EDF OA (pour le rachat de l'électricité) et mise à disposition des contrats d'achat très complexe

Leviers d'action

- Plus grande souplesse sur les délais de raccordement
- Instauration d'un accompagnement spécialisé sur cette thématique.
- Encourager la mise en place de ces installations via des subventions par exemple (aujourd'hui absente sur la production revendue)
- Faciliter l'accessibilité aux dispositifs de stockage de l'électricité

PERSPECTIVES

Le Conseil Départemental vise à poursuivre cette initiative de solarisation, laquelle contribue à la diminution de sa facture énergétique et à la réduction de son empreinte carbone.



Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat



Le service Habitat du Conseil Départemental assure depuis avril 2022 un service d'information et d'accompagnement des habitants de l'Allier (propriétaires bailleurs sans conditions de revenus) ainsi que le petit tertiaire dans la rénovation énergétique. A ce titre, un suivi chiffré de cette action est disponible, à l'échelle du département comme présenté ci-dessous.

Initialement intitulé SPPEH pour Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, ce service sera englobé dans une entité plus générale qu'est France Rénove à partir de 2025.

	2022			2023		
	Objectif	Réalisé	%	Objectif	Réalisé	%
Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier.	100%			100%		
Nombre d'actes de conseil et accompagnements réalisés (avec Ax)		4958			4836	
Nb dossiers traités (nb logements)		2821			2038	
Nombre et ambitions des rénovations réalisées	120	15	12,5%			
Information de premier niveau - A1	6120	3231	52,8%	6120	2280	37,2%
Conseils personnalisés – A2	4590	1034	22,5%	4360	2531	58%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Maisons individuelles – A4	120	15	12,5%	180	24	13,3%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Copropriétés –A4	1	0	0%	2	0	0%
Information de premier niveau –B1 pour le petit tertiaire	5	3	60%	10	1	10%
Conseils personnalisés –B2 pour le petit tertiaire	3	0	0%	6	0	0%
Mode de contact		Nb	%			
<i>Téléphone</i>		2513	61,9			
<i>e-mail</i>		380	9,4			
<i>Rencontre physique</i>		1165	28,7			

Points de vigilance

- Complexité de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs afin de contribuer à la réussite du déploiement du SPPEH.
- Les partenaires clés n'ont pas été rencontrés individuellement (CAPEB, FFB, Chambre des Métiers, les banques...).
- Accompagnement insuffisant des opérateurs habitat dans le déploiement de ce service (exemple : utilisation et complétude de l'outil SARENOV).
- Difficultés rencontrées dans la création des supports de communication (logos, création du support...) et faible participation à des événements de communication.
- Manque de suivi dans la mise en œuvre des permanences « SPPEH » sur les territoires.
- Période complexe liée au positionnement et retrait de la Région.
- Le temps de refonte des aides ANAH et la mise en place du SPRH a créé un certain nombre d'interrogations.
- Difficultés de recrutement à la fois en interne et auprès des professionnels avec un marché infructueux.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique



Le conseil départemental propose depuis 2013 un service d'accompagnement administratif, technique et financier aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les objectifs de rénovation étaient, au moment de la rédaction de la fiche action pour les PCAET, de rénover 950 logements de propriétaires occupants par an, 40 logements de propriétaires bailleurs par an et 30 lots de copropriétés par an.

Plusieurs indicateurs de suivi, inscrits dans la fiche action, sont disponibles (nombre de visites par an, nombre de logements rénovés par an, gains énergétiques constatés).

Les nouveaux objectifs visés par l'action ainsi que les données couvrant les 3 premières années des PCAET n'ont pas pu être récoltées. L'ensemble des données seront présentées aux termes des PCAET, pour toute la période 2020-2026.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés.

PERSPECTIVES

Evolutions, adaptations envisagées pour la montée en puissance du service Habitat : internalisation de la prestation ou lancement d'une consultation allotie adaptée aux OPAH existantes pour permettre un ancrage de l'opérateur sur le territoire. Mobilisation des différents acteurs, EPCI, CAPEB, FFB, ...

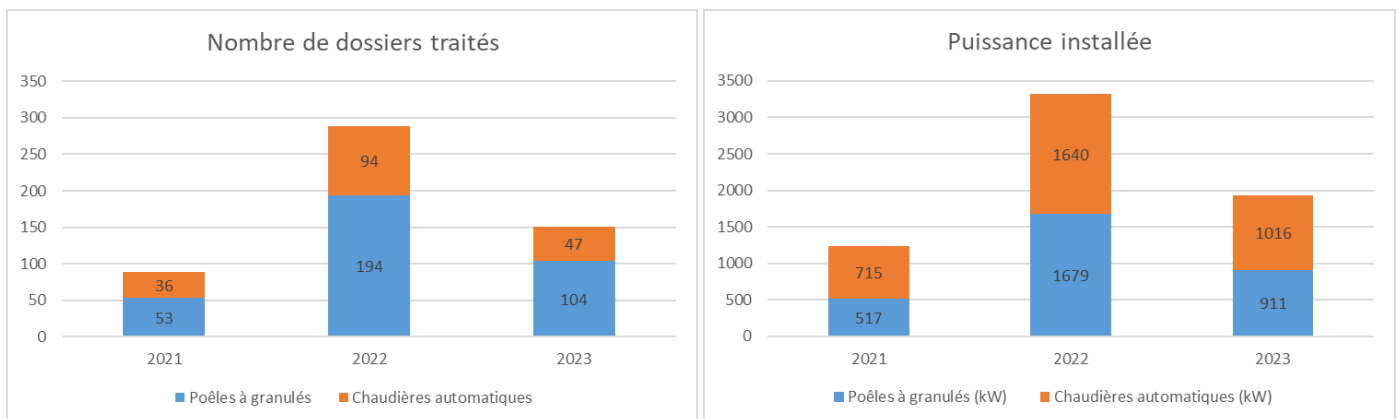
Cibles et actions prioritaires pour la période suivante : montée en puissance sur l'accompagnement des ménages et développement de l'accompagnement des entreprises. Harmonisation des processus entre les différentes structures. Sensibilisation des partenaires et communication.

Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie



Le Conseil Départemental apporte un soutien financier afin de faciliter la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie. Ce soutien financier est apporté aux particuliers résidant dans l'Allier qui souhaitent s'équiper de chaudières à plaquettes ou de poêles à granulés. Ces aides, sont attribuées sans conditions de ressources, et peuvent aller jusqu'à 1500 euros pour l'installation d'une chaudière automatique à plaquettes et jusqu'à 1000 euros pour un système à granulés. Une aide de 500 euros peut également être attribuée, cette fois-ci sous conditions de ressources, pour les poêles à granulés.

Ainsi, 528 foyers ont bénéficié d'une aide financière pour s'équiper de l'un de ces dispositifs entre 2021 et 2023. Cette action contribue à la transition énergétique car c'est une puissance totale de 6 478 kW qui a été installée via ces différents dispositifs.



Points de vigilance

- Méconnaissance du dispositif.
- Conjoncture (difficultés d'approvisionnement et augmentation des tarifs des granulés en 2022, ...).

Leviers d'action

- À la suite d'articles de communication, on observe un pic des demandes. Le besoin des utilisateurs est donc là.
- Besoin de sensibiliser à ce programme d'aide les conseillers qui sont directement au contact du public cible (animateurs des plateformes de conseil en rénovation, entreprise d'installation, ...).

Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique



La plateforme Agrilocal a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les acheteurs locaux et des producteurs locaux tout en respectant les règles de la commande publique. Les plateformes départementales sont interconnectées permettant aux acheteurs de contacter les producteurs des départements limitrophes.

Entre 2021 et 2023, 31 présentations de l'outil ont pu être faites par exemple lors de journées dédiées comme les journées « Au pré de la ferme », lors de rencontres individuelles avec des acheteurs et acheteurs potentiels mais aussi dans le cadre de partenariats permettant la tenue de stands lors de salons liés à la thématique de l'alimentation.

Pour animer la plateforme et sensibiliser les convives, deux semaines d'animations et de jeux ont été organisées une fois par an entre 2021 et 2023. En moyenne, 43 acheteurs se sont inscrits pour participer chaque année.

Le nombre d'acheteurs actifs évoluent constamment et on note une légère baisse entre 2021 (où 41 acheteurs actifs étaient notés) et 2023 (où 29 acheteurs actifs sont dénombrés).

Points de vigilance

- Nécessité de respecter les principes de marchés publics.
- Peu de groupement de producteurs sur le département.
- La logistique de livraison n'est pas optimisée.

Leviers d'action

- Possibilité de s'appuyer sur les démarches territoriales comme les PAT pour relayer la plateforme à de nouveaux fournisseurs.
- La marque allier bourbonnais produits permet d'identifier les produits de l'Allier.

PERSPECTIVES

Le Conseil Départemental a voté en fin 2023 la création d'une aide à destination des collèges du département pour l'achat de produits locaux. Agrilocal pourrait permettre de faciliter le suivi des achats locaux mais tous les collèges, même ceux n'utilisant pas Agrilocal, pourront demander à bénéficier de l'aide.

Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité



Cette action a été initiée sur 2021 et a permis de prendre contact avec des agriculteurs pour recenser l'intérêt de mettre en place une plateforme ou un outil d'optimisation de la logistique en circuit court. Une vingtaine d'agriculteurs avait manifesté leur intérêt. Une visioconférence avait été organisée pour présenter la plateforme La Charrette et 5 agriculteurs avaient participé. La Charrette est un réseau en ligne de professionnels de l'alimentation et de la logistique locale. Il n'y a pas eu de suites données sur 2022 et 2023.

Points de vigilance

- L'animation d'une telle démarche est complexe.

Leviers d'action

- La thématique correspond aux besoins des territoires et aux sujets étudiés dans les différents PAT, le sujet reste donc d'actualité.

PERSPECTIVES

La thématique de la logistique en circuit de proximité restant d'actualité, les liens avec la plateforme La Charrette peuvent être réenclenchés en fonction des avancées des PAT.



Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier



Le Conseil Départemental agit sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics. Cela passe par les changements de pratiques des collégiens mais aussi par des formations des chefs et équipes de préparation. L'action a été lancée en 2020 et a été proposée à tous les collèges publics de l'Allier ayant une restauration directe. L'animation de cette action se fait via l'identification d'un groupe d'élèves référents à qui 6 temps d'animation sont organisés par une association d'éducation à l'environnement. Des liens sont aussi organisés entre les élèves et les cuisines via des visites des cuisines, des ateliers cuisines...

Sur 2021, 2022 et 2023, 6 collèges ont pu participer à cette action. Cela a permis de mobiliser 95 élèves, porteurs des démarches dans leur collèges.

Points de vigilance

- Besoin de clarifier les éléments définissant le réel gaspillage alimentaire pour que tous les collèges pèsent la même chose (par exemple, les restes d'une assiette sont du gaspillage alimentaire mais les os ou peaux de bananes ne sont pas du gaspillage alimentaire dans le sens où ils seraient produits malgré les changements de pratiques).

Leviers d'action

- Les changements de pratiques s'ancrent
- Les animations réalisées permettent de vraiment sensibiliser, de responsabiliser et de créer du lien entre les élèves, les responsables et les cuisines.
- La formation des équipes de cuisine est essentielle
- Des pesées régulières sont prévues pour alimenter un observatoire départemental.

PERSPECTIVES

Une réflexion est menée pour faire évoluer l'action sur le gaspillage alimentaire dans les collèges. Cela pourrait se traduire dans les années à venir par la création d'un observatoire du gaspillage alimentaire, via la participation des équipes de cuisines des collèges.

Autres actions

Prise en compte des critères DD dans les marchés publics : depuis 2019, le Département a inscrit l'achat durable dans sa politique de commande publique. Ainsi, les 86 marchés signés en 2023 intègrent des spécifications techniques ou clauses environnementales dans les cahiers des charges, des critères de pondération dans l'analyse des offres (de l'ordre de 5 à 10%) et des clauses d'exécution sous forme d'heures d'insertion à réaliser par les titulaires pour les marchés de services et de travaux.

Prise en compte du DD dans les politiques RH du Département : avec le lancement d'une politique « Qualité de vie et conditions de travail », le Département souhaite limiter son impact et continue d'intégrer des méthodes DD dans l'activité quotidienne des agents, notamment en permettant le recours au télétravail (en 2023 : 458 télétravailleurs soit 727 000 km économisés), aux visio conférences (4 483 visio conférences réalisées en 2023), et en développant d'autres actions d'organisation en interne (81 % des agents ont accepté le Coffre Fort Numérique).

Valoriser le territoire par la pratique du vélo : depuis 2008, le Département porte un schéma vélo routes et voies vertes. En 2020, le Département adopte un plan vélo 2020-2030. Dans ce sens, plus de 3 700 km de parcours cyclables ont été aménagés (23 boucles cyclo sur route, 5 vélo routes nationales/européennes, 60 km de voie vertes, 13 km de pistes cyclables, 1 700km de circuits VTT en boucle et 1 itinéraire VTT de 147 km (la VTMC) pour un investissement total de 6,3 M€ entre 2008 et 2022). Depuis 2015, on compte 1,8 millions d'usagers sur voies vertes.

Préserver et gérer la ressource en eau : le Département porte une politique volontariste pour préserver et gérer l'eau face aux impacts du changement climatique, avec notamment en 2023 la signature de 5 Contrats Territoriaux « Eaux et milieux aquatiques » en 2023, le lancement du projet de rapport cadre sur l'eau avec état des lieux départemental et organisation d'ateliers de concertation thématiques. Le département a également soutenu et inauguré 2 projets : l'un à Varennes-sur-Tèche (système d'assainissement) l'autre à Coulanges (station d'eau potable) et a coorganisé une rencontre sur la gestion des eaux pluviales à Chappes.

Recyclage des matériels électroniques : en 2023, le Conseil départemental a mis en place l'enlèvement des matériels électroniques des collèges avec récupération et valorisation de tous par un ESAT (à ce jour : 100 PC fixes, 120 écrans, 180 téléphones portables, 15 imprimantes, 20 vidéoprojecteurs), également l'acquisition de téléphones reconditionnés (110 à ce jour).

Soutien à la plantation d'arbres et de haies pour le maintien du bocage : réalisation d'un atlas départemental des paysages (lancé le 5 mai 2023), adoption du projet 350 000 arbres (octobre 2023) et partenariat avec la Mission haie Auvergne. Ainsi, le Département a pu soutenir en 2023 la plantation de 11 000 arbres.

Réalisation d'un BEGES en 2022 : avec pour année de référence 2019, le Conseil Départemental a réalisé son Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre, et a pu constater une émission de 26 316 tonnes de CO2 sur cette année, avec pour premier poste d'émission les achats. Le secteur des bâtiments et des déplacements professionnels et domicile-travail arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} position. Un plan d'actions a pu être réalisé dans l'optique de réduire de 8% les émissions préalablement identifiées.

PERSPECTIVES

Le diagnostic du Projet Alimentaire Départemental a été voté et la démarche est en cours pour la définition des actions associées.

La réalisation de l'Atlas départemental des paysages (cabinet EPODE) dont le calendrier court jusqu'en 2024.

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ALLIER (CEN ALLIER)

Depuis sa création en 1992, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) s'investit dans la préservation du patrimoine naturel en collaboration avec les collectivités locales, les agriculteurs, les usagers et d'autres parties prenantes. Il œuvre pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation de la nature. Son action s'étend sur tout le département de l'Allier, et territoires limitrophes comme c'est le cas sur le Val de Loire. En plus de sa mission de gestion des espaces naturels, le Conservatoire sensibilise le public par le biais d'activités variées telles que des visites de sites, des sorties nature et la conception d'outils pédagogiques (panneaux, expositions, etc.).

Préservation et valorisation des haies et du bocage



Plusieurs acteurs locaux jouent un rôle crucial dans le maintien du réseau de haies dans l'Allier en menant des actions de plantation et de gestion durable. Le CEN Allier renforce ses efforts en conseillant les autorités locales sur l'intégration des haies et du bocage dans leur planification, les considérant comme une infrastructure naturelle vitale pour la biodiversité des éléments caractéristiques du paysage qui rendent de précieux services écosystémiques à la société en général et au monde agricole en particulier.

Elaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies dans le cadre de Natura 2000 (Val de Loire Bocager)

Dans cette perspective de soutien, le CEN Allier, en collaboration avec la chambre d'agriculture de la Saône-et-Loire et celle de l'Allier, a participé à l'élaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies bocagères à l'attention des agriculteurs et des collectivités, permettant d'évaluer l'état écologique de leurs haies.

Sensibilisation sur les haies et chantiers de plantation participatifs

Afin d'atteindre un public plus large, le CEN organise régulièrement divers événements de sensibilisation sur l'importance des haies dont 5 chantiers participatifs (3 en 2022 et 2 en 2023). Ces initiatives ont permis de former et sensibiliser 70 personnes entre 2021 et 2023. Au cours de cette période, le CEN a contribué à la plantation de 2030 mètres linéaires de haies (1022 ml en 2022 et 1008 ml en 2023).

Une analyse des potentialités biologiques des haies, couloirs de chasse privilégiés pour les chauves-souris, a été réalisée sur le site Natura 2000 des gîtes à chiroptères des contreforts de la Montagne bourbonnaise en 2019. Dans le cadre de sa mission d'appui aux collectivités et acteurs du territoire, le CEN se tient à disposition pour fournir une expertise et une assistance technique ponctuelle ou plus suivie, pour la plantation de haies, arbres isolés, vergers (sollicitations récentes : commune de Jaligny-sur-Besbre avec conseil ponctuels, Entreprise CMS de Saligny-sur-Roudon avec conseil de replantation/aménagement d'espaces naturels de proximité).

Points de vigilance

- Absence d'opportunité de participation à la démarche départementale.
- Conditions météorologiques et taux de réussite des plantations dans le contexte du changement climatique.
- Tendance au sur-entretien des haies existantes et plantées, dans un contexte de mobilisation supplémentaire de bois.

Leviers d'action

- Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle du Consortium haies.
- Déploiement de l'Appel à projets « plantons des haies » et du nouveau Pacte en faveur de la Haie.
- Mobilisation citoyenne en faveur des actions de plantation.
- Règlementation PAC qui limite les possibilités d'arrachage de haies, avec obligation de replanter un linéaire équivalent.
- Politique Natura 2000, qui considère la haie comme élément à la croisée des enjeux écologiques et des activités humaines.

PERSPECTIVES

Pacte de la Haie : après avoir animé sur la période 2022-2023 l'Appel à Projets de la DRAAF « Plantons des haies », le collectif « haies » constitué de la Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes, de l'association Symbiose et de la Fédération départementale des pêcheurs s'est reconstitué pour animer sur les territoires ce nouveau projet de plantations d'infrastructures bocagères. Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle.

Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales



Acquisition de parcelles pour la protection des cours d'eau et nappes d'accompagnement

Pour préserver voire restaurer la mobilité des cours d'eau et la capacité de la nappe alluviale, le CEN Allier poursuit l'acquisition amiable de terrains touchés par l'érosion, offrant une forme d'indemnisation aux propriétaires concernés. Des partenariats avec les éleveurs locaux ont été établis sur ces parcelles afin de maintenir une activité pastorale le long des cours d'eau.

Après des temps de montage de dossiers prolongés, les premières fiches actions dédiées à ces interventions se mettent en œuvre au second semestre 2024 au titre du Contrat Territorial (CT) Val d'Allier alluvial. Une réflexion identique a été engagée dans le cadre du CT plaine alluviale de la Loire. Si la fin des crédits du 11ème programme de l'AELB le permet, des acquisitions de zones humides devraient également être possibles au titre du CT Sioule.

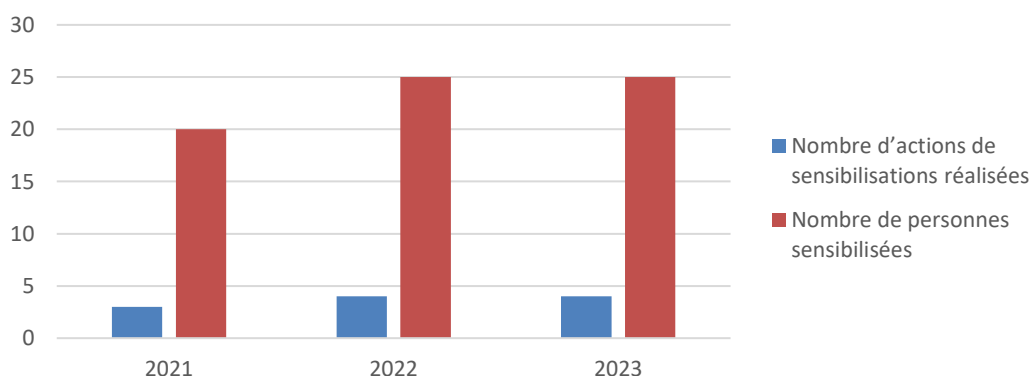
Entre 2021 et 2023, le CEN n'a donc acheté aucune parcelle le long des principaux cours d'eau du département. Une forêt alluviale ancienne est en cours d'acquisition pour environ 18 hectares située sur l'île du Veudre.

Actions de sensibilisation sur les enjeux liés à la dynamique fluviale

Le CEN a mené 11 actions de sensibilisation à destination des habitants et des usagers du territoire entre 2021 et 2023 :

- 4 animations grand-public ayant touché une soixantaine de personnes (Cf graphe ci-dessous).
- Une conférence sur la dynamique fluviale et l'histoire de la rivière Allier
- 2 animations scolaires ayant concerné 60 élèves d'un Lycée d'Yzeure et d'un collège de Moulins
- 4 tenues de stands ayant touché plusieurs centaines de personnes, dont le forum de la transition écologique et le salon des patrimoines en 2022 à Vichy et en 2023 au centre Athanor de Montluçon.

Répartition des actions d'animations grand public menées par le CEN Allier sur les enjeux liés à la dynamique fluviale



Points de vigilance

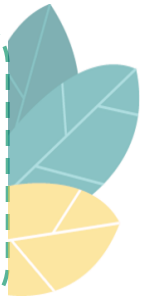
- Retard et complexité des demandes de subventions auprès de l'AELB et du Fond vert.
- Faisabilité faible des actions de désenrochement, vis-à-vis des possibilités de maîtrise foncière, d'appui des acteurs locaux et de mobilisation de financements suffisants.
- Fin du 11ème programme de l'AELB et limitation des crédits résiduels.
- Forte pression foncière sur les territoires riverains de l'Allier et dans une moindre mesure de la Loire.

Leviers d'action

- Démarches territoriales des CT mobilisables sur les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier.
- Prise de conscience progressive des liens existants entre préservation des dynamiques fluviale et préservation de la ressource en eaux, notamment souterraine, pour l'alimentation en eau potable.

PERSPECTIVES

Le programme d'action des contrats territoriaux en cours sur l'Allier et la Loire prévoit des actions de suppression d'enrochement portées par le CEN Allier. Ces actions seraient réalisées en dehors de secteurs concernés par des enjeux publics majeurs, sous réserve d'obtenir une maîtrise foncière et une adhésion suffisante du territoire concerné par ces actions. Ces actions n'ont à ce jour pas été initiées, notamment faute d'aides financières suffisantes et mobilisables.



Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie



Préservation des équilibres entre activité agricole et biodiversité par la maîtrise foncière et d'usage et la gestion conservatoire

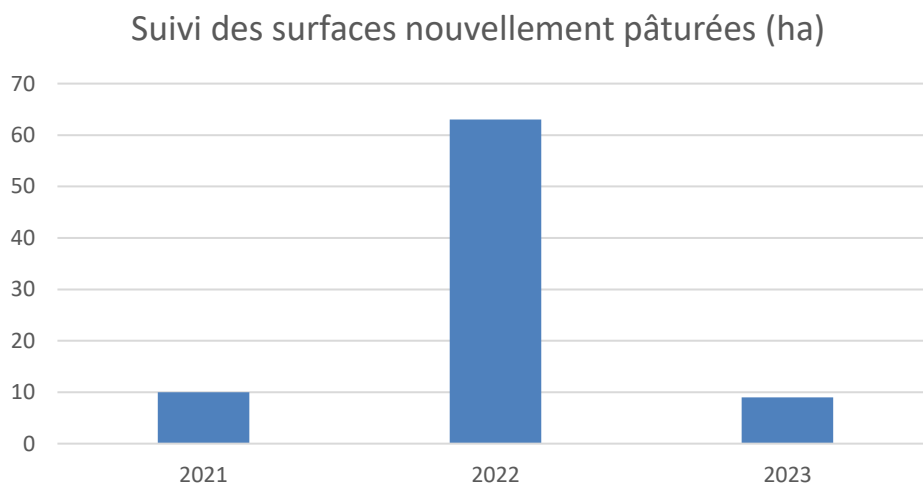
En étroite collaboration avec les éleveurs locaux, le CEN Allier s'emploie à préserver les prairies naturelles sur le département de l'Allier, et nécessite une sécurisation foncière des prairies. Pour cela, le CEN utilise des accords tels que :

- L'acquisition foncière avec signature de baux ruraux environnementaux.
- Baux emphytéotiques.
- Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Ces accords permettent la préservation de la biodiversité tout en permettant le maintien ou le retour du pâturage ou de la fauche, Cette action a déjà permis la gestion conjointe de nombreux hectares de prairies :

- En 2021, nouveau partenariat pastoral avec une éleveuse locale de brebis pour le parcours de 6ha de pelouses sèches calcaires de l'ancienne carrière du Plaid à Valigny. Il a également fait de même à compter de 2021 sur un autre coteau calcicole d'environ 4ha à Naves, le Marléon, site maîtrisé par le CEN Allier.
- Entre 2021 et 2023, remise au pâturage d'une prairie sèche communale de 4,5ha laissée à l'abandon sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du coteau des Chapelles à Gannat.
- 2 ORE à 20 ans tacitement renouvelables ont été conclus avec les communes de Domérat et Désertines, sur des landes sèches thermophiles sectionales, de manière à les parcourir par éco-pâturage partenarial après restauration mécanique, sur 2 ou 3 hectares à compter de 2022.
- En 2022, signature d'une ORE sur les 60 hectares du domaine agricole du manoir de la Baume à Couzon (gestion très extensive, essentiellement par fauche et pâturage équin localisé).
- En 2023, clôture d'un futur parc de pâturage sur les 4,5ha de prairies tourbeuses des Carthalas à Saint-Nicolas-les-Biefs, suite à la signature d'une nouvelle ORE sur 10 ans.

Ci-dessous un graphe qui résume les surfaces nouvellement pâturées (en hectares) suivies par le CEN Allier entre 2021 et 2023.



Actions de réouverture de milieux

Outre la préservation des prairies existantes, le CEN mène également des actions de réouverture de milieux :

- En 2021 : 0,5 ha de landes envahies par la Fougère aigle à Torteais ont fait l'objet d'un étrépage dans le cadre d'un projet en lien avec le Plan France Relance et l'OFB, afin de rajeunir le milieu.
- En 2022 : 8ha des landes de Domérat et Désertines ont fait l'objet en 2022 d'un écimage mécanique.
- En 2022 : 2,55 ha de prairies et pelouses ont également fait l'objet d'un chantier de broyage, arrachage de ligneux avec exportation, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, sur le site du Val de Loire Bocager, à cheval sur les communes de Dompierre-sur-Besbre et Beaulon.
- En 2023 : 1ha de prairies humides excessivement embroussaillées ont été rouvertes autour de l'étang des Jaumiers à Yzeure, dans le cadre d'un Appel à projets PNA de l'AELB. Les 4,5ha du coteau des Chapelles avaient également fait l'objet d'un broyage mécanique de réouverture dès l'automne 2022.

Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre des PAEC

En parallèle, dans le cadre de la démarche Natura 2000 et plus généralement de la Politique Agricole Commune (PAC), des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont mis en place, offrant des soutiens aux agriculteurs pour maintenir ou modifier leurs pratiques. Le CEN a animé, en 2023 et 2024, un PAEC commun au Val d'Allier et au Val de Loire, aux côtés de la Chambre d'Agriculture de l'Allier. Au total, sur les deux campagnes, ce ne sont pas moins de 30 agriculteurs qui ont été accompagnés par le CEN Allier sur ces territoires. Les diagnostics et plans de gestion réalisés dans ce cadre ont permis le dépôt de plus de 1000 ha de mesures auprès des services de l'État pour instruction et arbitrage. Le CEN Allier a également accompagné Vichy Communauté dans l'animation du PAEC « CT Milieux aquatiques affluents de l'Allier et Bassin versant de la Besbre », en accompagnant deux agriculteurs exerçant leur activité sur le site Natura 2000 « Gîte à chauves-souris, Contrefort et montagne bourbonnaise » (36,11 ha de mesures et 9 entretiens de mares déposées à la DDT03).

Points de vigilance

- Délicate phase de concertation amiable avant le nécessaire maîtrise d'usage ou foncière des sites à restaurer et/ou à gérer, cette phase de négociations souvent longue mais cruciale étant de moins en moins financée par les partenaires.
- Difficulté à identifier et trouver des accords avec des éleveurs sur certains types milieux plus accidentés ou moins riches agronomiquement comme les coteaux calcaires, les landes ou certaines zones humides.

Leviers d'action

- L'ORE constitue un nouvel outil foncier innovant, à la fois solide et assez souple pour allier préservation de la biodiversité et activité agricole respectueuse de l'environnement.
- L'animation de PAEC permet la contractualisation de surfaces de milieux ouverts agricoles quant à leur entretien extensif adapté.

Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité



En partenariat avec le CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé en 2018 le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne », visant à protéger les anciens massifs forestiers, attestant sur cartographies anciennes d'une vocation forestière depuis au moins 200 ans, pour préserver leur capacité de stockage de carbone et leur biodiversité.

Ce projet implique l'acquisition amiable de parcelles par le CEN Allier pour garantir leur préservation à long terme. Les forêts ainsi acquises sont généralement laissées en libre évolution, permettant aux arbres de suivre leur cycle biologique complet (croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle).

En 2023, le CEN Allier a acquis 2 parcelles de hêtraies-sapinières en Montagne bourbonnaise :

- 0ha 99a 10ca à Lavoine au cœur du site Natura 2000 des Bois noirs le long des sources de la Besbre.
- 1ha 04a 65ca à Saint-Nicolas-les-Biefs au sein de l'ENS « Hêtres tortueux ».
- Une troisième parcelle forestière de hêtraie est en cours d'acquisition à Arfeuilles début 2024 pour 1ha 71a 26ca.

Points de vigilance

- Rares opportunités foncières sur un marché du bois verrouillé et qui s'envole financièrement.
- Etat sanitaire des peuplements forestiers qui interroge parfois sur la viabilité des certaines parcelles des vieilles forêts.

Leviers d'action

- Elan des donateurs suite à une campagne de souscription SYLVAE, y compris en lien avec FNE et son opération « Aux arbres citoyens » de l'automne 2022.
- Volonté de certains acteurs du territoires (PME, CCI...) de réfléchir à un système de compensation carbone local.

Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire



Inventaires de milieux humides sur plusieurs bassins versant du département de l'Allier

Dans le but d'identifier les zones humides pour garantir leur préservation et leur gestion, des démarches d'inventaire ont été entreprises dans les bassins-versants couverts par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il s'agit d'études de pré-localisation qui ont été affinées par des inventaires de terrain sur divers bassins versants dans le cadre de Contrat Territoriaux (CT) :

- Sioule via la Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne ;
- Val d'Allier via l'EPL ;
- Bassins versants de la Magieure et du Lamaron sur le Cher montluçonnais via l'EPL.

Hors SAGE, le Val de Loire bourbonnais n'a pas été couvert au préalable par une étude de pré-localisation. Le CEN Allier a donc lancé en 2023, au titre du CT plaine alluviale de la Loire, une étude de pré-localisation des zones humides sur trois secteurs d'enjeu majeur (AEP et expansion des crues...) de la plaine de la Loire, qui se poursuit en 2024 par un inventaire des milieux humides effectifs (surface concernée de 8050ha couvrant en partie Moulins Communauté, Entr'Allier Besbre et Loire et Le Grand Charolais). Cette étude vise une meilleure connaissance des milieux humides et l'identification de potentiels projets de protection et restauration/gestion. D'autres secteurs hors SAGE (Sologne bourbonnaise, val de Besbre) n'ont pas été couverts par ces inventaires.

Compilation et mise à disposition de données géographiques sur les milieux humides

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), le CEN Allier de recueillir auprès du Forum des Marais Atlantiques (FMA) les données d'inventaires de zones humides disponibles afin de les compiler sur le plan cartographique, ainsi mises à disposition des collectivités, des services de l'Etat et des structures gestionnaires. Le CEN Allier propose par ailleurs une assistance dans l'intégration des zones humides dans les projets de territoire (tels que les documents d'urbanisme, les contrats territoriaux, etc.). Ainsi, entre 2021 et 2023, le CEN Allier, à travers la cellule CATZH, a compté :

- 11 participations à des réunions de Comités dédiés à la ressource en eau et à la préservation des zones humides.
- 21 séquences d'accompagnement d'actions vitrines sur des zones humides portées par des particuliers ou des collectivités.
- 41 contributions à des ateliers de travail dans le cadre de l'émergence et de l'animation des Contrats Territoriaux.

Points de vigilance

- Moyens financiers limités par l'AELB à 1 ETP maximum sur la délégation Loire Allier amont.
- Déploiement encore limité de la boîte à outils LigerO.
- Tensions locales principalement au sein des acteurs du monde agricole (craintes de contraintes supplémentaires à venir dans le cadre des BCAA2 de la PAC).

Leviers d'action

- Montée en compétence et en proactivité des EPCI sur ces questions en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI et le portage/financement de contrats territoriaux.

Cette action d'inventaire des zones humides est aussi liée à une autre action mise en place par le CEN Allier :

Inventaire et restauration des zones tourbeuses même dégradées, pour le stockage du carbone



En se basant sur le recensement des mines de 1949, qui répertoriait tous les dépôts tourbeux à cette époque, le CEN Allier a proposé l'évaluation de parcelles offrant une importante capacité de stockage de carbone. L'objectif est d'évaluer la capacité de stockage en carbone et en eau des zones identifiées, ainsi que leur état de conservation et leur potentiel de biodiversité. Après cette phase d'évaluation, le CEN définira les actions nécessaires pour préserver ou restaurer ces zones en concertation avec les propriétaires et les utilisateurs.

En dehors de l'animation Natura 2000 sur les tourbières des bois noirs et des Monts de la Madeleine en Montagne bourbonnaise, qui a été transférée au 1er janvier 2024 du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) au Conseil régional AURA, le CEN Allier s'investit dans la gestion conservatoire de cinq sites de tourbières :

- Tourbière ENS du Mathé en plaine à Aubigny, avec maîtrise d'ouvrage départementale pour la gestion agropastorale des 11,5ha, la gestion étant toutefois bloquée depuis 2016 en raison d'une problématique foncière.
- Tourbière des Carthalas à Saint-Nicolas-des-Biefs avec la signature en 2023 d'une ORE à 10 ans dans l'objectif d'une remise au pâturage 2024 des 4,5ha de prairies tourbeuses. Des actions de décapage superficiel, création de mare, lutte contre la colonisation des fougères ont également été menées en 2022 et 2023.
- Maîtrise foncière et volonté de pâturage de la tourbière du Muzy sur le vallon du ruisseau de Malgoutte à Saint-Bonnet-des-Quarts, la remise au pâturage après les travaux de restauration de 2015 demeurant néanmoins un échec sur le parc de pâturage aménagé sur 2ha.
- Animation foncière engagée début 2024 sur la tourbière de plaine des Nauds à Saligny-sur-Roudon, en vue de son acquisition et de restauration dans le cadre de l'appel à projets PNA de l'AELB.
- Acquisition foncière en cours depuis le début de l'année 2024 d'une parcelle d'1,5ha située aux sources tourbeuses de la Besbre à Lavoine.

On peut considérer que ces zones tourbeuses plus ou moins fonctionnelles, ne relarguant pas de carbone et poursuivant le processus de turbification naturelle, devraient à terme être préservées voire restaurées.

Points de vigilance

- Certaines collectivités n'ont pas souhaité activer l'inventaire des parcelles tourbeuses sur leurs territoires.
- Actions dépendantes d'une animation foncière longue et délicate.

Leviers d'action

- Appels à projets PNA de l'AELB permettant la maîtrise foncière et la réhabilitation des zones humides tourbeuses.
- Préfiguration en cours d'un contrat territorial sur le bassin versant de la Besbre, qui pourraient à terme constituer un nouveau levier d'action pour agir sur la préservation de ce type de milieu

PERSPECTIVES

L'acquisition foncière d'une parcelle déboisée contenant une portion de la tourbière des sources du petit Besbre à Lavoine en Montagne Bourbonnaise est en attente de clarification des obligations réglementaires de reboisement au titre du Code forestier. La préservation éventuelle de la partie tourbeuse de ce terrain contribuerait à en préserver les capacités de stockage de carbone.

Une démarche d'animation foncière a été engagée sur la tourbière des Nauds à Saligny-sur-Roudon. La maîtrise foncière ou d'usage de ces terrains pourrait à terme contribuer là encore au maintien des conditions de stockage de carbone dans le contexte du changement climatique.



Autres actions

- Participation du CEN à une action portée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, en faveur de la préservation des forêts et zones humides de la Montagne bourbonnaise dans le cadre de la stratégie aires protégées. Les réalisations du CEN en matière de maîtrise foncière et restauration des forêts anciennes au titre du programme SYLVAE et des tourbières entrent de manière complémentaire dans ce champ d'intervention.
- Le CEN Allier est partenaire de plusieurs collectivités dans la mise en œuvre ou la préparation des candidatures pour plusieurs ABC intercommunaux (CC Bocage Bourbonnais – finalisé, CC Commeny Montmarault Nérès – en cours, Montluçon Communauté et Moulins Communauté – en préparation...). Ces dynamiques prennent en compte la plupart des enjeux identifiés dans les PCAET de ces collectivités.

PERSPECTIVES

Projet bosquet du futur : le projet consiste à réaliser une expérimentation visant à planter des bosquets ou des alignements d'arbres d'espèces d'affinité méridionale originaires du Massif central, supposées plus résistantes aux effets du changement climatique. Cette initiative qui a débuté fin 2023, sera mise en œuvre sur cinq sites appartenant au CEN.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

La DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Allier, est responsable de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durable sur le département. Ses missions incluent également l'application des politiques environnementales, agricoles, d'habitat, de construction et d'aménagement durable des territoires. Elle gère également les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) et coordonne les contrôles associés. En outre, elle accompagne les projets de territoire.

Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol



Le département de l'Allier dispose d'un important potentiel de développement dans le domaine photovoltaïque, principalement grâce à la possibilité d'installer des parcs de panneaux solaires au sol. Toutefois, il est crucial de souligner que ces initiatives ne doivent pas empiéter sur les terres agricoles afin de préserver leur fertilité. C'est pourquoi l'exploitation des espaces délaissés tels que les anciennes friches industrielles, les carrières, les décharges ou les zones commerciales inutilisées pour le déploiement de ces projets solaires constitue un gisement qu'il convient de mobiliser en priorité. Ainsi, la DDT03 a entrepris de dresser une cartographie répertoriant ces zones délaissées, permettant ainsi une évaluation du potentiel pour le développement photovoltaïque. Cela facilite la planification et la réalisation de projets solaires tout en préservant les terres agricoles et en adoptant une approche respectueuse de l'environnement.

Dans cette optique, 42 zones ont été identifiées, dont une grande partie a été intégrée à l'outil Cartofriches, qui utilise des données nationales pour pré-identifier les friches sur le territoire. De plus, la DDT03 assure le suivi des différents projets photovoltaïques déposés sur des sites dégradés. Entre 2021 et 2024, cinq projets d'une puissance de 20 Mwc ont été autorisés, sept sont en cours d'instruction et douze sont au stade « amont ». Si ces projets aboutissent, cela représentera une puissance totale supplémentaire d'environ 120 Mwc.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

EVOLÉA

Société coopérative, Evoléa est un bailleur, développeur et aménageur reconnu acteur majeur de l'immobilier social de l'Allier.

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux



La coopérative Habitat Evoléa a plusieurs missions historiques dont celles de gérer, réhabiliter et rénover son patrimoine existant permettant ainsi aux locataires de bénéficier d'un certain confort thermique tout en réduisant les consommations énergétiques (le secteur résidentiel étant l'un des plus énergivores sur tout le département de l'Allier).

La totalité du patrimoine d'Évoléa est couvert par des DPE (qu'ils soient de l'ancienne ou de la nouvelle génération, périmé ou en cours de validité). Une procédure de mise à jour des DPE périmés est engagée, et tous les nouveaux DPE seront intégrés dans la base patrimoniale.

En mettant en place son Plan Stratégique de Patrimoine, Evoléa associe pour chaque opération de rénovation de son patrimoine des travaux d'amélioration de performance énergétique (gain de minimum 38% d'économies d'énergie visé), le remplacement des systèmes de ventilation ainsi que des éléments de confort et de cadre de vie (ascenseur, embellissement des espaces communs, etc.). Sur la totalité du parc résidentiel (plus de 7 300 logements), l'objectif est de sortir les derniers logements dont le Diagnostic de Performance Énergétique est de F ou G vers des catégories B ou C. Le tableau ci-dessous indique les différents travaux de réhabilitation menés en 2021 et 2022 ainsi que les changements de catégorie de DPE avant et après travaux. L'année 2023 n'a observé aucune réception de logements réhabilités thermiquement, c'est pourquoi elle n'apparaît pas ci-dessous. En revanche, il est attendu pour 2024 la réception de travaux d'environ 350 logements.

Année	Commune	Nom du groupe	Nombre de logements	Date de réception	DPE avant	DPE après
2021	COMMENTRY	Rougeron	28	Févr-21	D	B
	MOULINS	4 Septembre-JJ Rousseau	81	Oct-21	E et F	C
2022	MOULINS	Les Gâteaux (7 bâtiments)	300	Déc-22	C	B
	MOULINS	Moulins Sud tranche 2	245	Juil-22	C	B

Le parc comporte encore entre 50 et 80 logements concernés par des DPE en F ou G, notamment des logements individuels, mais où la demande locative est faible et ne fait donc pour le moment pas l'objet de travaux de rénovation. Evoléa compte plusieurs travaux en perspective (les Champins à Moulins et Aujame à Commentry).

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

Autres actions

Dès que possible, Evoléa raccorde ses logements aux réseaux de chaleur, comme c'est le cas sur Moulins et Commentry, et au niveau du Campus numérique (école Epithec : journée porte ouverte le 18 mai 2024 avec la mise en service d'une résidence pour étudiants avec 16 logements raccordés au réseau de chaleur).

Evoléa a également enclenché une campagne de calorifugeage des réseaux de chaleur sur 21 km soit un total de 1501 logements.

Ils engagent pour l'été 2024 une seconde campagne de calorifugeage sur la Résidence du Plessis pour 1.5kms de linéaire et représentant 352 logements. S'ajoute à cela des Résidences à Commentry qui sont eux aussi raccordés sur le réseau de chaleur de la ville pour 2kms linéaire et représentant 450 logements.

PERSPECTIVES

La création de nouvelles sous-stations avec l'extension du réseau de chaleur de Moulins pourra permettre de raccorder 400 logements au Plessis.



MISSION HAIES

Rattachée à l'association "Union Régionale des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes", Mission Haies est une mission technique dédiée au bocage et à l'agroforesterie, travaillant auprès du monde agricole et des collectivités pour promouvoir la haie et les arbres dans le monde rural. L'équipe intervient à travers des conseils et formations en faveur de la plantation champêtres fonctionnelles et d'une gestion durable de votre bocage.

Préservation et valorisation des haies et du bocage



A travers son cœur de mission de conseils pour la plantation et la gestion durable des haies, Mission Haies contribue au maintien du maillage bocager de l'Allier. Depuis la rédaction de la fiche en 2020, le Plan de Relance (début octobre 2021) a permis aux différents acteurs travaillant séparément sur cette thématique de se fédérer en un consortium (Mission Haies, Symbiose Allier et Fédération de chasse) facilitant ainsi les démarches (administratives et pratiques) pour les agriculteurs, les collectivités mais également le milieu scolaire. Le Plan de Relance a permis via le Consortium de porter l'accompagnement technique/financier/sensibilisation de 59 dossiers (représentant un investissement total de 364 000 euros) pour 44 km de haies et 492 arbres intraparcellaires (chiffres DDT03). Le succès de ce dispositif résulte aussi de la dynamique initiée depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental de l'Allier.

Pour chaque projet, la Mission Haie intervient :

- en amont pour sensibiliser aux rôles et intérêts du bocage, accompagne le dimensionnement du projet (emplacement, linéaire à planter, choix des essences),
- forme sur la bonne plantation d'une haie lors des chantiers de plantation (en abordant les différentes questions liées au paillage, à l'arrosage et la protection contre les animaux d'élevage ou la faune sauvage) avec une réflexion plus poussée pour les primo-plantateurs (pour permettre une meilleure réussite de la plantation). La gestion durable des jeunes plantations et des haies plus âgées fait aussi partie de leur mission. Sous la forme de formation en salle couplée à des interventions concrètes de terrain, la Mission Haie conseille pour le bon entretien selon les typologies bocagères.

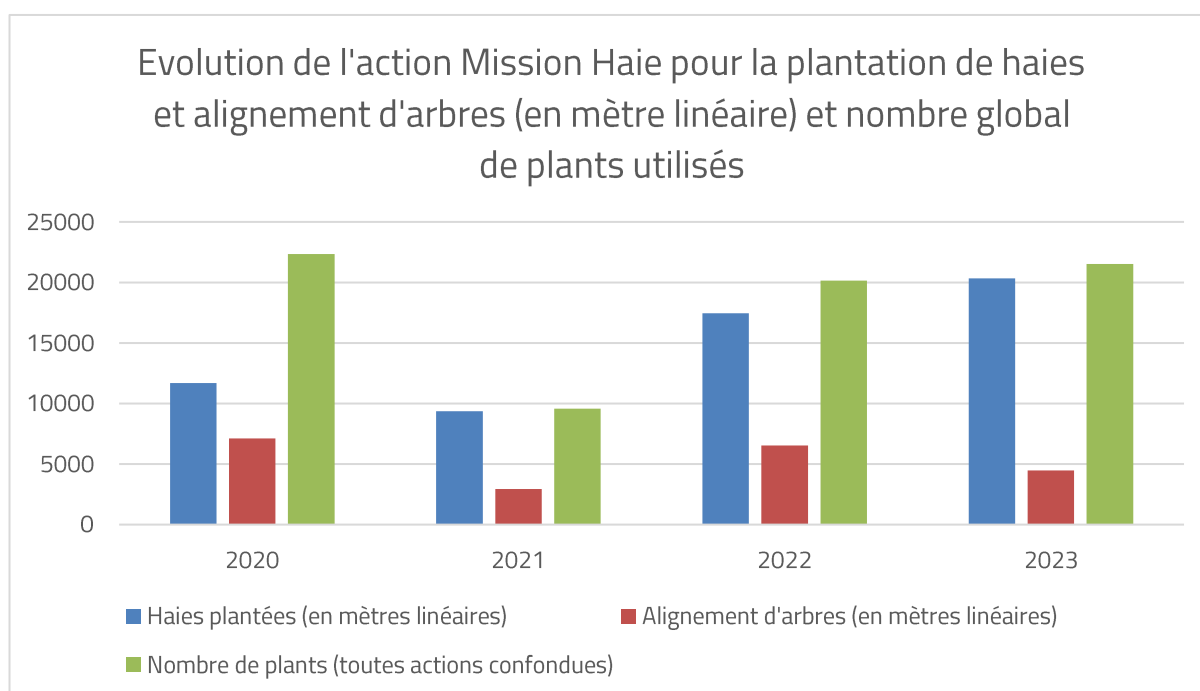
Le volet communal de l'action, à travers la formation des agents communaux, a notamment pu être développé ces dernières années grâce au soutien du Conseil Départemental.

En tout, près de 190 agriculteurs ont été accompagnés entre 2020 et 2023 (86 en 2020, 31 en 2021, 31 en 2022 et 40 en 2023). Le nombre de communes accompagnées au total est de 14 avec notamment 3 communes en 2021, 6 communes en 2022 et 5 communes en 2023. Les particuliers (propriétaires agricoles) ont également pu être accompagnés par la Mission Haies avec 28 contacts (4 en 2020, 6 en 2021 et 2022, et 12 en 2023). D'autres organismes ont pu bénéficier d'actions de plantation de haies comme le Département, une communauté de communes, des associations et le Lycée agricole de Neuvy.

Grâce à tous ces accompagnements, Mission Haies a pu comptabiliser différents indicateurs de suivi de leurs actions, dont entre autres :

- Le nombre de haies plantées (en mètre linéaire)
- Le nombre d'arbres plantés (en mètre linéaire)
- Le nombre de plants, toutes actions confondues, c'est-à-dire dans les plantations de haies, alignements d'arbres, bosquets, agroforesteries et ponctuellement pour des parcours volaille.

En tout, c'est donc plus de 58 km de haies qui ont pu être plantées, 21 km d'alignements d'arbres pour un total de plus de 73 500 plants en 4 ans.



Points de vigilance

- Encore beaucoup d'apriori sur la haie (trop contraignante, coûteuse)
- Gestion
- Perte de rendement dû à l'emprise

Leviers d'action

- Changer les mentalités pour mieux faire comprendre l'importance de la haie (utile et valorisable).
- Le nouveau Pacte de la Haie fixant des objectifs 2030 pour favoriser la plantation, la montée en compétence et la valorisation.

Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage



A travers son équipe et les connaissances dont elle dispose sur la gestion de la haie, Mission Haies a souhaité travailler sur l'élaboration d'un outil de compensation carbone, en lien avec les différents labels émergents (Carbocage, Bas Carbone). Cependant, en dépit des efforts fournis au niveau national sur ces labellisations, il n'est pas encore évident d'estimer de façon efficace le carbone stocké par les haies. La Mission Haie se veut encore prudente avant de se lancer dans une telle démarche.

Points de vigilance

- Données difficilement mesurables
- Variabilité importante selon les linéaires et essences

Leviers d'action

- Projets de recherche nationaux en cours

Autres actions

Mission Haie participe activement à la communication autour de la plantation/gestion durable de la haie, avec notamment sa présence aux journées Haies (nouvel événement en place depuis deux ans avec des éditions en mars 2023 et 2024).

Un projet Climagrof 2 est en cours, permettant l'étude de l'intérêt fourrager des essences bocagères. Cette étude en lien avec l'IDELE, les Chambres d'Agriculture, l'INRAE et des lycées agricoles met en avant la ressource fourragère des haies et la gestion de ces dernières.

PERSPECTIVES

L'arrivée du nouveau Pacte de la Haie prévoit un investissement au niveau national de 110 millions d'euros pour un objectif de plantation de 50 000km de haies d'ici 2030. Bien que les objectifs ne soient pas encore départementalisés (objectif Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2024 de planter 680km de haies), l'existence du consortium est vouée à perdurer et à poursuivre son travail d'accompagnement des porteurs de projets selon : un 1er cercle qui reste inchangé (Symbiose Allier pour l'accompagnement administratif, Mission Haies et Fédération de chasse pour la réalisation des chantiers de plantation et le suivi), un second cercle élargi à différentes structures (dont le CEN Allier) gravitant au tour du monde agricole bourbonnais, permettant le relais de l'information, la communication autour du Pacte de la Haie et la mobilisation des porteurs de projets notamment des agriculteurs.



PETR PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher rassemble les 5 intercommunalités de l'ouest du département de l'Allier : la communauté de communes du Pays de Tronçais, la communauté de communes du Val de Cher, la communauté de communes du Pays d'Huriel, Montluçon communauté et Commeny Montmarault Nérès Communauté.

L'objectif principal du PETR est de regrouper les 90 communes qui sont sur son territoire d'action pour travailler sur l'étude et la mise en œuvre de tout moyen propre à favoriser un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire. Ainsi le PETR est amené à travailler sur des thématiques très diverses telles que l'environnement, le numérique, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le tourisme, la mobilité, le commerce...

Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETR



En mai 2019, le PETR avait été retenu dans l'Appel à Projets « Plan Paysage » du Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire. Ainsi, un plan paysage axé sur deux des ensembles paysagers du territoire d'action du PETR ont été ciblé : la « Vallée du Cher » et la « Combraille Bourbonnaise » (soit 40 des 90 communes du territoire d'action) pour travailler sur l'aménagement du territoire en vue de promouvoir les mobilités actives, de loisirs (concourant ainsi au développement touristique) et du quotidien, tout en valorisant la qualité paysagère.

Un diagnostic paysager, la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère et un plan d'action pour les années à venir ont pu être réalisés et on peut donc considérer que la fiche action, telle qu'elle est rédigée dans le PCAET est terminée depuis 2022. Une suite à ce travail a été réalisé via l'élargissement du plan paysage à l'ensemble des 90 communes du PETR (comme développé en fin de pages).

Points de vigilance

- Cette version 1 du plan Paysage n'a concerné qu'une partie du territoire d'action du PETR.

Leviers d'action

- Les intérêts d'élargir cette action sur l'ensemble des 90 communes et d'élargir les thématiques ciblées ont été identifiés comme nécessaires.

Création d'une centrale de mobilité



De nombreuses solutions de mobilités douces ou partagées existent sur le territoire mais certaines ne sont pas assez connues par le grand public. Afin de développer les modes de déplacements alternatifs et organiser lorsque cela est possible de l'intermodalité dans leurs déplacements, le grand public a besoin d'avoir accès facilement à l'information. Le PETR a donc proposé dans les PCAET cette fiche action concernant le développement d'une application appelée centrale des mobilités rendre visible les offres existantes ; et la création d'un réseau territorial de conseillers en mobilité pour accompagner les publics dans la connaissance et utilisation des solutions de mobilité.

Un diagnostic des besoins sur la mobilité a été réalisé en 2019-2020 sur le territoire du PETR. Cependant, le PETR n'ayant pas la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), il a été choisi de stopper la démarche. La mobilité est, cependant, restée une thématique importante pour le PETR et se retrouve par exemple dans le deuxième Plan Paysage. Il pourrait être intéressant de poursuivre l'action en se plaçant sous l'angle social, en s'appuyant sur la démarche de centrale de mobilité portée par la Plateforme mobilité.

Points de vigilance

- Le PETR n'a pas la compétence mobilité, et la majorité des EPCI du territoire ayant délégué l'AOM à la Région, il n'y a pas la compétence au niveau local.

Leviers d'action

- Une démarche de réflexion sur l'émergence de la centrale mobilité a été portée à l'échelle départementale.

Valorisation des objets issus du réemploi



Le PETR avait engagé une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire (avec le cabinet Trident). Il était ressorti de cette étude l'existence d'un potentiel important de réemploi sur le territoire. La création d'un espace vitrine pour les acteurs du réemploi du territoire mais aussi la réalisation de sensibilisation du grand public aux modes de consommations durables et à l'économie circulaire sont deux moyens identifiés pour valoriser ce potentiel identifié.

Entre 2021 et 2023, la mise en place de cette fiche action et l'animation de la démarche n'ont pas pu être mis en place. Cependant, la thématique restant un enjeu fort pour le PETR, il n'est pas exclu de reprendre l'action si certains des EPCI du territoire d'action du PETR, ou si des acteurs du réemploi, en exprime le besoin.

Points de vigilance

- Il n'y a pas d'acteur clé clairement identifié pour participer à ce projet.

Leviers d'action

- Les évolutions dans les pratiques de consommations des habitants peuvent appuyer le besoin de ce type de projet pour le territoire.

Insertion par l'emploi via le maraîchage



Le PETR souhaite renforcer l'offre locale de produits maraîchers et leur commercialisation en circuits courts, pouvant être le support d'une activité de réinsertion via le maraîchage. Ainsi, une étude a été menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier pour étudier sur le territoire la valeur agronomique des sols et du potentiel de production par type de production. En parallèle, un accompagnement à l'installation de maraîchers et producteurs de légumes pourrait être développé.

L'étude sur le maraîchage a été réalisée en 2019 et le PETR est en cours de recherche du bon modèle à mettre en place. La bonne échelle à suivre reste à définir. L'objectif de promouvoir la réinsertion tout en assurant les besoins d'approvisionnement alimentaire en circuit court (pour les GMS et la restauration collective) reste des sujets essentiels pour le territoire et rentrent dans les problématiques portées par les Projets Alimentaires Territoriaux portés par certaines intercommunalités, comme c'est le cas sur Montluçon communauté. Une partie d'un poste a été embauché sur 2023-2024 pour travailler sur cette thématique. Cela a permis de cibler les différents dispositifs possibles pour lier maraîchage et insertion par l'emploi et d'identifier et prédéfinir un espace test sur la communauté de communes du Pays d'Huriel.

Points de vigilance

- Aucun point de vigilance n'a été identifié.

Leviers d'action

- Les attentes par rapport aux circuits courts ont pris de l'ampleur sur les dernières années et peuvent être des appuis importants pour travailler sur ce sujet de la réinsertion via le maraîchage local.
- Un partenariat fort a pu être créé avec le CROUS de Montluçon pour travailler sur leurs intrants. Cela peut notamment avoir un effet démonstrateur.

Autres actions

- Le travail réalisé dans le cadre du Plan Paysage a servi de base à un deuxième Plan Paysage décliné dès 2023 sur les 90 communes du territoire d'action du PETR afin de proposer une homogénéité dans les informations et connaissances. Cette deuxième étape du Plan Paysage a pour objectif de creuser le plan paysage finalisé en 2022 en fonction des besoins du territoire. Ainsi, certaines thématiques sont étudiées plus en détails : les EnR et le paysage (via le Schéma Directeur des EnR et paysage notamment), la culture et les mobilités douces (vélo et marche à pied) avec la volonté d'avoir un Schéma directeur des mobilités douces sur les 5 EPCI du territoire.
- Le PETR gère la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), enclenchée en fin 2022. Le schéma des EnR et paysage, qui sera finalisé en 2024, est d'ailleurs un volet de la révision du SCoT et sera décliné dans le SCoT.
- Le PETR est instructeur et accompagnateur des projets LEADER déposés sur le territoire. Ces types de projets peuvent faciliter la mise en place de certains projets (comme les projets RCV-CB, par exemple).
- A partir du dernier semestre de 2023, le PETR a proposé aux communes et intercommunalité de son territoire un accompagnement sur la mise en œuvre de la loi EGALIM et sur le recours aux produits locaux et aux circuits courts.

PERSPECTIVES

Le GR de Pays qui va voir le jour en 2024, notamment pour la valorisation du patrimoine et le développement des modes de déplacement doux.

Le PETR porte une démarche « culture et paysage » pour sensibiliser à la question des paysages via la culture. Cela permet de toucher tous les publics du territoire et d'aborder le paysage sous un autre angle et en incluant le sensible de chacun. Ainsi, des moments de médiation culturelles dans lesquelles une entrée paysage est prévue sont réalisées : réalisation de parcours sonores (avec les habitants et les écoles), animation des semaines des paysages en 2022 et 2023, réalisation de marches thématiques (par exemple, la place de l'eau sur certains territoires).

PLATEFORME MOBILITE 03

La plateforme Mobilité 03 a été mise en place à la demande du conseil départementale de l'Allier. La Plateforme mobilité du Puy de Dôme et Mobil'Emploi ont répondu à cette demande pour la création de la plateforme dans l'Allier. La plateforme Mobilité 03 et la Plateforme Mobilité 63 sont adhérentes à Mob'In, qui est un réseau d'acteur de la mobilité inclusive, solidaire et durable.

Mise en place pour une première phase test à partir de 2022, la plateforme mobilité 03 a pour objectifs d'accompagner les publics bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans via les missions locales, les demandeurs d'emploi, ... donc, de manière plus générale, toute personne ayant des problèmes de mobilité dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle ou réinsertion professionnelle. Les personnes accompagnées par la plateforme mobilité sont dans un parcours de d'insertion ; ils sont donc orientés vers la plateforme mobilité sur les conseils d'un prescripteur social (cap emploi, chantier d'insertion, assistant(e) social(e), France Travail, Mission Locale...).

Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier



Cette fiche concerne le travail initié par la DIRECCTE sur les besoins en mobilité et la création d'une plateforme départementale de la mobilité pour une première phase test. Sur 2021-2022-2023, les études initiées ont pu être finalisées et la plateforme de mobilité de l'Allier a pu être créée.

La plateforme Mobilité Allier est liée à la plateforme du 63 et est en cours d'expérimentation sur deux ans (avril 2022 – avril 2024). La première étape a été de faire connaître la démarche aux territoires. La plateforme fonctionne via un consortium qui regroupe des acteurs du 03 que sont Mobile Emploi, Fit qui est une autoécole sociale sur le 63 et 03 et le garage marteau solidaire sur Moulins :



Les conseils et accompagnements proposés par la plateforme Mobilité 03 peuvent se faire via :

- Accompagnement pour apprendre à se servir des services de transport.
- Conseil sur comment financer sa mobilité (explication sur les micro-crédits par ex).
- Accompagnement sur les démarches administratives et sur le financement pour passer le code et le permis. (Recherche d'aide locale financière)
- Accompagnement au code (depuis début 2024), atelier et suivi motivationnel pour faciliter l'apprentissage au code
- Sensibilisation à l'éco-conduite.
- Location de deux roues.
- Réalisation de diagnostic de véhicules (pour réparation ou conseils à l'achat).
- Réalisation d'ateliers vélo-écoles : Accompagnement sur le savoir rouler et remise en selle.
- Ateliers : Connaissance de l'offre de transports et pouvoir s'en servir, maîtriser les compétences socles de la mobilité, etc...

L'action de la plateforme mobilité n'a pu débuter réellement qu'en mi 2022. L'avancement de l'action dans le cadre de ce bilan est donc fait sur 2022 et 2023. Ainsi, en 2022 (à partir de la mise en place de la plateforme donc sur la deuxième partie de 2022), 255 prescriptions ont pu être faites (tout prescripteurs et tout marché confondu) et en 2023, 814 prescriptions ont été faites.

La majorité des prescriptions se font via les missions locales mais la plateforme mobilité s'appuie sur une diversité de prescripteurs comme on peut le voir sur la figure ci-dessous :

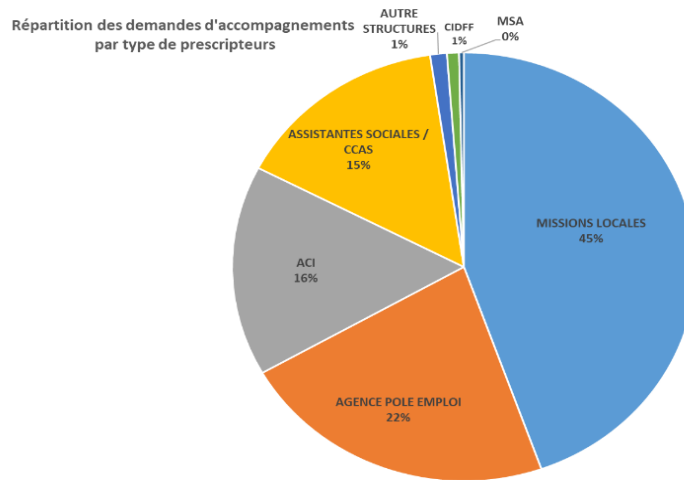


Figure 20: Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs. Source: Plateforme Mobilité.

Concernant les ateliers, 126 jeunes de moins de 26 ans ont pu en suivre un en 2023.

En parallèle du travail réalisé pour ses bénéficiaires, la PFM03 travaille pour augmenter le nombre de partenaires privilégiés afin de mailler au mieux le département.

Points de vigilance

- Structure naissante donc besoin de tout mettre en place.
- Un dynamisme territorial inégale.

Leviers d'action

- Répond à un besoin du territoire.
- Diversité de prestations.
- Diversité des lieux de permanence.
- Interaction avec les autres dispositifs mis en place par Mobil'Emploi (Mobi'Lab, Mobi'Tus, projet TIMS).

PERSPECTIVES

Le fonctionnement général de la plateforme mobilité 03 est amené à évoluer selon les modalités qui seront définies à la fin de la période test. Ainsi, dès le nouveau marché 2024-2025, la PFM03 se détachera de la PFM63.

SAGE ALLIER AVAL, SAGE SIOULE, SAGE CHER AMONT - ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), déclinaison locale des SDAGE (Schéma Directeur pour les 6 grands bassins hydrographiques français), a vu son opérationnalité renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), elle-même issue de la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE), qui fixe des objectifs de bon état écologique des cours d'eau à horizon 2015, 2021 et 2027. Les SAGE (Allier Aval, Cher Amont et Sioule) ont donc un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau, en prenant en compte les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Ils déterminent notamment les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.

Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval



Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys, qui représentent la première ressource en eau du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, d'irrigation agricole et pour l'industrie. Au regard des premiers effets du changement climatique avec l'augmentation des besoins face à la diminution du niveau des ressources en eau, le bassin Allier Aval a pu être désigné comme prioritaire pour la mise en place d'un PTGE.

Engagée dans la démarche depuis janvier 2019, la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier Aval porte une étude sur la gestion quantitative des ressources du bassin Allier co-portée avec la CLE du SAGE du Haut-Allier (HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat). Après une première phase d'état des lieux (phase 1) validée en 2021, puis une validation des phases de diagnostic (adéquation besoins-ressources) et prospective (phases 2 et 3) respectivement en octobre 2022 et février 2023, l'étape consistant à déterminer les volumes potentiellement mobilisables et des débits de cibles référence est en cours, avec un traitement d'abord sur les affluents de l'Allier (viendra ensuite l'étude sur l'axe Allier en 2025-2026). L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet du SAGE Allier aval³.

Sur les affluents de l'Allier, les premiers résultats de l'étude indiquent que la diminution des ressources en eau vient principalement des plans d'eau (à travers l'évaporation des surfaces en eau d'environ 3000 plans d'eau existants). Dans le cadre de l'application du plan Eau de l'Etat, le Comité de bassin Loire Bretagne a désigné les CLE comme garante de la mise en place du plan de sobriété visant à diminuer d'ici 2030 de 10% les prélèvements actuels en prenant comme année de référence celle de 2019. Cet objectif sera précisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SAGE qui sera menée sur les affluents de l'Allier d'ici 2025 et pour l'axe Allier 2026.

³ <https://sage-allier-aval.fr/validation-de-la-phase-detat-des-lieux-de-letude-hmuc-allier-par-les-cle-des-sage-haut-allier-et-allier-aval/>

Pour l'élaboration du PTGE Allier aval qui intégrera la stratégie du SAGE, il sera mené entre 2025-2026 le diagnostic socio-économique du territoire avec une étude spécifique sur les filières agroéconomiques. Viendra par la suite la définition des scénarios tendanciels au niveau des actions sur les ressources en eau et au niveau socio-économique. Ces scénarios permettront de définir dans un cadre de concertation territoriale des scénarios d'actions les plus favorables au territoire, afin de constituer le programme d'actions du PTGE.

Afin d'évaluer l'efficacité du programme d'actions du PTGE il sera donc possible de suivre les indicateurs suivants :

- Volume d'eau en m3 économisé depuis 2019 par catégorie d'usagers, par ressource en eau et période de l'année
- La satisfaction des DOE ou débits cibles qui seront déterminés dans le SAGE

D'autres indicateurs pourront être déterminés dans le cadre du suivi de la stratégie du SAGE et du programme d'actions du PTGE.

NB : SAGE Sioule et Cher amont

Une étude pré-HMUC se monte également sur le SAGE Sioule qui débouchera prochainement sur un CCTP pour une étude HMUC. De plus, la CLE du SAGE Sioule a engagé un diagnostic dans le cadre du Programme Life Eau et Climat afin de connaître les effets du changement climatique sur la ressource en eau : l'objectif est donc d'améliorer les connaissances, mobiliser les acteurs locaux sur cet enjeu et afin d'adapter la gestion de l'eau face au changement climatique.

Le SAGE Cher amont est quant à lui en cours de phasage de l'état des lieux sur l'ensemble du bassin Cher amont.

Points de vigilance

- Difficultés pour avoir des retours de certains interlocuteurs sur la définition des besoins en eau
- Difficulté de financement

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

SICTOM REGION MONTLUÇONNAISE

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région Montluçonnaise est un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de collecte et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Le SICTOM de la Région Montluçonnaise travaille aussi sur les changements de pratiques et assure, pour cela, des actions de communication et sensibilisation du grand public sur la réduction des déchets.

Il œuvre sur l'ouest du département, sur les intercommunalités et communes suivantes :



Figure 21: Carte du territoire d'action du SICTOM RM. Source : SICTOM RM.

Poursuivre le travail de communication et de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets



Pour assurer la réduction des tonnages de déchets à gérer par le SICTOM, des actions de communication et sensibilisation du grand public sont réalisées sur la prévention et la sensibilisation au tri et recyclage. Cela passe par la réalisation d'un document synthétisant les dispositifs mis à disposition du territoire, par le renforcement de la diffusion des actions du SICTOM via les différents supports numériques (comme Panneau Pocket) mais aussi par la poursuite des campagnes de sensibilisation sur la prévention des déchets pour tous les publics.

Entre 2021 et 2023, différents supports de communication ont ainsi pu être réalisés : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a permis de lister les démarches et dispositifs existants sur le territoire mais aussi de donner les cadres à viser entre 2023 et 2029, le site internet du SICTOM a été repensé entre 2022 et 2023 et cela a permis d'ajouter un volet prévention, le SICTOM a adhéré à la plateforme Panneau Pocket.

En 2021 et 2022, les différentes actions du SICTOM ont permis de former 2260 personnes aux consignes de tri et de sensibiliser 2260 personnes au recyclage des déchets et aux gestes de prévention : 500 enfants en 2021 (les participations aux événements comme C'Montluçon, la foire exposition, la tenue de stands pour la Semaine Européenne du Développement Durable et la Semaine Européenne de la Réduction des déchets n'ont pas donné lieu au décompte des personnes sensibilisées) et 1760 en 2022.

Points de vigilance

- L'outil Panneau Pocket n'est pas suffisamment connu et téléchargé par les habitants.
- La partie communication (pour assurer une présence fréquente sur les réseaux sociaux et alimenter le site internet) sont des missions chronophages.

Leviers d'action

- Les habitants et les communes utilisant Panneau Pocket sont satisfaits et restent informés.
- Les réseaux sociaux type facebook sont bien suivis (3500 followers en début 2024) et permettent de relayer les informations du SICTOM.

Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets



En plus des actions de prévention et sensibilisation au tri des déchets, le SICTOM de la Région Montluçonnaise travaille sur les changements de pratiques pour, notamment, encourager la réparation et le réemploi et pour développer la pratique du compostage (individuel et collectif). Ces actions se font pour tous les publics, citoyens et associations en premier lieu. L'aide à l'achat de verres réutilisables pour les associations a aussi pu être prolongée.

La thématique de la gestion des biodéchets a pris en ampleur sur les dernières années. Ainsi, en plus de l'installation de points d'apports volontaires spécifiques aux biodéchets et innovants (comme des bornes enterrées testées sur certains quartiers du territoire de Montluçon, des composteurs partagés ludiques et facilitant le mélange du compost testés sur Cosne d'Allier), le travail d'accompagnement sur les composteurs individuels continue avec une équipe de 5 maitres composteurs.

Entre 2021 et 2022, 7794 composteurs individuels ont été distribués sur le territoire et 33 composteurs collectifs ont été installés.

Pour les aides aux associations, 15 associations ont pu bénéficier de l'aide à l'achat de verres réutilisables entre 2021 et 2022 : 3 en 2021 (ce qui a représenté 2000 gobelets) et 12 en 2022 (pour 10000 gobelets).

Points de vigilance

- La gestion des biodéchets reste complexe à mettre en place en habitat partagé dense.

Leviers d'action

- La gestion des biodéchets est en train de devenir de plus en plus automatique dans les pratiques en particulier en habitat individuel, notamment grâce à la réglementation.

Autres actions

- Une réflexion sur l'organisation générale du travail du SICTOM a été faite. Cela est passé par une optimisation interne de la qualité de vie au travail : réorganisation du temps de travail, réorganisation des tournées ce qui permet de réduire la quantité de fioul consommée ; ...
- Des travaux ont aussi été réalisés sur le bâtiment du SICTOM. Ce nouveau bâtiment permet de réduire les impacts directs du SICTOM grâce à la réutilisation de l'eau de pluie pour les sanitaires et, bientôt, pour les lavages des véhicules de tournées, grâce à un bâtiment optimisé avec une isolation performante et grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques. L'entretien des espaces verts est réalisé par éco-pâturage et une réflexion globale a été menée pour, par exemple, installer des espèces mellifères.
- Un comité citoyen a pu être mis en place à partir de 2022. Ce comité, qui fait partie de la commission consultative du PLPDMA, réunit un élu du SICTOM, des agents du SICTOM et des habitants du territoire. L'objectif principal est de se réunir pour échanger sur des projets du SICTOM afin d'avoir le retour des participants, avoir leurs ressentis mais aussi leurs pistes d'idées pour aller plus loin.
- Pour les associations, le SICTOM promeut les éco-événements avec notamment le prêt ponctuel de contenants pour la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables avec la mise en place d'une tarification encourageant le tri.

PERSPECTIVES

Des réflexions et travaux sont en cours pour être en mesure de déployer, en cohérence avec les autres SICTOM du département, une tarification incitative à partir de 2026.

Un travail est mené pour que les ordures ménagères collectés par le SICTOM de la Région Montluçonnaise puissent être gérés par l'incinérateur de Bayet dans les années à venir. (Arrêt de l'exploitation de l'enfouissement).

Le travail de suivi et de respect des filières REP reste un dossier constant du SICTOM et représentera donc un dossier important pour les années à venir.

Le déploiement des locaux de réemploi dans la majorité des déchèteries des territoires concernés par le SICTOM est un des objectifs à atteindre pour les années à venir.

SMEA

Le SMEA, créé en 1992 en réponse aux sécheresses récurrentes de 1976, 1982 et 1986, est une entité territoriale chargée d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans le département de l'Allier. À l'initiative du Conseil Général et des collectivités distributrices d'eau potable locales, le SMEA coordonne la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités pour garantir cet approvisionnement. Depuis sa création, le SMEA a concrétisé près de 400 kilomètres de canalisations, une quinzaine d'ouvrages ainsi que des puits de captage dans tout le département.

Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable



Depuis la mise en œuvre du PCAET, le SMEA a continué ses efforts pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de l'Allier.

Dans le but de garantir la disponibilité de la ressource en eau pour le Val de Cher, qui reste une zone sensible du département en raison de sa ressource en eau limitée, le SMEA a lancé la construction d'une interconnexion visant à transférer les excédents d'eau du Syndicat Nord Allier et de la ville de Moulins vers le Val de Cher.

Cette interconnexion, baptisée "Veine nord", comprend environ 90 kilomètres de canalisations. Les travaux ont débuté en 2022, se concentrant d'abord sur l'installation des ouvrages annexes, comme le réservoir surélevé de Villefranche-d'Allier. La première phase des travaux de raccordement de ces infrastructures a débuté en 2023, couvrant la portion entre Autry-Issards et Noyant d'Allier, pour un budget estimé à environ 12 millions d'euros. Les travaux devraient s'étendre sur la période 2024/2025.

Toujours dans la perspective de pallier le déficit en eau dans le Val de Cher, le SMEA a entrepris une étude prospective pour localiser des nappes phréatiques dans la Forêt de Tronçais. En 2023, un bureau d'études a été désigné et deux forages de reconnaissance ont été réalisés. Sur ces deux forages l'un a donné des résultats satisfaisants. Le SMEA prévoit d'exploiter ce forage et de poursuivre les recherches dans le secteur de la Forêt de Tronçais, qui présente un potentiel hydrique intéressant.

La nécessité de remédier au déficit en eau dans le Val de Cher est indéniable, mais il est tout aussi crucial de réduire les prélèvements sur la rivière Allier pour préserver la ressource. C'est dans cette optique que le SMEA a choisi de procéder à l'extension la station de pompage et de traitement de Mazerier, qui puise dans la rivière Sioule. Après une phase d'étude, les travaux devraient débuter en 2024 en vue d'une mise en service programmée pour 2026.

Points de vigilance

- Difficultés techniques : effectuer des prélèvements sur des cours d'eau changeants, susceptibles de dévier des points de prélèvement ou, inversement, d'éroder les berges et endommager les installations de prélèvement.

Leviers d'action

- Identification de nouvelles ressources fiables

Autres actions

Filière chanvre

Dans le cadre du « contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier », le SMEA et la Chambre d'Agriculture ont mandaté, en 2021, un bureau d'études pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement de cultures à bas niveau d'impacts. La culture du chanvre a émergé comme une piste prometteuse. Le SMEA a donc mis en place des temps d'échanges pour accompagner la structuration de cette filière sur le territoire.

Soutien à un département limitrophe : la Creuse

Devant la double menace de pénurie d'eau, due à la sécheresse, et de qualité altérée par des niveaux de radioactivité dépassant les normes, la Creuse a demandé l'assistance du SMEA, qui a répondu favorablement par solidarité. Ainsi, dès cette année 2024, le SMEA devrait acheminer de l'eau du département de l'Allier vers l'est de la Creuse grâce à son réseau d'interconnexion.

PERSPECTIVES

Le SMEA a entrepris un projet visant à garantir l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, qui dépend principalement de la rivière Allier. Cette dépendance expose le territoire à divers risques, tels que la pollution. Pour remédier à cette vulnérabilité, le SMEA a démarré en 2024 des travaux visant à établir une liaison entre le réservoir de Saint-Félix et celui de Vichy. Cette démarche permettra à Vichy Communauté d'être secourue en cas de besoin par le Val d'Allier à partir de Saint-Félix.

De plus, une analyse prospective des zones d'Avrilly et de Luneau a confirmé la possibilité d'installer de nouveaux puits de captage pour renforcer les ressources existantes en prélevant de l'eau dans la Loire. À long terme, ces deux puits joueront également un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, car une interconnexion acheminera l'eau de ces puits vers l'agglomération.



SOUDICY

L'association Soudicy s'est créée en 2018 afin de proposer une solution pour soutenir l'économie locale (en promouvant l'achat dans les commerces de proximité et les achats entre professionnels du territoire) et enclencher une réflexion sur de nouveaux modèles économiques. Une monnaie locale du même nom a ainsi pu être créée et est distribuée sur l'ensemble du département.

Développer la monnaie locale « Le Soudicy »



L'objectif principal de l'association est de faire connaître et de développer l'usage de la monnaie locale « Le Soudicy » sur le département de l'Allier. Cela passe par la pérennisation de l'utilisation de la monnaie par des premiers utilisateurs mais aussi par de la communication et de la sensibilisation pour intégrer de nouveaux utilisateurs.

Entre 2021 et 2024, l'association Soudicy a cumulé plus de 1000 adhérents particuliers différents et plus de 200 professionnels. Début 2024 ce sont 100 professionnels et 250 particuliers à jour de cotisation qui composent le réseau d'utilisateur/trices réguliers.

Des moments d'échange et de sensibilisation sur l'utilisation de cette monnaie locale sont organisés tous les ans, via des rencontres pour les adhérents, des temps d'information sur des marchés ou dans des associations locales, etc. Depuis 2021, ce sont en moyenne 80 tables d'information par an qui ont été organisées. En 2023, il y eu 4 réunions publiques et depuis 2024 des rencontres pros se développent sur tout le département. Une lettre d'information mensuelle est envoyée à plus de 1300 personnes. Depuis 2021, l'association est présente sur le festival de musique HADRA et participe activement de la mise en valeur du local.

Points de vigilance

- Nombre encore trop restreint de professionnels et de particuliers utilisateurs.
- Manque de soutien des collectivités locales et territoriales.
- L'activité repose quasi exclusivement sur les bénévoles.

Leviers d'action

- Perspectives d'évolutions très importantes.
- Partenariats en cours avec des acteurs du territoire variés : alimentation, insertion, économie locale.

Autres actions

En juin 2024, l'association a fêté ses 5 ans. Cela a été l'occasion de renforcer le partenariat et l'ancrage sur le territoire au travers de 6 rendez-vous coorganisés sur tout le département. La communication auprès du grand public a permis aussi de faire savoir que l'association est toujours présente et active.

PERSPECTIVES

Poursuivre le développement du nombre d'adhérents, ainsi que la circulation de la monnaie locale en s'appuyant sur des dynamiques partenariales autour de projets structurants : transition écologique, économie locale, souveraineté alimentaire.

SYMBIOSE ALLIER

Créée en 2015, l'association Symbiose Allier agit dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture. L'objectif de cette association est de travailler à la protection de l'environnement, par l'observation, par l'expérimentation, par la promotion et par la diffusion d'actions concrètes portées par l'ensemble des acteurs du monde rural.

Favoriser les couverts végétaux en vigne



Cette action concerne le travail initié par Symbiose Allier sur l'expérimentation d'implantation de couverts végétaux en inter-rang des vignes. Entre 2021 et 2023, un protocole de suivi a pu être développé avec la mise en place d'une expérimentation sur une parcelle de 7ha. La communication sur cette expérimentation a été principalement réalisée auprès des exploitants agricoles lors de visites de la parcelle test et via des publications sur les réseaux sociaux.

L'action en tant que telle est actuellement terminée. Cependant, les échanges enclenchés entre viticulteurs grâce à cette action vont perdurer et alimenter les réflexions sur l'installation de couverts végétaux. Par exemple, une exploitation a indiqué vouloir mettre en place ces couverts végétaux sur 2024 et des réflexions pour de l'achat groupé entre viticulteurs de semences pour les couverts sont enclenchées.

Points de vigilance

- Pas de point de vigilance identifié.

Leviers d'action

- Pas de levier d'action identifié.

Autres actions

L'action que l'on retrouve dans les PCAET est amenée à évoluer dans les années à venir pour s'adapter aux services développés. Ainsi, une fiche pourrait être dédiée aux services proposés par Symbiose Allier, à savoir :

- Actions sur les haies : des plantations et de la communication sont principalement réalisées. L'objectif est de contribuer au développement de la haie et à l'évolution des pratiques de gestion. Des actions de conseils et d'accompagnement technique peuvent aussi être proposées aux communes, avec l'appui du consortium (Symbiose, Mission Haie et Fédération de Chasse).
- Compensation RCEA : Symbiose Allier est gestionnaire de deux sites de compensation environnementale et accompagne les autres gestionnaires sur les sites où une activité agricole est présente.
- Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) : 27 exploitations agricoles sont accompagnées pour observer la biodiversité auxiliaire des cultures au sein des parcelles. Cette action a aussi permis de mettre en place un protocole chauve-souris pour du suivi de colonies. Ce programme est aussi déployé en lien avec le CEN dans le cadre des ABC inter communaux.
- Agrifaune : 2023 est la dernière année de ce programme. Des tests sont faits sur de nouveaux mélanges avec des espèces en plantation spontanée. Des suivis entomologiques et suivis des pollinisateurs sont aussi réalisés.
- Action étangs agricoles : ce projet va permettre de suivre, sur 5 ans, 3 retenues collinaires à vocation agricole (2 déjà existantes et 1 qui va être créée). L'objectif est d'étudier la biodiversité à proximité de ces retenues afin d'observer comment la biodiversité peut coloniser les abords de ces milieux. C'est un projet d'amélioration des connaissances, financé sur des fonds FEDER et par le Conseil départemental, en partenariat avec l'université d'Orléans sur les problématiques d'hydrologie. Ce projet devrait permettre d'identifier les bonnes pratiques et ainsi rédiger des préconisations sur la création et la gestion de ce type de retenues pour optimiser l'installation de la biodiversité.
- Concours des pratiques agroécologiques prairies et parcours : toujours en cours. La session 2023 s'est déroulée à Marcillat en Combrailles. En 2024, le concours se concentrera sur des exploitations ovines du bocage bourbonnais.
- PNA Papillons des marais : le projet est clos en 2023 puisqu'il était financé sur 2 ans. Il a permis de sensibiliser les acteurs agricoles aux zones humides présentes sur les fermes.

PERSPECTIVES

Symbiose Allier souhaite travailler dans les années à venir sur différents sujets comme :

- le paiement des services environnementaux : la thématique reste intéressante pour Symbiose Allier mais semble complexe à mettre en place pour le moment.
- les projets agrivoltaïques : Symbiose se positionne pour être un acteur dans le cadre de l'élaboration de projets agrivoltaïques pour apporter une expertise environnementale et agricole.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE DE L'ALLIER (SDE03)

Réunissant toutes les communes et intercommunalités du département de l'Allier, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier est aujourd'hui un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Ses principales missions sont la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables et la gestion d'un réseau de bornes de recharge électrique. Depuis quelques années il propose de nouveaux services en matière d'économies d'énergie et plus récemment un accompagnement des territoires dans le cadre de leurs PCAET.

Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités



Objectifs de l'action

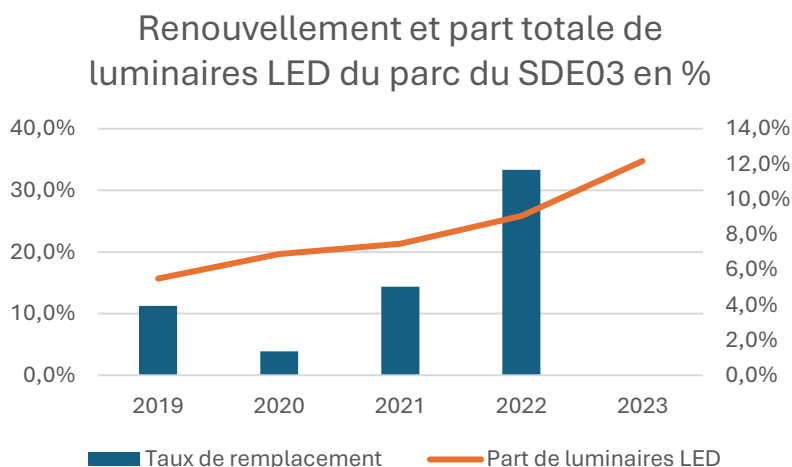
Maître d'ouvrage pour la gestion, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public des 313 communes adhérentes de l'Allier (hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset), le SDE03 a pour ambition de renouveler 100% des luminaires de plus de 100 Watt, dont 75% des plus énergivores dans les 5 ans à venir. Le remplacement LED permet de réduire de moitié voire de 2/3 les consommations énergétiques du parc d'éclairage public. Fin 2023, 50% du parc d'éclairage public géré par le SDE03 a moins de 10 ans. Le SDE03 met également en place des horloges astronomiques permettant la maîtrise de la durée de fonctionnement.

Résultats : analyse des données 2019 – 2022 (source SDE03)

Le SDE03 ayant subi une cyberattaque en 2023, les données pour cette année n'ont pas encore pu être mises à jour. Le graphe ci-dessous indique que le pourcentage de renouvellement du parc d'éclairage public augmente tous les ans :

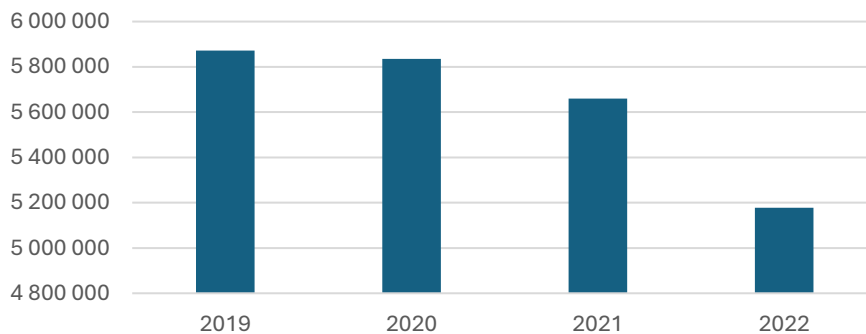
- + 3,9% en 2019
- + 1,4% en 2020 (faible évolution en raison de la pandémie de COVID)
- + 5% en 2021
- + 11,7% en 2022

De même, la part de luminaires LED dans le parc du SDE03 augmente progressivement chaque année, passant de 15,7% en 2019 à 25,9% en 2022 (puis 34,8% en 2023 (estimation)).



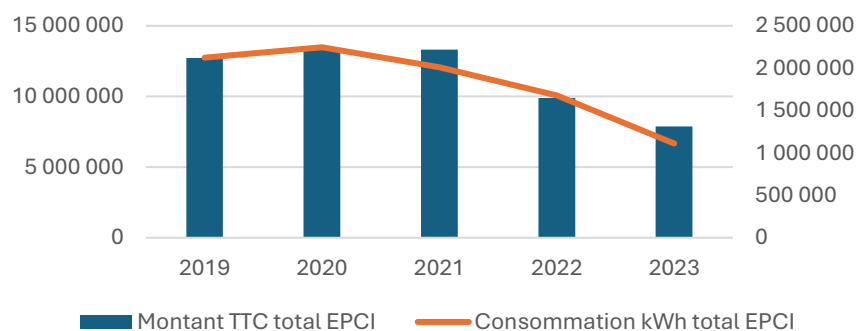
Le graphe ci-dessous présente la puissance installée sur la totalité des EPCI de l'Allier (y compris les quelques communes du Grand Charolais mais hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset) qui est passée, grâce à l'installation de matériel plus performant, de 5 872 kW en 2019 à 5 178 kW en 2023, soit une baisse globale de 11,8% de la puissance installée.

Somme des puissances installées sur l'ensemble du parc du SDE03 en W



L'ensemble des communes de l'Allier ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE 03 s'est engagé dans l'extinction nocturne de l'éclairage public. En 2022, et particulièrement en raison de la crise énergétique, une grande partie des communes a réduit la durée d'éclairage nocturne. La réduction de la durée d'éclairage nocturne couplée au renouvellement des foyers en LED a permis à l'échelle de l'Allier une économie de 47,7% sur les kWh consommés, et de 38,1% sur les montants TTC des consommations liées à l'éclairage public (12 758 343 kWh consommés en 2019 à 6 669 544 kWh consommés en 2023).

Somme des factures énergétiques (en €) et des consommations (en kWh) sur l'ensemble du parc du SDE03



Points de vigilance

- La cyberattaque de 2023 n'a pas permis encore de récupérer les données liées à la fiche action

Leviers d'action

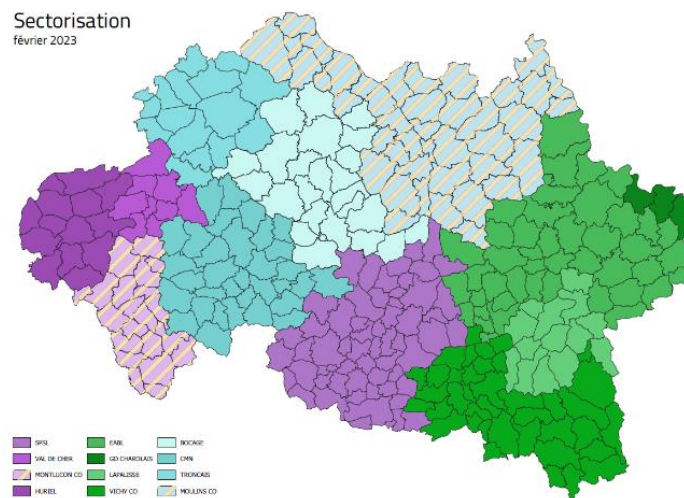
- Les crises économiques subies par les territoires ont entraîné une forte demande sur les changements de pratiques concernant l'éclairage nocturne

Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux



Objectifs de l'action

Le service énergie du SDE03 est doté d'une équipe de 3 chargés de mission à la maîtrise de l'énergie et à la sobriété énergétique territorialisés (cf carte ci-dessous) qui propose un accompagnement auprès des communes et intercommunalités du département permettant l'étude et/ou la réalisation de projets de travaux, à travers des conseils d'orientations énergétiques (amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics) et la réalisation d'études d'opportunités pour des projets de chaufferie bois et de solaire photovoltaïque en autoconsommation. Ces conseils comprennent des préconisations techniques (gestion, utilisation, rénovation, etc.) ainsi que des orientations vers des financements mobilisables.



Point sur les indicateurs et données disponibles

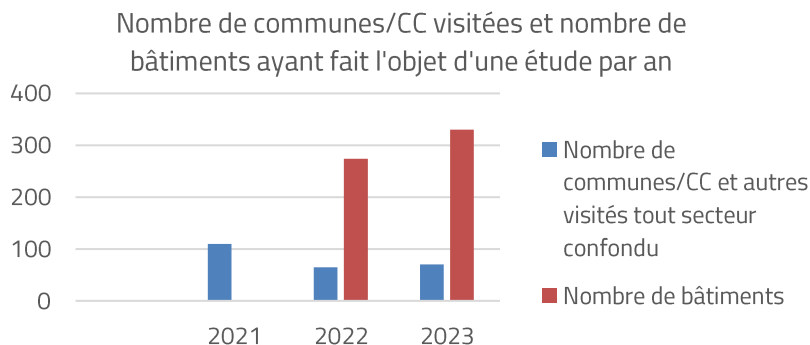
Les indicateurs identifiés en 2020 lors de la rédaction de la fiche action ont été étoffés au cours de l'année 2022, en concertation avec les agents économes de flux de Moulins Communauté et Montluçon Communauté, pour une meilleure cohérence avec les missions effectuées et les données disponibles. Il sera possible au terme du PCAET d'avoir un bilan sur 6 années d'accompagnement à travers :

- Une estimation du coût des travaux de rénovation préconisés et réalisés (en €)
- Les économies d'énergies potentiellement réalisables pour des travaux de maîtrise de l'énergie et réalisées (en kWh/an)
- L'équivalence tonnes de CO₂ potentiellement évités (en tCO₂e/an)
- Les consommations énergétiques annuelles des communes (GWh/an)

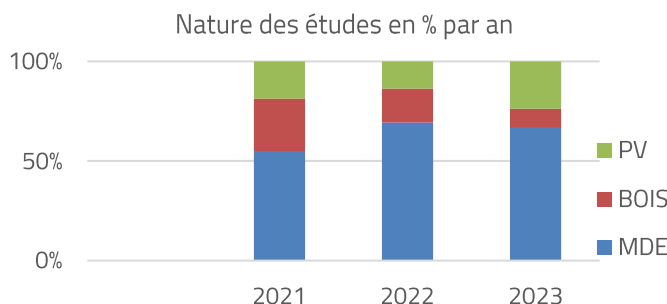
A ce jour, ces données ne sont pas disponibles pour les premières années de mise en place mais seront récoltées lors de la seconde période 2024-2027.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

Toutefois, il est possible d'analyser l'efficacité de l'action à travers le nombre de communes qui ont fait l'objet d'un accompagnement, ainsi que le nombre de bâtiments que cela concerne.



L'équipe Maîtrise de l'énergie (MDE) du pôle énergie a donc pu visiter sur 3 ans 245 communes et intercommunalités. La dynamique de visite était soutenue en 2021 (110 communes et intercommunalités pour 144 déplacements sur site) puis à ralenti en 2022 (65 communes et intercommunalités pour 84 déplacements sur site) et 2023 (70 communes et intercommunalités pour 82 déplacements sur site). Pour autant, le nombre de bâtiments visités et ayant fait l'objet de conseils d'orientations énergétiques augmente (274 bâtiments en 2022 et jusqu'à 330 bâtiments en 2023), traduisant une volonté de démarche globale de rénovation/amélioration des performances énergétiques de la part des communes. Les visites précédant 2021 consistaient en grande majorité à un déplacement pour un bâtiment (mairie, salle des fêtes ou école communale). Cet élargissement vers une vision plus globale de la part des communes s'explique notamment par la crise énergétique de 2022 qui a poussé la réflexion des communes vers des actions de MDE.



Concernant la nature des études demandées, on retrouve majoritairement la maîtrise de l'énergie, en forte hausse au fil du temps. La plus forte demande sur des projets de chaufferie bois en 2021 est liée à l'AMI bois lancé en septembre 2020 avec une majorité des visites sur début 2021. Avec la nouvelle démarche lancée en 2023 par le SDE03 sur l'étude des projets photovoltaïques en autoconsommation collective, le PV reprend une part importante dans l'ensemble des études demandées par les communes.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

Valoriser les Certificats d'Economie d'Énergie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti



Objectifs de l'action

Le but de cette action était de proposer aux 317 communes et aux 11 intercommunalités de l'Allier un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux de rénovation d'efficacité énergétique effectués sur leur patrimoine bâti et rentrant dans le cadre réglementaire. Pour rappel, le dispositif des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés") qui doivent justifier en fin de période de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Ainsi, le SDE03 a contractualisé avec un prestataire pour le montage et la valorisation de ces CEE, et se propose d'être l'intermédiaire à la disposition des collectivités qui le souhaitent.

Point sur les indicateurs et données disponibles

Il ne s'agit ici que des CEE valorisés par l'intermédiaire du SDE03 (les CEE valorisés directement par les collectivités ne sont donc pas comptabilisés dans ce bilan). Les indicateurs définis dans la fiche action ont été réajustés afin d'être en meilleure cohérence avec les données disponibles à savoir :

- Le nombre de dossiers.
- Les montants valorisés en MWh cumac et leur équivalence en euros.

A noter qu'il est particulièrement difficile de dater une opération de CEE : il existe en effet un certain délai entre la date de la demande et l'octroiement des financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

A l'heure actuelle, 11 dossiers d'opération de valorisation de CEE sont terminés ou en cours pour la période 2021-2023 :

- Opérations terminées : 5 opérations de valorisation de CEE pour le compte des communes et intercommunalités se montant à 4 579 MWh cumac pour un équivalent de 29 761,73€.
- Opérations en cours : 6 opérations de valorisation de CEE sont encore en cours de traitement et seront terminées en cours d'année 2024, pour un total de 12 603 MWh cumac, correspondant à un montant de 68 736,60 €.

Points de vigilance

- Complexité de la procédure administrative et technique de valorisation

Leviers d'action

- Un assouplissement des règles au niveau national permettrait de faciliter la valorisation de ces CEE

PERSPECTIVES

Le dispositif de valorisation des CEE perdure via le SDE03 qui poursuit la contractualisation avec un prestataire afin de continuer de proposer ce service aux communes et intercommunalités demandeuses.

Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics

Cette fiche avait été intégrée dans la démarche PCAET, avec pour objectif d'aider les communes et intercommunalités à réaliser des économies d'énergie, notamment par l'isolation des combles perdus, pouvant représenter jusqu'à 30 % des déperditions thermiques d'un bâtiment. Cependant, l'accompagnement proposé par le SDE03 a évolué.

Évolution du Programme avec BAPAURA

En septembre 2020, le SDE03 s'est engagé pour trois ans dans le programme BAPAURA, une initiative européenne financée par Horizon 2020 et coordonnée au niveau régional par l'ADEME et AuRA-EE. Ce programme avait pour objectif d'accompagner les communes de manière plus globale en levant les obstacles à la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux.

Boîte à Outils développée

Dans ce contexte, le SDE03 et les autres structures d'accompagnement régionales, partenaires du projet, ont développé une boîte à outils visant à :

- Simplifier le montage financier des travaux
- Garantir un accompagnement technique (choix des travaux, montage financier, mobilisation des aides, etc.)

Résultats

- 7 communes accompagnées
- 11 projets réalisés concernant des écoles, mairies, salles polyvalentes, etc.
- Variété de travaux : Isolation des combles, remplacement des menuiseries, installation de pompes à chaleur, etc.
- En moyenne 63 % d'économies d'énergie avec des gains allant de 41 % à 82 %. Pour rappel, chaque projet devait atteindre un objectif minimum de 30 % d'économies d'énergie.

Continuité avec le Projet BAOBAP

Suite aux succès des trois années, le projet BAOBAP a pris la relève, financé par le programme européen LIFE pour la période de septembre 2023 à août 2026.

- Engagement du SDE03 : Continuer d'accompagner les petites communes dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments en élaborant un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE),
- Objectifs du SDIE :
 - o Fournir des conseils sur l'efficacité énergétique
 - o Élargir le soutien aux communes pour englober d'autres aspects tels que l'accessibilité, le coût d'entretien des bâtiments, etc.

De plus, il s'agit de soutenir concrètement la mise en œuvre des rénovations, y compris la réalisation de cahiers des charges et l'établissement de partenariats.

Points de vigilance

- Mobilisation des aides : l'obtention et la gestion des aides financières (CEE, subventions, prêts, etc.) peuvent être perçues comme un processus lourd et compliqué pour des communes de cette taille.
- Disponibilité des ressources : les ressources financières et humaines limitées peuvent freiner la mise en œuvre des projets.
- Choix des travaux : la diversité des travaux à réaliser (isolation, remplacement des menuiseries, installation de pompes à chaleur) nécessite une expertise technique pointue.
- Sensibilisation et motivation : certaines communes peuvent manquer de motivation ou de sensibilisation à l'importance des économies d'énergie et des rénovations nécessaires.
- Priorisation des projets : les projets d'efficacité énergétique peuvent être perçus comme moins prioritaires par rapport à d'autres besoins communaux urgents.

Leviers d'action

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : fournir un soutien technique et administratif aux communes pour le choix des travaux, le montage financier, et la mobilisation des aides.
- Boîte à outils : utilisation d'une boîte à outils développée par SDE03 et ses partenaires pour simplifier et structurer les projets de rénovation énergétique.
- Programme européen : financement par des programmes européens (Horizon 2020, LIFE) offrant un soutien financier significatif.
- Subventions et aides locales : accès aux subventions et aides proposées par l'Etat (dont ADEME) et le Conseil Départementale.
- Réseau régional : collaboration avec des structures régionales et des partenaires pour partager les connaissances et les bonnes pratiques.

PERSPECTIVES

Améliorer la communication des résultats : Publier des rapports détaillant les résultats des projets réalisés, incluant les pourcentages d'économies d'énergie, les améliorations de confort, et les réductions des coûts de fonctionnement.

Essaimer et inspirer les autres communes à s'engager dans des projets de rénovation énergétique : En permettant aux élus et techniciens de voir et d'entendre, par le partage d'expérience, les résultats concrets des rénovations (économies d'énergie, amélioration du confort, valorisation du patrimoine).



Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département



Objectifs de l'action

Dans le but de promouvoir et aider au déploiement des EnR au sein des bâtiments publics, le SDE03 a signé en 2020 une convention d'animation du programme « Fonds Chaleur » porté par l'ADEME ainsi qu'une convention de délégation de financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

Le service énergie du SDE03 a pu accompagner les communes dans leur projet de maîtrise de l'énergie comprenant des projets de chaufferie bois. Au total, 14 chaufferies ont été accompagnées dont 11 à granulés et 3 à plaquettes :

- 2021 : accompagnement de 8 chaufferies
- 2022 : accompagnement de 6 chaufferies

La réalisation de ces 14 chaufferies permet la production annuelle de plus de 2,75 GWh et a permis l'évitement de 677,9 teqCO² sur 2 ans. Le tableau ci-dessous synthétise les données sur 2021 et 2022 :

Année	Nombre de chaufferies biomasse	Production EnR (utile - MWh/an)	Puissance chaufferie (kW)	Coût d'investissement (k€HT)	Aide ADEME (k€)	Autre aide (k€)	GES évités (teqCO ₂)
2021	8	1597	1155	1 548	366	738	335,17
2022	6	1152	664	1 461	453	535	342,62

Au 31 décembre 2022, le COT a pu être prolongé de 1 an et s'est terminé au 31 décembre 2023. Un nouveau programme Fonds Chaleur de l'ADEME, intitulé Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), fait l'objet d'une nouvelle convention d'animation et de délégation de financement avec le SDE03 : cette nouvelle appellation n'entraîne aucun changement d'objectifs et a vocation à poursuivre la dynamique de développement des projets d'énergie renouvelable et de récupération. Jusqu'à présent réservé aux collectivités, ce nouveau CCR a une durée de 4 ans (2024-2028) et permet désormais d'accompagner les acteurs économiques privés.

Points de vigilance

- Les freins identifiés dans la fiche action mentionnaient alors l'approvisionnement en bois : cependant, suite à la structuration de la filière locale, ces freins sont levés.

Leviers d'action

- L'importance du maintien des financements de l'ADEME et co-financements éventuels (nationaux ou locaux).

PERSPECTIVES

Dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable qui s'annonce sur 2024 – 2028, des projets de réseaux de chaleur sont d'ores et déjà prévus à savoir l'extension du réseau de Cusset et 3 projets de réseau urbain en cours d'étude.

Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs



La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz peut permettre la cogénération ou être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel après traitement.

Soucieux de faciliter la transformation des projets en réalisations, le SDE 03 a pris l'initiative dès 2018 de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique, d'expérimentation et d'amélioration de l'acceptabilité du projet. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets agricoles. Cet accompagnement se fait via une avance remboursable : celle-ci représente 10% du montant de travaux avec un maximum de 2 000 000 € HT pris en compte, ce qui représente une avance de 200 000€ remboursable sur 7 ans. Les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience lors de visite ou en réalisant diverses communications.

Accompagnement du SDE03 sur la méthanisation agricole entre 2021 et 2023

Le SDE03 a pour objectif d'accompagner 4 méthaniseurs par an maximum. Entre 2021 et 2023, 7 projets ont pu bénéficier de cet accompagnement financier.

Points de vigilance

- Les projets de méthanisation sont des projets complexes qui demandent une expertise dans l'accompagnement, autant technique que financier.
- Cet accompagnement étant innovant, il peut être amené à évoluer pour tenir compte des apprentissages des premières années de mise en œuvre du dispositif.

Leviers d'action

- Cet accompagnement financier rencontre un intérêt du côté des porteurs de projets. Il y a donc une pertinence à la maintenir.
- L'association MethAllier a été créée en 2022. Elle permet de fédérer les acteurs locaux et d'accompagner les nouveaux porteurs de projets.

Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier



Le bois énergie, principale source d'énergie renouvelable en France, est une ressource essentielle dans le département de l'Allier. Le SDE03 joue un rôle clé dans la promotion de cette filière, notamment auprès des collectivités locales, en les conseillant sur leurs choix de production d'énergie renouvelable. Il sensibilise et informe les maîtres d'ouvrage pour encourager l'émergence de projets de chaufferies bois sur le territoire.

Par l'intermédiaire de son Service Énergie, le SDE03 assiste également les communes en mettant à leur disposition des chargés de mission en sobriété énergétique. Ceux-ci effectuent des évaluations sur site pour établir des notes d'opportunité technico-économique, aidant ainsi les communes à décider de la construction de chaufferies biomasse. Les communes peuvent alors choisir de gérer le projet elles-mêmes avec le soutien technique du SDE03, ou de transférer la compétence au SDE03 pour une gestion complète.

Bilan des Installations (2021-2023)

- Nouvelles Installations : Entre 2021 et 2023, le SDE03 a mis en service trois nouvelles chaufferies biomasse : deux à granulés et une à plaquettes.
- Accompagnement en cours : Le SDE03 continue de soutenir un réseau de treize chaufferies mises en service avant 2021 (six à granulés et sept à plaquettes), ainsi que deux réseaux de chaleur à plaquettes à Cusset et Ébreuil. Le total des installations suivies atteint donc 18.

Gestion de l'Approvisionnement en Combustible

La sécurisation de l'approvisionnement en combustible bois est également une priorité. Le SDE03 travaille à structurer cette chaîne d'approvisionnement pour garantir la disponibilité et la qualité du bois nécessaire au bon fonctionnement des installations.

- Quantités de Combustible : Pour alimenter les chaufferies entre 2021 et 2023, le SDE03 a requis 736 tonnes de granulés et 1730 tonnes de plaquettes.
- Fournisseurs Principaux : Les principaux fournisseurs de bois sont situés à Chevagnes, Yzeure, Louroux-de-Bouble, et Varennes-sur-Allier.

Promotion de la Filière

Afin de promouvoir au mieux la filière, le SDE03 s'efforce de fédérer les différents acteurs du territoire en organisant des moments d'échanges.

La première rencontre de ce type a eu lieu début 2024, réunissant divers acteurs tels que Fibois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, et des collectivités. L'objectif de cette journée était de favoriser les échanges et de définir de nouveaux leviers pour développer l'utilisation du bois énergie.

Points de vigilance

- Forte dépendance aux subventions
- Contexte énergétique instable
- Importance cruciale de l'approvisionnement en bois de qualité pour une exploitation optimale

Leviers d'action

- Les subventions disponibles (Fonds Chaleur, Fonds Vert, etc.)

PERSPECTIVES

Le SDE continue de soutenir la valorisation de la tilière bois énergie, notamment par la mise en service de nouvelles chaufferies biomasse. Trois nouvelles chaufferies localisées à Saint-Pourçain-sur-Besbre, Ebreuil et Le Brethon seront mises en service courant 2024.



Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire



Objectif initial de la fiche

Cette fiche visait à lancer deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) : l'un pour des chaufferies bois afin de remplacer d'anciennes chaudières (fioul ou gaz), et l'autre pour le développement de projets d'ombrières photovoltaïques, dans le but d'encourager et d'accompagner les collectivités dans le développement des énergies renouvelables.

Évolution due à la crise énergétique

Compte tenu des évolutions conjoncturelles liées à la crise énergétique, cette fiche a changé de dimension.

Renforcement de l'accompagnement

Le SDE03 a renforcé son accompagnement auprès des communes en mettant à leur disposition trois chargés de mission en sobriété énergétique. Ces chargés de mission réalisent des études d'opportunité complètes pour des projets de :

- Chaufferies bois.
- Solaire photovoltaïque.

Pour plus d'informations, consulter la fiche « Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux ».

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le SDE03 soutient le développement des énergies renouvelables sur le territoire en collaborant étroitement avec des structures telles que le conseil départemental. Par exemple, en 2023, le SDE03 a accompagné le Conseil départemental dans sa réflexion sur l'aménagement de parcs photovoltaïques sur du foncier public.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Sensibiliser les collectivités pour renforcer l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables, afin de massifier leur déploiement sur le territoire.

Réaliser un cadastre solaire départemental



L'énergie solaire photovoltaïque a été identifiée comme la principale source d'énergie renouvelable exploitable sur le territoire de l'Allier, en particulier dans le cadre du diagnostic climat air énergie. L'essentiel de ce potentiel se trouve sur les toitures. Cependant, pour tirer parti de cette ressource, il est essentiel d'impliquer activement la population et les entreprises possédant des bâtiments adaptés à l'installation de panneaux solaires.

Mise en place du cadastre solaire

Pour sensibiliser les propriétaires au potentiel de leurs toitures, les EPCI du département ont souhaité mettre à disposition de la population un cadastre solaire. Cet outil vise à fournir un premier niveau d'information telle que l'ensoleillement des toitures, la puissance installable potentielle, la production estimée, etc. Grâce à ces données, les utilisateurs peuvent avoir une vision claire du potentiel solaire de leur propriété et prendre des décisions éclairées pour passer à l'action.

Financement et Partenariat

Initialement portée par le Conseil Départemental, cette initiative a été intégralement financée et portée par le SDE03. Un partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Allier permet de garantir une certaine sécurité et fiabilité des installateurs pour les usagers à travers une liste de professionnels labellisés RGE pour le Photovoltaïque.

Fonctionnement du Cadastre

Le cadastre est opérationnel et accessible à tous depuis début 2024. Concrètement, après avoir saisi l'adresse du bâtiment concerné et précisé l'usage des panneaux (production d'électricité ou d'eau chaude), un diagnostic est établi.

Communication et Sensibilisation

Une campagne de communication a accompagné le lancement de cet outil en ligne, comprenant un kit de communication distribué à chaque commune et intercommunalité, ainsi que des affichages placés sur les bus et abris-bus pour sensibiliser davantage la population à cette opportunité de transition énergétique.



Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- L'outil favorise la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque et stimule ainsi l'apparition de projets
- Il est accessible à un large public, rendant cette démarche inclusive et accessible à tous.

Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables



Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) planifie les travaux nécessaires pour intégrer les énergies renouvelables au réseau électrique.

Mise en œuvre

Depuis le 15 février 2022, un nouveau S3REnR est en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, remplaçant les anciens schémas de l'Auvergne et de Rhône-Alpes.

Pour le département de l'Allier

- Objectif : le S3REnR prévoit de sécuriser le raccordement de 1 000 MW d'énergie renouvelable d'ici 2030.
- Actions prévues : le renforcement du réseau actuel et la création de nouveaux postes sources, entre autres mesures.

Bilan fin 2023

- Puissance des projets EnR raccordés : estimée à 436 MW.
- Capacité d'accueil restante : 564 MW à attribuer au titre du S3REnR.

Projets en attente

- Estimation : 2 055 MW à divers stades de développement (réflexion, demande d'autorisation, etc.).

Défis

La puissance actuellement raccordée, ainsi que les projets en attente, illustrent une dynamique territoriale positive en matière de transition énergétique. Toutefois, pour concrétiser l'ensemble de ces projets, il sera nécessaire de renforcer les travaux sur les postes sources existants et de créer de nouveaux postes sources, avec comme points de vigilance :

- Le coût des travaux : Renforcement des postes sources existants et création de nouveaux postes sources sont coûteux.
- Puissance minimale nécessaire : Pour amortir les installations onéreuses, une puissance de raccordement minimale est requise.
- Délais de raccordement : Moyenne de 18 mois, notamment pour les grands projets comme les centrales au sol de plusieurs hectares.

Néanmoins, des initiatives telles que celle du Conseil départemental visant à aménager une dizaine de parcs photovoltaïques répartis par intercommunalité sur une superficie totale de 500 hectares, capables de produire 500 GWh, pourraient générer une production d'énergie suffisante pour justifier la création de nouveaux postes sources privés.

Points de vigilance

- Visibilité de la quantité de projets à raccorder

Leviers d'action

- Stratégie politique clairement définie

Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques



Afin de répondre aux objectifs nationaux mais aussi pour répondre à la tendance en hausse du nombre de véhicules électriques, il est apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs départementaux (SDE 03, Conseil Départemental de l'Allier, 3 Communautés d'Agglomération et aux communes, etc.) de déployer un réseau public pour lever le frein psychologique lié à la décharge de batterie et pour rendre un service aux usagers. Ainsi, dès 2015, un maillage de bornes de recharge a été réfléchi à l'échelle du département en visant une distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km.

Dans cet objectif, 76 bornes ont pu être réparties sur le territoire. L'objectif du SDE est donc de poursuivre le développement des bornes de recharges en déterminant des zones au cas par cas pour compléter le maillage existant et de prévoir une maintenance suffisante des bornes déjà installées. En parallèle, le SDE03 a pour objectif de faciliter l'accès à l'offre (par exemple en modernisant le dispositif de paiement) et de renforcer la connaissance du réseau en communiquant via les sites des communes notamment.

Evolution de l'utilisation des bornes du réseau public

Entre 2021 et 2023, on observe les évolutions suivantes :

	2021	2023
Nombre de bornes de recharges	76	82
Nombre de sessions de recharge	16588	25883
Consommation des recharges en MWh	264,94	428,03

Le nombre de recharge et les consommations que cela représente ont augmenté de plus de 55% chacune alors que dans le même temps le nombre de bornes n'a augmenté que de 7%. On voit dans ces chiffres d'utilisation que les pratiques des conducteurs évoluent et que la place des véhicules électriques et l'utilisation des bornes de recharge public se confortent. Il est à noter que ce réseau public de bornes de recharge gérées par le SDE03 complète les bornes privées ouvertes au public (sur les parkings par exemple) qu'on estimait à 260 en fin 2023.

Le maillage des bornes, les besoins des territoires pour de nouvelles bornes et le fonctionnement général du réseau des bornes de recharge est formalisé dans le cadre du Schéma Directeur des Installations de Recharge pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) réalisé en 2022 par le SDE03 et les intercommunalités du département.

Points de vigilance

- La majorité des recharges de véhicules électriques se fait à domicile ou en entreprise ce qui baisse la fréquentation des bornes, mais l'implantation de bornes publiques est tout de même attendue par les utilisateurs.

Leviers d'action

- La politique nationale encourageant l'acquisition de véhicules électriques

Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation



La mobilité GNV (Gaz Naturel Véhicule) apparaît comme une solution intéressante pour trouver une alternative aux véhicules thermiques utilitaires et lourds, pour lesquels les solutions électriques restent complexes actuellement. Il est donc apparu comme nécessaire pour le SDE03 de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Ainsi, la réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité semble la première étape nécessaire pour identifier si un besoin d'installation d'une nouvelle station GNV/bioGNV existe. Selon les résultats de ces études, la seconde étape serait alors de créer la station.

Evolution du GNV dans les mobilités

Entre 2021 et 2023, aucune station de GNV n'a été créée et on dénote donc toujours 3 stations sur le département. En fin 2023, il était estimé qu'une vingtaine de véhicules GNV (poids lourds, bus, utilitaires et véhicules légers) roulaient sur le département.

L'utilisation du GNV dans la mobilité ne semble pas encore ancrée mais cette alternative aux mobilités classiques reste intéressante à avoir sur le territoire.

Points de vigilance

- Le coût des investissements financiers

Leviers d'action

- Le développement de solutions alternatives pour les mobilités est plébiscité par les acteurs du territoire

Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET



Afin d'accompagner sur la prise de conscience des enjeux liés au changement climatique et aux thèmes abordés dans les PCAET et tous liés au changement climatique, il a semblé pertinent au SDE de proposer une action de sensibilisation des jeunes. L'objectif principal est de tendre vers l'évolution des comportements et prises de conscience au quotidien.

A la demande de certaines intercommunalités, des animations ont été mises en place pour sensibiliser les jeunes de leurs territoires sur le PCAET ou sur des sujets en lien avec le PCAET.

Entre 2021 et 2023, 56 jeunes ont ainsi pu être sensibilisés lors de 4 animations :

- 2 sur l'énergie et plus particulièrement les énergies renouvelables avec des enfants de moins de 11 ans,
- 2 sur les énergies renouvelables avec des étudiants en journalisme.

Suite à la crise du COVID de 2020-2021, la thématique de la sensibilisation des jeunes a pu monter en puissance à partir de 2022. Ainsi, en 2022, un premier territoire a indiqué sa volonté que des animations soient mises en place ce qui a permis de réaliser la première animation sur 2023. En début 2023, deux autres territoires ont indiqué être intéressés par cette thématique et ont ainsi permis d'organiser les 3 autres animations sur 2023 tout en enclenchant le programme d'animations pour 2024. Cette thématique connaît un certain succès depuis la période de sortie du COVID durant laquelle les échanges et contacts étaient restreints.

Points de vigilance

- Public varié : besoin d'un panel d'outils correspondants aux attentes de chaque tranche d'âge.
- Ne pas proposer d'offres concurrentielles avec les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et aux développement durable mais travailler en complémentarité avec eux.

Leviers d'action

- La prise en charge financière permet de proposer ces animations aux écoles, centres de loisirs ou facultés gratuitement et facilite ainsi leur mise en place.

PERSPECTIVES

Des sessions de sensibilisation sont programmées à la demande en s'appuyant sur les différents supports pédagogiques développés en interne (maquette, memory, etc.).

Le SDE03 a également initié le concours « Ecoloustics » à destination des classes de cycle 3 (CM₁/CM₂/6^{ème}) en liaison avec l'Académie de Clermont-Ferrand. L'objectif est de faire découvrir aux élèves la « transition énergétique » via des réalisations de supports (papier, audiovisuel, site internet, jeu, etc.).



TERRE DE LIENS AUVERGNE

Terre de Liens est une association créée en 2003 afin d'enrayer la déprise agricole et d'aider les agriculteurs à faire face aux risques actuels alimentaires, sanitaires, climatiques (notamment via la ressource en eau), en se mobilisant et en agissant sur le terrain. C'est une association régionale œuvrant sur les 4 départements de l'Auvergne. Terre de Liens s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne qui permet d'acquérir des terres agricoles, d'installer une nouvelle génération paysanne sur des fermes en agriculture biologique.

Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs



Par cette fiche action, Terre de Liens met en lumière son action sur le foncier agricole mais aussi sur la sensibilisation aux enjeux citoyens qui est nécessaire à réaliser auprès du grand public.

Concernant le foncier agricole, l'association Terre de Liens acquiert, par l'achat, la donation ou le legs, des terres ensuite mises en location longue durée aux agriculteurs respectant un certain cahier des charges (agriculture paysanne, biologique ou biodynamique). Cela a pour objectif d'aider à l'installation de nouveaux agriculteurs.

Pour la sensibilisation du grand public, l'association a développé l'outil PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale) pour communiquer sur le nombre d'hectares, d'emplois agricoles et les impacts environnementaux associés à la relocalisation de l'alimentation. La sensibilisation du grand public peut aussi se faire par différents médias : réunion de sensibilisation, théâtre forum, articles... L'association continue son travail de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs en reprenant des fermes et accompagnant l'installations de repreneurs.

Points de vigilance

- Il est nécessaire que la démarche soit connue et relayée par les territoires et les élus, ce qui n'est pour l'instant pas le cas partout.

Leviers d'action

- Rencontre des chargées de missions PAT lorsque ces politiques publiques sont présentes sur le territoire
- Prise de rdv avec des élus des CC où se situent des fermes Terres de Liens ou bien des projets de ferme afin d'échanger sur les enjeux fonciers de l'installation/transmission

Autres actions

Des projets ont été lancés sur 2022-2024 pour renforcer les actions de l'association via, par exemple, des formations d'élus aux enjeux du foncier agricole ou de la transmission d'exploitation, l'animation d'un réseau de territoires souhaitant partager leurs retours d'expérience par des fiches expérience, l'organisation d'un séminaire sur la restructuration des exploitations agricoles (le 23/11/2023), ...

PERSPECTIVES

L'association souhaite continuer à soutenir l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices sur des fermes en agricultures biologiques et continuer à sensibiliser le grand public sur ces nouvelles générations de paysans et paysannes.